

# L'intimidation

# L'intimidation

**AQPS**  
**Octobre 2003**



# L'intimidation

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION</b> .....	9
<b>CHAPITRE 1 : Programmes de prévention de l'intimidation</b> .....	15
1.1 Le programme de Dan Olweus .....	15
1.2 Résumé du programme d'Olweus .....	22
1.3 Mise en oeuvre du programme d'Olweus .....	24
1.4 Planification de la mise en oeuvre du programme d'Olweus .....	34
1.5 Généralisation du programme à différentes populations .....	38
1.6 Deux autres modèles .....	39
<b>CHAPITRE 2 : Intervention et intimidation : état de recherche</b> .....	43
2.1 Introduction .....	43
2.2 Historique .....	43
2.3 Intervention .....	43
2.4 Conclusion .....	45
<b>CHAPITRE 3: Expérience québécoise : implantation du programme d'intimidation</b> .....	49
3.1 Convaincre le milieu scolaire de l'importance d'agir .....	49
3.2 Mesurer l'incidence du phénomène (annexe 3) .....	50
3.3 Informer les parents et les enseignants des résultats de l'enquête .....	50
3.4 Identifier les intimidateurs et les victimes à l'aide d'une mesure sociométrique (questionnaire de nomination par les pairs) .....	51
3.5 Proposer une semaine contre l'intimidation dans toute l'école .....	52
3.6 Effectuer des retours hebdomadaires en classe .....	53

3.7	Agir immédiatement lorsqu'un adulte prend conscience d'une situation d'intimidation et faire le suivi approprié tant auprès de la victime que de l'intimidateur .....	53
3.8	Faire des retours mensuels ou semestriels avec le comité créé précédemment .....	53
3.9	Opérer un suivi particulier avec certaines victimes et intimidateurs .....	53
3.10	Réévaluer le degré d'intimidation avec le même questionnaire et par une rencontre avec les victimes .....	54
3.11	Amener des changements dans le code de vie, les mesures de surveillance .....	54
<b>CHAPITRE 4 : Suggestions concernant l'intervention .....</b>		<b>57</b>
4.1	Considérations générales .....	57
4.2	Les objectifs .....	60
4.3	Comment juger de la gravité d'un comportement d'intimidation .....	63
4.4	Avant d'intervenir, réfléchir .....	65
4.5	Les interventions .....	68
4.6	Interventions à plus large portée .....	97
<b>CHAPITRE 5 : Informations à l'intention des parents .....</b>		<b>105</b>
5.1	Comment savoir si votre enfant est VICTIME d'intimidation .....	105
5.2	Comment savoir si votre enfant FAIT DE L'INTIMIDATION .....	107
5.3	Si votre enfant est un TÉMOIN d'intimidation, il a un rôle à jouer .....	108
 <b>ANNEXES</b>		
Annexe 1 : Pour bien évaluer l'ampleur de l'intimidation dans votre école et implanter un projet efficace dans votre établissement .....		113
Annexe 2 : Intimidation : quelques définitions .....		117-123
Annexe 3 : Questionnaire pour élèves .....		125-129
Annexe 4 : Consignes pour l'administration du questionnaire sur l'intimidation .....		131-133
Annexe 5 : Consignes : nomination par les pairs .....		135
Annexe 6 : Grille – nomination par les pairs .....		137

Annexe 7 : Grille de correction (intimidé) .....	139
Annexe 8 : Grille de correction (intimidateur) .....	141
Annexe 9 : Lettre aux parents .....	143
Annexe 10 : C'est aussi l'affaire des parents .....	145
Annexe 11 : Billet d'intimidation .....	147
Annexe 12 : Pistes de réflexion .....	149
Annexe 13 : Pistes de réflexion (2) .....	151
Annexe 14 : Modèle de gestion de comportement (St-Bernardin) .....	153-169
Annexe 15 : Compte-rendu d'incident d'intimidation .....	171-175
Annexe 16 : Exemples d'interventions I-II-III .....	177-183
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	187-188

À noter que le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger la lecture du texte.









«Dès le premier jour, Laurent et l'un des siens ont attendu Eddy à la sortie de la cour. Ils n'aimaient pas perdre de temps. Ce n'étaient pas de mauvais garçons, ils participaient simplement à quelque chose de plus grand qu'eux. Ils avaient, tacitement, par nous tous, garçons et filles du village, été investis de cette tâche. Elle avait un sens profondément territorial. N'entrait pas qui voulait chez nous et, surtout, pas de n'importe quelle façon. Eddy serait battu jusqu'à ce qu'il prouve qu'il était des nôtres et qu'il saurait nous être fidèle. Nous le battrions pour faire sa connaissance, mais surtout pour s'assurer qu'il viendrait à nous exactement à notre niveau. Bref, jusqu'à ce qu'il ne nous effraie plus...»

**Stéphane Bourguignon**

«Un peu de fatigue », page 156



# Présentation

Par : Richard Gagné, psychologue scolaire accrédité  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

L'importance de contrer l'intimidation dans les écoles n'est plus à démontrer. Comme avec d'autres phénomènes sociaux auparavant ignorés mais présents (on n'a qu'à penser à la violence faite aux femmes, au harcèlement sexuel au travail), l'intimidation entre enfants a toujours existé mais elle devient enfin reconnue comme un type de violence avec ses conséquences néfastes bien réelles. Les médias, le ministre de l'Éducation et bien sûr le grand public sont maintenant mieux informés et attendent des actions. Plusieurs écoles restent toutefois à se demander quoi faire et comment le faire. Bien qu'il existe un grand nombre de programmes (surtout anglais), on ne sait pas toujours comment s'y retrouver. On sait qu'en regard de la violence en général entre jeunes, d'innombrables publications, conceptions et programmes sont proposés, mais la plupart de ceux-ci n'ont jamais été validés par des recherches. Chacun y va de ses théories, de ses méthodes, de ses interventions et de ses intervenants. Pourtant la très grande majorité de ces programmes n'ont jamais pu démontrer leur validité. Ainsi, même si tous sont d'accord pour assurer aux enfants un environnement sécuritaire à l'école, il est loin d'être évident de savoir comment s'y prendre. Tout ne s'équivaut pas. On n'a qu'à penser aux programmes de «Tolérance Zéro» qui ont été implantés dans des écoles américaines suite aux massacres comme celui de Columbine et qui visaient à exclure les élèves qui apportaient des armes à l'école. Les données recueillies à ce jour montrent que de telles initiatives, pourtant nées de bonnes intentions, donnent à l'évaluation des résultats souvent médiocres (NASP, 2003).

L'Association québécoise des psychologues scolaires partage la conviction du MEQ qu'il est de la mission de l'école de voir à la socialisation des enfants tout comme il lui revient de les éduquer et de les qualifier. Ce ne sont pas là des objectifs indépendants : pour atteindre les deux dernières missions, la sécurité qu'offre une école à l'enfant est d'une grande importance. Or plusieurs jeunes nous révèlent, dans les enquêtes par questionnaires, qu'ils ont peur à l'école et qu'ils y sont intimidés. Selon l'AQPS, contrer l'intimidation passe par une approche éducative plutôt que répressive et les premiers agents de changement doivent être les enseignants, secondés par les professionnels des services complémentaires, qui à travers une éducation à la socialisation, feront que les enfants pourront apprendre à s'accepter et à se tolérer, sans recours à l'intimidation.

Les écoles du Québec sont donc appelées à se donner d'ici peu un plan d'action pour contrer l'intimidation (et le taxage qui en est un type). Les psychologues scolaires sont bien placés pour participer dans leur milieu à l'implantation d'interventions qui ont déjà démontré leur validité scientifique. On évitera ainsi la tendance, trop souvent observée chez-nous, de noyer les écoles dans d'innombrables informations et suggestions qui font qu'au bout du compte on a l'impression d'avoir tout fait parce qu'on a tout dit, mais qui n'ont que peu d'influence réelle sur la diminution de l'intimidation.

Les pages qui suivent serviront de guide pour amener les écoles à préparer leur plan d'action pour contrer l'intimidation. On a voulu y colliger les informations les plus pertinentes. Le texte est divisé en trois parties : la première (chapitres 1 et 2) expose des aspects plus théoriques, la deuxième (chapitres 3 à 5) propose des façons concrètes de planifier et d'organiser les services

d'aide pour contrer l'intimidation. La troisième partie est faite des différents documents utiles assemblés en annexe.

Le premier chapitre va principalement étayer la position de Dan Olweus. Cet auteur a été retenu parce qu'il est le père des recherches sur le phénomène de l'intimidation et son influence sur tout ce qui a suivi est considérable. Au Québec, depuis 1996, ce sont les travaux de ce chercheur qui ont servi de point d'appui aux expériences d'implantation dans différents milieux scolaires. De plus, ses recherches sont celles qui ont été retenues par le département américain de la justice qui, suite aux événements tragiques dans les écoles de ce pays, a voulu choisir parmi tous les programmes de lutte aux violences à l'école ceux qui avaient démontré les meilleures validités empiriques. Il a été l'auteur principal, dans une série appelée : «Blueprints for Violence Prevention» (Elliott, 2002), de la section consacrée à l'intimidation. Également dans ce chapitre seront brièvement exposées deux approches différentes et souvent complémentaires à celles d'Olweus. Deux sources majeures ont été retenues : le programme britannique : «Bullying, Don't Suffer in Silence : an anti-bullying pack for schools» (Smith, 2000) et le programme élaboré récemment en Colombie-Britannique appelé : « Pleins feux sur l'intimidation ». Le programme britannique est intéressant parce qu'il est basé sur une expérience de terrain incomparable. C'est sans doute dans ce pays que sont menées le plus grand nombre d'actions, depuis plusieurs années, pour développer des stratégies anti-intimidation dans les écoles. On s'y est inspiré d'Olweus, mais on a aussi pris des distances par rapport à ce chercheur qui semble parfois trop dogmatique. Quant au programme « Pleins feux sur l'intimidation», son intérêt réside notamment dans le fait qu'il est récent, rédigé en français, riche en suggestions d'activités pédagogiques et accessible gratuitement par Internet.

Un deuxième chapitre présentera un aperçu des recherches de pointe dans le but d'informer les lecteurs des questions qui se posent actuellement aux chercheurs et des tentatives de réponses qui sont offertes. L'intimidation n'est pas un domaine clos mais un champ d'études où de plus en plus d'écrits viennent enrichir la compréhension du phénomène.

Le troisième chapitre, qui débute la partie dite pratique, va suggérer des étapes et des moyens concrets à ceux qui voudront développer dans leur milieu un programme d'intervention. Les suggestions seront basées sur ce qu'en disent les écrits scientifiques mais surtout à partir de l'expérience accumulée, faite de succès et d'erreurs, des psychologues scolaires de la région de Granby qui ont implanté le programme depuis 1996.

Le quatrième chapitre répondra à un pressant besoin exprimé par les enseignants quand ils sont au prise avec une situation d'intimidation entre enfants : quoi faire, qui le fait, comment, quand, avec qui, etc. Le psychologue scolaire, dans cette situation, joue essentiellement un rôle de conseiller auprès des parents et des intervenants scolaires dans l'application concrète du programme.

Un cinquième chapitre propose quelques pistes pour les parents qui s'interrogent et qui veulent intervenir, que leur enfant soit intimidateur, victime ou simplement témoin.

En matière de lutte contre l'intimidation, on ne peut prétendre offrir une série de recettes infaillibles. La recherche est relativement récente. Pour éviter que les efforts ne soient que spectaculaires ou rassurants, sans être efficaces, tout milieu voulant s'attaquer à l'intimidation doit absolument tenir compte de trois dimensions, chacune insuffisante prise isolément :

**1- La sensibilisation du milieu à la réalité du phénomène.** Dès que toutes les personnes impliquées (adultes et enfants) savent ce qu'est l'intimidation et quels en sont les rouages,

on peut déjà espérer une amélioration. L'expérience encore récente du problème du harcèlement sexuel au travail en est un bon exemple : ce qui pouvait passer auparavant comme innocent, inévitable, voire même amusant, est enfin reconnu comme un acte répréhensible ou même criminel. Cette prise de conscience a contribué au changement des mentalités.

Cependant, nous avons appris par expérience que trop d'écoles vont s'arrêter là : on va mener des actions spectaculaires durant quelques jours auprès des enseignants, des parents et des enfants. Tous vont reconnaître que l'intimidation est un mal à enrayer, etc. Mais l'enthousiasme va s'épuiser. Le quotidien va reprendre ses habitudes. Les enseignants vont passer à autre chose. L'intimidation va se poursuivre tout autant. Il ne faut jamais oublier que l'intimidation est un problème qui se passe entre les enfants et la plupart du temps les adultes de l'école n'en sont pas témoins. Sans la mise en œuvre des deux composantes suivantes, l'intimidation va continuer.

- 2- **La mise sur pied de mesures d'action immédiates** organisées et suivies quand des actes d'intimidation sont commis. La perspective sera de faire cesser l'intimidation le plus tôt possible, à tout prix, dans un cadre éducatif bien sûr mais avec recours à des moyens répressifs si nécessaire.

Ici encore, avec l'expérience on a appris que cette seule dimension est insuffisante. Les adultes auront beau avoir mis en place les règlements les plus précis et les plus rigoureux, si la conscience de tous dans l'école (et le degré de confiance des enfants envers les adultes !) ne s'est pas développée, les enfants ne dénonceront pas les intimidateurs et les adultes ne verront rien.

- 3- **Les actions éducatives** à plus long terme qui visent à développer la connaissance et les habiletés chez les élèves et les adultes à propos de l'intimidation, de manière à les amener comme enfants et comme citoyens à savoir quoi faire pour aider et prévenir l'intimidation autour d'eux.

Cette troisième dimension constitue un défi particulier pour les écoles habituées trop souvent à recevoir des guides pédagogiques formulés en leçons de classe pour chaque apprentissage souhaité. On a déjà entendu des élèves faire un exposé éloquent sur l'intimidation et ses rouages psychologiques, mais...continuer dans leur quotidien, sans vraiment le réaliser, à intimider leurs camarades !

Ce guide s'adresse d'abord aux psychologues scolaires qui seront les consultants dans leur école en matière de lutte à l'intimidation. On a voulu suggérer des pistes de réflexions et d'interventions tout en évitant d'enfermer le programme dans les procédures qui voudraient prévoir toutes les situations possibles qui puissent se rencontrer dans une école. L'intimidation est une problématique complexe, qui exige une bonne saisie de :

- la psychologie du développement de l'enfant
- la psychologie du développement social chez l'enfant
- la psychologie de la violence chez les enfants
- la psychologie de la victime, de l'agresseur, du pair
- la dynamique des groupes

- la psychologie des organisations
- la mission de l'école dans ce problème
- le travail de coopération avec les différents intervenants de l'école
- le rôle de consultant du psychologue par rapport aux autres rôles
- la recherche et la mesure appliquées aux problématiques de l'école.

Le psychologue scolaire peut mieux que d'autres intégrer ces dimensions et faire de la lutte à l'intimidation autre chose qu'une série de règlements ou de leçons de classe moralisantes. L'AQPS espère qu'avec ce guide, les écoles du Québec seront aidées par leurs psychologues scolaires à faire avancer les droits des enfants à vivre en sécurité à l'école tout en développant leurs habiletés sociales.

Partie  
**Partie**  
théorique  
**théorique**





# 1. PROGRAMMES DE PRÉVENTION DE L'INTIMIDATION

Par : Richard Gagné, psychologue scolaire accrédité  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

## 1.1 Le programme de Dan Olweus

### Un peu d'histoire

L'intimidation entre enfants et adolescents n'est pas un phénomène nouveau mais ce n'est qu'assez récemment - au début des années 70 – que l'on a entrepris d'étudier le phénomène de façon systématique. Au début, les recherches ont été menées surtout en Scandinavie et par la suite elles se sont étendues à de nombreux pays comme le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne, l'Australie, le Canada et récemment les États-Unis.

*En Norvège les problèmes d'intimidation et de victimisation ont été abondamment couverts par la presse et sont devenus des préoccupations d'enseignants et de parents surtout à partir de 1982 quand les journaux révélaient que trois garçons du Nord de la Norvège, âgés de 10 à 14 ans, s'étaient suicidés, vraisemblablement à la suite d'intimidation grave infligée par des camarades. Cet événement a suscité un sentiment d'inquiétude considérable dans les médias et dans le public en général, provoquant une réaction en chaîne qui devait mener, à l'automne 1983, au lancement par le ministère de l'Éducation d'une campagne nationale pour dénoncer les problèmes d'intimidation et de victimisation dans toutes les écoles primaires et secondaires de premier cycle de la Norvège<sup>1</sup>.*

Le présent programme de prévention de l'intimidation a d'abord été conçu et réalisé au cours d'une recherche menée durant deux ans, de 1983 à 1985, dans la ville de Bergen, en Norvège (Olweus, 1991 ; 1993 ; 1994). Par la suite l'étude a été menée et améliorée par de multiples chercheurs dans différents pays, tant au primaire qu'au secondaire avec des milliers d'enfants de différents milieux culturels (Whitney, Rivers, Smith and Sharp, 1994, Melton et al., 1998).

### Qu'est-ce que l'intimidation ?

L'intimidation peut être définie comme suit :

*Un élève est intimidé ou victimisé lorsqu'il est exposé de façon répétée et soutenue à des gestes négatifs de la part d'un ou de plusieurs autres élèves. Cela comprend les gestes posés dans l'intention délibérée de blesser ou de nuire à un autre élève. Ces comportements vont de la violence physique (coups, coups de pied, poussées) à la violence verbale (insultes, menaces, railleries, taquineries abusives, diffusion de rumeurs malveillantes) en passant par les grimaces, les gestes obscènes ou l'exclusion intentionnelle d'un groupe. Ces derniers comportements (habituellement plus subtils) sont généralement appelés « intimidation indirecte », l'expression « intimidation directe » étant réservée aux attaques relativement évidentes (violence verbale ou physique) contre la victime.*

---

<sup>1</sup> Dans le texte, les citations en italique sont une traduction intégrale du texte anglais d'Olweus

Il doit aussi y avoir un déséquilibre de pouvoir ou de force : les élèves intimidés ont de la difficulté à se défendre et vivent de l'impuissance face à l'élève ou aux élèves qui le harcèlent. Mais ce n'est pas de l'intimidation quand deux élèves de même force physique ou psychologique se querellent, ni quand des amis se taquinent à la condition que cela ne devienne pas des taquineries humiliantes et malveillantes répétées qui se poursuivent malgré des signes évidents de malaise et de protestation de la part de la personne visée.

À l'école, la victime est souvent un élève seul, harcelé par deux ou trois autres élèves, quoique 20 à 40 pour cent des victimes disent qu'elles se font principalement intimider par un seul élève.

*L'intimidation est donc définie par les trois caractéristiques suivantes : (a) c'est un comportement agressif ou intentionnellement malfaisant; (b) ce comportement est répétitif et soutenu; (c) il se produit dans des relations marquées par un déséquilibre de pouvoir. On pourrait ajouter que l'intimidation se produit souvent sans provocation apparente. Ces caractéristiques suggèrent clairement que l'intimidation peut être considérée comme une forme de violence : une violence entre pairs. Ce qui la distingue des autres formes de violence, comme la violence à l'égard des enfants ou la violence familiale, c'est le contexte dans lequel elle se produit et la relation entre les parties impliquées.*

## **Prévalence**

D'après les résultats au questionnaire d'Olweus mené auprès de milliers d'étudiants, 15 pour cent (1 sur 7) des élèves du primaire et du secondaire (les jeunes de 7 à 16 ans) vivent des problèmes d'intimidation et de victimisation. Environ 9 % des élèves sont des victimes et 7 % des intimidateurs. Deux victimes sur cinq sont aussi des intimidateurs. De cinq à dix pour cent des élèves sont impliqués dans des problèmes d'intimidation au moins une fois par semaine. Les mêmes proportions ont été recensées dans la région de Granby et ailleurs au Québec (Gagné, 1997).

Ces chiffres indiquent clairement que l'intimidation représente un problème important dans toutes les écoles où on a mesuré le phénomène et qu'elle touche de nombreux élèves (Lepage, 2000). Le grand nombre de pays, les différents contextes culturels et socio-économiques, les comportements en fonction du sexe et de l'âge, indiquent une tendance universelle chez les enfants à utiliser l'intimidation comme outil de contrôle social.

*Même si l'intimidation directe est un problème plus fréquent chez les garçons, elle existe aussi chez les filles. Celles-ci sont moins portées à utiliser la violence physique; elles vont plutôt employer des moyens indirects, plus subtils, de harcèlement, comme la calomnie, le colportage de rumeurs, l'exclusion du groupe et la manipulation des relations d'amitié (p. ex., enlever à une fille sa « meilleure amie »). De surcroît, ces formes d'intimidation peuvent être plus difficiles à déceler pour les adultes.*

Il existe aussi des tendances qui varient en fonction de l'âge. En règle générale, il y a augmentation de l'intimidation à partir de la troisième année du primaire jusque vers la troisième secondaire. Par la suite, il y a réduction graduelle. Même si la plupart des incidents se produisent entre des élèves de la même année, les cas d'intimidation d'élèves plus vieux envers des plus jeunes représentent aussi un bon pourcentage. (Pour

plus d'informations concernant les tendances en fonction du niveau scolaire ou du sexe voir Olweus, 1993a et Melton et al., 1998).

À l'école, la plupart des cas d'intimidation se produisent dans la cour ou dans les entrées, les corridors, le gymnase, autour des casiers et dans les toilettes alors que 30 % se produisent sur le chemin de l'école (Gagné, 1997).

### **Pourquoi mettre l'accent sur les problèmes d'intimidation et de victimisation ?**

Il y a plusieurs raisons qui justifient les interventions pour faire cesser l'intimidation entre enfants à l'école. Olweus a fait des suivis auprès des victimes et des intimidateurs. Voici les conclusions :

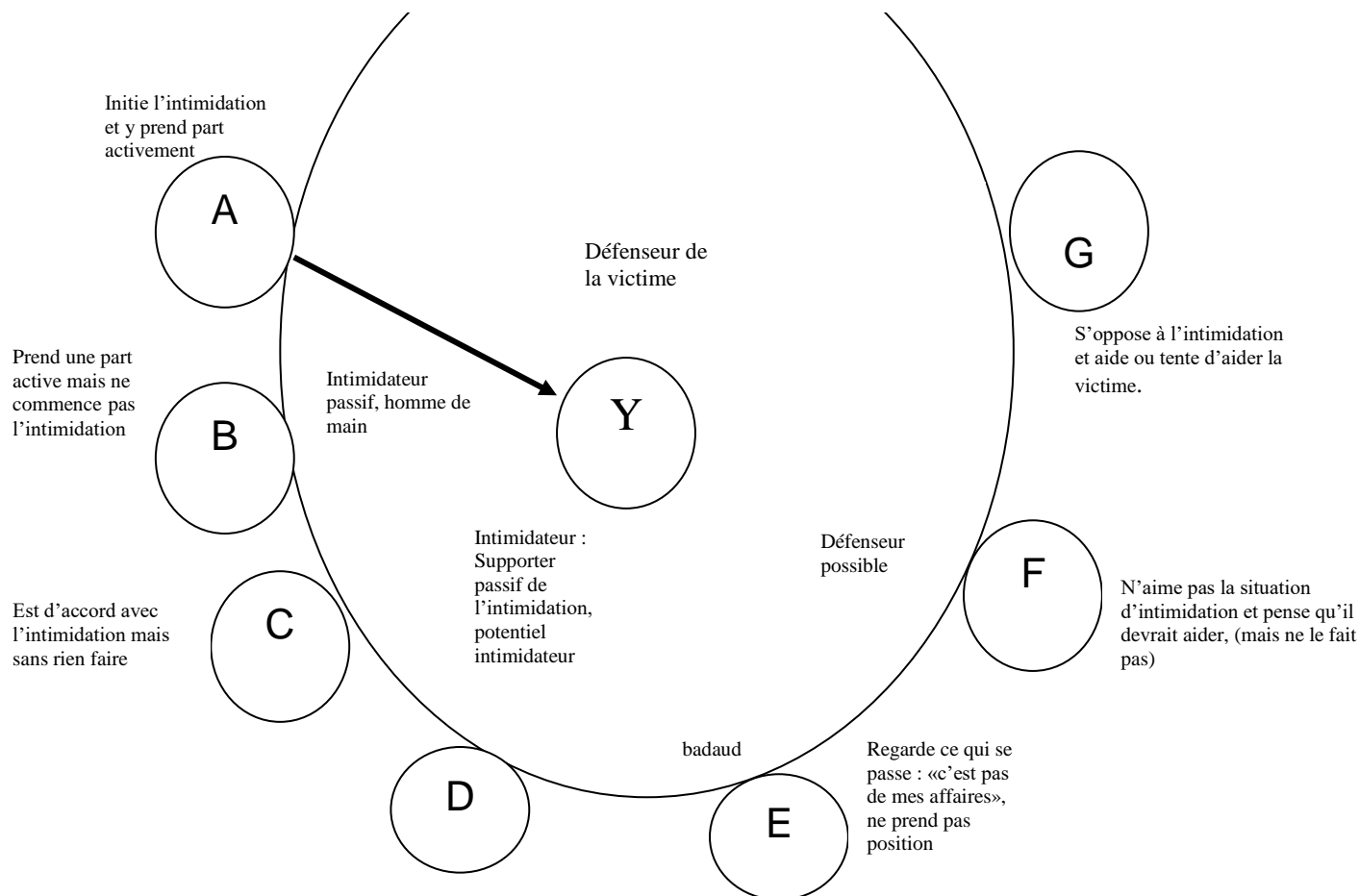
**Effets à court terme sur les victimes.** *En plus d'être douloureuses et humiliantes, les expériences d'intimidation rendent les victimes malheureuses, déprimées et désorientées. Leur estime de soi a tendance à diminuer et elles deviennent angoissées et inquiètes. En outre, les élèves victimes d'intimidation peuvent souffrir de blessures physiques, leur concentration et leur rendement scolaire peuvent diminuer et ils peuvent refuser d'aller à l'école. Ils ont souvent tendance à se sentir idiots, honteux et peu intéressants, et ils en arrivent graduellement à se considérer comme des ratés. Bon nombre de victimes développent des problèmes psychosomatiques, comme des maux de tête ou des maux d'estomac. Dans certains cas, l'autodépréciation devient tellement accablante que les victimes en arrivent à voir le suicide comme la seule issue possible.*

**Effets à long terme sur les victimes.** Devenus jeunes adultes (23 ans), certaines des anciennes victimes (agressées principalement de la 6<sup>e</sup> année jusqu'en secondaire III) ont tendance à être plus déprimées et ont une plus faible estime de soi que leurs pairs qui n'ont pas subi d'intimidation. Heureusement, la plupart des victimes se remettent assez bien de leur expériences scolaires désagréables.

**Effets à court terme sur les intimidateurs.** Souvent les intimidateurs profitent d'un statut social apparemment plus élevé conféré par les autres élèves, mais à y regarder de près, on réalise que souvent les autres élèves les craignent et vont éviter de nouer des relations plus intimes avec eux de crainte de devenir victimes à leur tour. Les intimidateurs ont davantage tendance à concevoir les relations sociales comme des rapports de force à établir avec les autres, ce qui risque notamment de conduire à des relations amoureuses basées sur ce même type de rapports.

**Effets à long terme sur les intimidateurs.** L'intimidation fait souvent partie d'un type de comportement antisocial (trouble de la conduite) plus généralisé. Comme les recherches l'ont démontré, les élèves (surtout les garçons) qui intimident d'autres élèves sont particulièrement susceptibles de développer d'autres comportements antisociaux ou délinquants, comme le vandalisme, le vol à l'étalage, l'absentéisme et l'abus de substances. Ce type de comportement antisocial se poursuit souvent à l'âge adulte. *Dans une étude longitudinale, environ 60 % des garçons qui avaient été identifiés comme des*

**Figure 1**  
**Les modes de réaction des élèves et les différents rôles qu'ils peuvent jouer dans une situation d'intimidation (Olweus, 1999)**



*intimideurs (à la fois par leurs pairs et par les enseignants) entre la 6<sup>e</sup> année et le secondaire III, ont été reconnus coupables d'au moins un crime avant l'âge de 24 ans, comparés à 23 % des autres garçons. À 24 ans, pas moins de 35 à 40 % des anciens intimideurs avaient trois condamnations ou plus à leur actif, ce qui n'était le cas que de 10 pour cent des autres garçons (ceux qui n'avaient été ni intimidateurs, ni victimes, de la 6<sup>e</sup> année jusqu'au secondaire III). Ainsi, comme jeunes adultes, les anciens intimidateurs avaient un taux de récidive quatre fois supérieur pour des actes criminels relativement sérieux, selon les rapports de criminalité officiels (Olweus, 1993). La plupart des recherches ont été menées auprès d'échantillons masculins. Il est connu que les filles intimident également, notamment en recourant à l'exclusion sociale. On connaît moins les conséquences à long terme chez les filles qui intimident.*

**Climat social de l'école.** Dans une classe ou une école aux prises avec un problème important d'intimidation, les élèves ont tendance à s'y sentir moins en sécurité et moins heureux. Le climat social en est affecté.

Les problèmes d'intimidation et de victimisation peuvent avoir des effets pervers. Quand un élève est témoin d'intimidation non réprimée, quand d'autres élèves ou même l'enseignant sont témoins sans intervenir, cela conduit à accepter les comportements

d'intimidation. *Graduellement, le climat social devient plus dur, moins ouvert, ce qui favorise de nouvelles scènes d'intimidation et l'émergence d'autres problèmes. À l'inverse, les classes et les écoles qui ont un climat social amical et ouvert sont susceptibles de provoquer et de privilégier des réactions plus appropriées de la part des élèves.* Craig et Pepler (1997) ont montré toute l'influence des témoins qui peuvent devenir complices, encourager le cycle de l'intimidation mais aussi faire diminuer l'intimidation quand ils décident que ce comportement n'est pas acceptable. Il devient donc important de modifier la vision des élèves qui entourent l'intimidateur. Les différents rôles et les attitudes correspondantes à ces rôles que les autres élèves peuvent adopter face aux problèmes d'intimidation et de victimisation sont représentés dans le « cercle d'intimidation » de la figure 1.

## **Mythes**

Plusieurs mythes circulent à propos de l'intimidation malgré le fait que les recherches ne les ont jamais soutenus.

Un premier mythe consiste à croire que plus le nombre d'élèves dans la classe ou dans l'école est grand, plus les cas d'intimidation et de victimisation sont élevés. Une étude norvégienne menée dans plus de 700 écoles et dans plusieurs milliers de classes de différentes tailles, révèle que la taille des classes et des écoles est un élément négligeable en regard de la fréquence relative et de l'importance des problèmes d'intimidation et de victimisation (Olweus, 1993).

Un second mythe consiste à croire que l'intimidation tient de la trop grande importance accordée à la compétition, à la réussite à tout prix et aux échecs scolaires. Cette hypothèse non plus n'a pas été corroborée par l'analyse détaillée des données longitudinales. Rien n'indique que les comportements d'intimidation soient une conséquence directe de mauvais résultats scolaires ou d'échecs.

Un troisième mythe largement répandu est d'associer victimisation avec différences apparentes. Par exemple, les enfants plus gros, roux, portant des lunettes, parlant avec un accent ou d'une autre origine ethnique sont plus susceptibles d'être victimes d'intimidation. Cette hypothèse n'a pas résisté à l'analyse de nombreuses études européennes (p. ex., Junger, 1990 ; Olweus, 1978). Le rapport entre l'origine ethnique et la victimisation n'a cependant pas encore été étudié de manière approfondie.

*On peut ajouter que, dans le cas des élèves de Scandinavie, le fait d'être intimidateur ou victime n'a aucun rapport avec les conditions socio-économiques de la famille, comme le revenu ou le niveau d'étude des parents. En conséquence, la croyance populaire selon laquelle les intimidateurs sont généralement issus des classes inférieures est également un mythe, du moins en Scandinavie. Cependant, cette hypothèse n'a pas encore été étudiée sur une grande échelle, en Amérique du Nord. Étant donné que les disparités socio-économiques sont plus grandes aux États-Unis, il est possible que l'on découvre une corrélation, même s'il y a lieu de croire qu'elle serait faible.*

## **Causes**

Il faut donc chercher d'autres facteurs pour expliquer l'intimidation. La recherche des causes doit se faire au niveau de l'individu, de la classe et de l'école. Les études faites à

ce jour donnent à penser que chez les victimes, certains traits de caractère (la vulnérabilité anxieuse) et certaines caractéristiques physiques (force ou faiblesse dans le cas des garçons plus jeunes), peuvent inciter les intimidateurs. Parallèlement, certains facteurs liés au milieu scolaire, tels que l'attitude des adultes, l'organisation de la surveillance et l'horaire des récréations jouent un rôle déterminant dans l'ampleur que peut prendre les phénomènes.

## **Facteurs de risque**

Les comportements d'intimidation ou de victimisation de l'élève résultent à la fois de facteurs de risque venant de l'interaction entre l'élève et son réseau social – la famille, les pairs, l'école et la communauté - et de facteurs de risque provenant de caractéristiques personnelles. Plusieurs de ces facteurs sont énumérés dans le tableau 1. Certains de ces facteurs comme les caractéristiques liées à la personnalité (p. ex., l'impulsivité ou la faible tolérance à la frustration) ou les attitudes positives face à la violence, ont un rapport direct avec le risque de développer des problèmes d'intimidation ou de victimisation Tandis que d'autres facteurs, comme les modèles parentaux, ont un rapport indirect.

Les facteurs de risque, énumérés dans la colonne « victimisation par les pairs » du tableau 1 s'appliquent en particulier à la catégorie la plus fréquente de victimes, dites victimes *passives*, soit des enfants souvent plus anxieux, solitaires et qui ne se défendent pas. Il y a une autre catégorie moins courante de victimes (environ 1 à 2 victimes sur 5) dites *victimes provocatrices* qui ressemblent aux victimes passives mais qui présentent aussi d'autres traits de caractère : souvent imprévisibles, agressifs, hyperactifs, agités, blessants et maladroits socialement. Ce type de victime est souvent agressé ou rejeté par plusieurs élèves à la fois, quand ce n'est pas par toute la classe.

## **Population cible**

Le programme de prévention de l'intimidation vise à faire diminuer l'intimidation et à prévenir son apparition. Il comporte à la fois des composantes de prévention primaire (qui visent tous les élèves de l'école) et des composantes de prévention secondaire (qui visent les élèves à risque ou identifiés comme intimidateurs ou comme victimes). Cette orientation préventive permet d'éviter plusieurs des problèmes rencontrés quand il faut sélectionner des élèves pour participer à un programme et la stigmatisation possible qui en découle souvent. Le programme n'est donc pas conçu uniquement pour résorber et prévenir l'intimidation, mais aussi pour améliorer les relations sociales et valoriser les comportements prosociaux. Cet aspect préventif du programme constitue une option particulièrement intéressante pour les intervenants scolaires et les rend mieux disposés à se l'approprier.

**Tableau 1. Facteurs de risque d'intimidation ou de victimisation**

	<i>Intimidateur</i>	<i>Victime</i>
<i>Individu</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Caractère impulsif, violent, dominant, peu empathique</i></li> <li>▪ <i>Difficulté à se conformer aux règles et faible tolérance à la frustration</i></li> <li>▪ <i>Attitude positive face à la violence</i></li> <li>▪ <i>Force physique (chez les garçons)</i></li> <li>▪ <i>Perte graduelle d'intérêt pour l'école</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Caractère prudent, sensible, anxieux</i></li> <li>▪ <i>Difficulté à se faire valoir parmi les pairs</i></li> <li>▪ <i>Faiblesse physique</i></li> </ul>
<i>Parents</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Manque de chaleur et d'implication</i></li> <li>▪ <i>Permissivité exagérée</i></li> <li>▪ <i>Discipline sévère et châtement corporel</i></li> <li>▪ <i>Manque de surveillance</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Surprotection (parfois)</i></li> </ul>
<i>Pairs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Attitude positive face à la violence (amis et pairs)</i></li> <li>▪ <i>Modèles d'intimidation dans l'entourage</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Peu d'amis</i></li> </ul>
<i>École</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Manque de surveillance quand l'enfant n'est pas en classe.</i></li> <li>▪ <i>Attitude indifférente ou conciliante du professeur face à l'intimidation</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Présence d'élèves agressifs dans le même degré ou dans un degré supérieur</i></li> <li>▪ <i>Manque de surveillance durant les récréations</i></li> <li>▪ <i>Attitude indifférente ou négligente du professeur face à l'intimidation</i></li> <li>▪ <i>Attitude indifférente ou négligente des élèves face à l'intimidation</i></li> </ul>

Certains jeunes sont plus susceptibles que d'autres de développer des comportements d'intimidation ou de victimisation et le programme aide à les identifier et à concevoir des interventions personnelles pour eux.

Les problèmes d'intimidation et de victimisation sont plus fréquents chez les élèves des deux derniers cycles du primaire et du premier cycle du secondaire et ont tendance à diminuer par la suite. Ils se rencontrent tant en milieu urbain que rural, peu importe l'origine culturelle, les conditions socio-économiques, la taille de la classe ou de l'école. Comme le programme de prévention s'attaque à un problème apparemment très répandu, que son objectif est de faire de l'école un endroit plus sûr et plus agréable et que son orientation est globale – il vise toute la population étudiante d'une école ou d'une classe en particulier – le programme peut s'appliquer dans tous les milieux.

### **Principes généraux du programme**

*Étant donné la très grande persistance des comportements agressifs dans le temps et le peu de succès des différents types d'approche individuelle pour contrôler ces comportements, le programme de prévention de l'intimidation prend pour acquis que le*

*contrôle des comportements d'intimidation et la réorientation vers des comportements prosociaux passe par la restructuration systématique de l'environnement social. Cela implique d'une part la réduction à l'école des occasions propices à l'intimidation et d'autre part la réduction des gratifications que reçoit l'intimidateur auprès des pairs. Le programme vise aussi à encourager et à valoriser les comportements positifs, amicaux et prosociaux. Spécifiquement, le programme vise à développer un environnement où :*

- les adultes s'impliquent de façon chaleureuse;
- des limites nettes aux comportements inacceptables sont imposées;
- les comportements inacceptables sont réprimés de façon conséquente, sans hostilité et sans contrainte physique;
- où les adultes agissent avec autorité et selon des modèles de comportement positifs.

Les trois premiers principes veulent justement aller à l'encontre de ce que les études ont associé à l'émergence de différents comportements agressifs chez les jeunes : négativisme de l'adulte, permissivité générale, manque de limites claires et utilisation de méthodes fondées sur une relation de pouvoir, comme les fessées et les insultes. Avec le quatrième principe les adultes sont encouragés à adopter un modèle de relation d'autorité sans excès pour réagir aux situations que vivent les élèves, tant au plan scolaire que dans leurs relations sociales.

Un principe fondamental du programme de prévention de l'intimidation est le suivant : tout le processus pour créer un meilleur environnement scolaire doit être amorcé et mené **par les adultes significatifs de l'école** tout en encourageant la participation des élèves eux-mêmes dont le rôle prend de plus en plus d'importance à mesure que le programme évolue.

## 1.2 Résumé du programme

### **Conditions préalables : prise de conscience et engagement**

Pour Olweus, la réussite du programme de prévention de l'intimidation dépend essentiellement du comportement des adultes de l'école qui doivent prendre conscience de l'importance des problèmes d'intimidation et de victimisation et qui doivent s'engager de façon sérieuse à faire changer la situation. Sans cela, le programme n'aura pas le succès escompté. Le questionnaire que l'auteur a développé pour obtenir l'opinion des élèves sur l'intimidation et la victimisation sensibilise les intervenants sur la situation dans son milieu et les incite à démarrer un projet bien davantage que s'ils ne faisaient que recevoir des statistiques tirées d'autres écoles, voire même d'autres cultures.

### **Interventions au niveau de l'école, de la classe et des élèves**

La prise de conscience et l'engagement vont se traduire par un certain nombre de mesures et d'interventions essentielles applicables au niveau de l'école, de la classe et des élèves pour combattre l'intimidation et la victimisation. Le message transmis aux élèves quant à la position de l'école face à l'intimidation sera toujours conséquent. *Le message de base du programme apparaît clairement dans toutes les composantes : **l'intimidation n'est pas acceptée dans notre classe et dans notre école, et nous verrons à la faire cesser.***



Le tableau 2 présente un aperçu des composantes les plus importantes pour la mise en œuvre du programme de prévention de l'intimidation.

**Tableau 2 :**  
**Mesures essentielles (++) ou souhaitables (+) dans**  
**un programme de prévention de l'intimidation**

**Mesures préalables :**

- ++ *Prise de conscience et engagement des adultes de l'école*

**Mesures au niveau de l'école :**

- ++ *Administration du questionnaire*
- ++ *Journée de formation du personnel de l'école*
- ++ *Surveillance améliorée des élèves quand ils ne sont pas en classe*
- ++ *Mise sur pied d'un comité de coordination*
- + *Rencontres entre le personnel de l'école et les parents*

**Mesures au niveau de la classe :**

- ++ *Règles de la classe contre l'intimidation*
- ++ *Discussions régulières entre élèves et adultes sur le sujet*
- + *Rencontres des parents de la classe*

**Mesures au niveau des élèves :**

- ++ *Discussions sérieuses avec les intimidateurs et avec les victimes*
- ++ *Discussions sérieuses avec les parents des enfants impliqués*
- + *Recours à des stratégies novatrices au besoin tant par les enseignants que par les parents*

**Mesures au niveau de l'école.** Les principales interventions au niveau de l'école sont les suivantes : une enquête menée auprès de tous les élèves à l'aide du questionnaire d'Olweus sur l'intimidation qui permet d'établir la nature et la incidence de l'intimidation dans toutes les classes, une journée de formation de tout le personnel, la création d'un comité de coordination et le développement d'un système de surveillance des élèves. La journée de formation permet d'analyser les résultats de l'enquête, de débattre des différents éléments du programme et de planifier sa mise en œuvre. Le comité de coordination a pour mandat d'orienter les activités qui seront vécues durant toute l'année.

**Mesures au niveau de la classe.** Les deux principales interventions au niveau de la classe sont le choix et l'application de règles concernant l'intimidation, auxquelles les élèves devraient être impliqués afin qu'ils se sentent plus concernés, et la tenue de

réunions régulières où sont discutés différents aspects de l'intimidation et des comportements antisociaux ainsi que du respect des règles de conduite adoptées par la classe. Les réunions sont aussi l'occasion de faire participer les élèves à différentes activités (par exemple : jeux de rôles, discussions en sous-groupe) visant à mieux leur faire comprendre les conséquences néfastes de l'intimidation et à leur communiquer des stratégies pour la combattre.

**Mesures au niveau des élèves.** Le programme prévoit aussi un suivi avec les intimidateurs (ou avec de petits groupes d'intimidateurs) et avec les victimes, de même qu'avec leurs parents, pour veiller d'abord à faire cesser les comportements d'intimidation mais aussi à trouver les moyens pour que les victimes ne soient plus intimidées par la suite, ce qui est trop souvent le cas avec les interventions ponctuelles sans suivi. Les interventions principales doivent être menées par les enseignants et la direction. Les professionnels des services complémentaires sont, pour leur part, responsables de la planification et la coordination du programme. Ils sont aussi appelés à agir comme consultants et à prendre en charge les cas plus lourds.

### **Preuves de l'efficacité du programme**

Le programme de prévention de l'intimidation a été implanté dans différents milieux culturels en Europe, au Japon, aux États-Unis et au Canada (notamment au Québec dans la région de Granby) et dans différents contextes scolaires (au primaire et au secondaire). *La première évaluation du programme, la plus complète aussi, a été menée auprès de 2 500 élèves du primaire et du premier cycle du secondaire, à Bergen, en Norvège, entre 1983 et 1985. Les résultats de cette étude ont montré une diminution tangible (généralement 50 % ou plus) de la fréquence à laquelle les élèves ont signalé avoir été victimes d'intimidation ou avoir intimidé d'autres élèves. De plus, on a noté une réduction importante des comportements antisociaux comme le vandalisme, les bagarres, le vol et l'absentéisme. Les élèves ont également fait part d'une amélioration de l'ordre et de la discipline, de relations sociales plus aisées et d'une attitude plus favorable face aux travaux scolaires et à l'école. De plus, les effets bénéfiques sembleraient cumulatifs : pour certaines variables analysées, les effets du programme étaient plus marqués après 20 mois d'intervention qu'après 8 mois. Enfin, les résultats ont fait ressortir une relation entre l'étendue des interventions et l'efficacité du programme : les cas d'intimidation et de victimisation ont diminué davantage dans les classes qui ont mis en oeuvre certaines composantes essentielles du programme d'intervention (dont l'établissement de règles contre l'intimidation au niveau de la classe et la tenue de réunions périodiques) que dans les classes qui ont implanté moins de mesures.*

Au Québec, une étude semblable dans la région de Granby en 1996 auprès de 500 élèves a montré une réduction de l'intimidation de 60 % à l'école et de 40 % sur le trajet de l'école et ce, après une année d'implantation (Gagné, 1997).

### **1.3 Mise en œuvre du programme d'Olweus**

Le programme est conçu pour réduire et prévenir les problèmes d'intimidation et de victimisation à l'école. Le principal lieu visé est donc l'école mais peut inclure aussi le trajet entre l'école et la maison. Il revient au personnel de l'école de demeurer le premier responsable de sa mise en œuvre. Voici les principaux objectifs:

- *Réduire, voire éliminer les comportements d'intimidation et de victimisation chez les enfants du primaire et du secondaire, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.*
- *Prévenir l'émergence de nouveaux cas d'intimidation et de victimisation.*
- *Favoriser l'établissement de meilleures relations entre pairs à l'école, et créer des conditions permettant notamment aux victimes et aux intimidateurs de progresser et de mieux fonctionner aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.*

Le troisième objectif vise à aider les victimes à se sentir plus en sécurité à l'école, à être plus sûres d'elles-mêmes et mieux acceptées ; et en regard des intimidateurs, de les amener à des façons plus acceptables de s'affirmer. Même si cet objectif met l'accent sur les victimes et les intimidateurs, le climat social de toute la classe devrait s'en trouver amélioré et, on devrait observer une diminution des autres comportements antisociaux, comme le vandalisme, l'absentéisme et le vol.

Le questionnaire d'Olweus sur l'intimidation constitue un bon moyen de vérifier l'atteinte des objectifs du programme. Il faudra donc l'administrer avant le début des interventions et au moins une fois après la mise en œuvre du programme, un an plus tard par exemple.

### **Conditions préalables : sensibilisation et engagement**

*Le succès du programme de prévention de l'intimidation repose sur deux conditions essentielles : (1) les intervenants scolaires et, dans une certaine mesure les parents, doivent prendre conscience de l'ampleur du problème d'intimidation et de victimisation dans leur école ; (2) les adultes doivent s'engager à faire changer la situation avec détermination.*

L'enquête à l'aide du questionnaire sur l'intimidation est un moyen simple et efficace de susciter une prise de conscience et par la suite un engagement actif des adultes de l'école. Au Québec, un formulaire abrégé (12 questions plutôt que 41) a été rédigé à partir du questionnaire original d'Olweus, suite à une expérimentation dans la région de Granby. Ce questionnaire permet de mettre en lumière une foule d'informations pertinentes et offre une base solide pour des interventions ultérieures. Lorsque les enseignants et la direction découvrent l'ampleur des problèmes d'intimidation et de victimisation dans leur propre école et qu'ils en constatent les effets négatifs sur les élèves, ils réalisent mieux l'urgence de prendre des mesures pour contrer le phénomène.

Vu la complexité des problèmes d'intimidation et de victimisation, on ne peut y remédier qu'avec la participation, l'autorité et l'encadrement particulier des adultes. On ne peut laisser les élèves s'occuper seuls des problèmes d'intimidation et de victimisation et les techniques de médiation par les pairs ou de résolution de conflits ne sont pas recommandées. De telles approches pourraient représenter un déni de responsabilité de la part des adultes et donner au personnel de l'école la fausse impression rassurante que le problème a été pris en charge. À ce jour, il y a peu d'évidence scientifique qui permettrait de justifier les programmes de médiation par les pairs ou de résolution de conflits pour les situations d'intimidation.

*Plus grave encore, ces programmes peuvent donner des résultats indésirables. Décrire les problèmes d'intimidation et de victimisation comme des conflits, par exemple, sont inappropriés. Un conflit implique un « pouvoir de négociation » à peu près égal entre les parties. Dans un conflit, les deux parties ont partiellement raison et partiellement tort. Elles doivent toutes deux faire des concessions. Un médiateur devrait être impartial, ne pas favoriser un des deux camps, et ainsi de suite. Or, dans les faits, l'intimidation n'est pas un conflit, mais une agression et une violation des droits d'une autre personne. S'il fallait avoir recours à la médiation pour résoudre un problème d'intimidation et de victimisation, la victime pourrait en sortir encore plus humiliée. De plus, considérer l'intimidation comme un simple conflit peut banaliser et déformer la perception qu'ont les élèves, les enseignants et les parents du problème (les conflits sont omniprésents et font partie de la vie de tous les jours). Il est donc important d'éviter d'utiliser des stratégies qui sont en désaccord avec la philosophie et les principes fondamentaux du programme, pour tenter de résoudre les problèmes d'intimidation et de victimisation.<sup>2</sup>*

Comme nous l'avons vu plus haut (tableau 2), les mesures pour combattre l'intimidation s'appliquent à trois niveaux : l'école, la classe et l'individu. Voici les composantes appliquées à chacun des niveaux.

### **Interventions au niveau de l'école**

**Comité de coordination.** La formation de ce comité est une des étapes importantes dans le processus de mise en application du programme de prévention de l'intimidation. Ce comité devra tenir compte de tous les aspects des activités de prévention de la violence à l'école, y compris le programme de prévention de l'intimidation afin d'assurer une cohérence et une complémentarité entre tous les programmes.

Le comité est composé du directeur ou du directeur adjoint, d'un représentant des enseignants de chaque niveau, d'un professionnel de la santé mentale à l'école comme un psychologue scolaire, d'un représentant des parents et d'un représentant des élèves (au secondaire). Un représentant des surveillants d'élèves, du personnel de soutien et du service de garde devrait aussi faire partie du comité. La direction devrait diriger ce comité afin d'assurer les chances de succès du programme.

**Enquête par questionnaire anonyme.** Selon Olweus, l'enquête devrait être conduite vers le début du mois de mai ce qui permet de lancer le programme de prévention de l'intimidation à la rentrée suivante. C'est le moment idéal parce que les enfants ont en mémoire les cas d'intimidation qui ont pu se produire au cours des derniers mois et aussi parce que cela laisse le temps d'informer le personnel de l'école des résultats avant le lancement du programme.

Le questionnaire débute par une définition simple de l'intimidation, puis une série de questions touchant à différents aspects de l'intimidation. De la compilation des réponses on apprend le nombre et le pourcentage d'élèves qui disent être victimes d'intimidation

---

<sup>2</sup> NDLR On verra plus loin que cette position ferme d'Olweus veut sans doute s'opposer à d'autres chercheurs comme Pikas ( voir Gagné, 2003) et sa «Méthode d'Intérêts Communs» qui affirme au contraire qu'il peut être parfois utile de concevoir l'intimidation comme un type de conflit qui mérite une intervention par médiation menée par des adultes.

ainsi que la fréquence des cas de victimisation; le nombre et le pourcentage d'élèves qui disent avoir intimidé d'autres élèves et la fréquence des cas d'intimidation; la fréquence à laquelle les enseignants et les parents ont été informés de situations d'intimidation; la fréquence des tentatives pour faire cesser l'intimidation de la part des enseignants, des pairs et des parents.

Il est important de résumer les informations recueillies de façon claire et compréhensible et de diffuser les résultats au niveau de l'école. Au Québec, l'Association québécoise des psychologues scolaires met à la disposition de ses membres un logiciel de correction qui facilite l'interprétation des résultats (disponible sur le site de l'AQPS, section membres).

**Journée de formation.** Les résultats du questionnaire devraient être présentés au cours d'une journée de formation consacrée au programme de prévention de l'intimidation. Le moment idéal pour tenir cette formation est lors des journées pédagogiques en début d'année scolaire. Devraient être invités à cette journée, en plus du comité de coordination, tous les intervenants de l'école, y compris les surveillants d'élèves. L'animation de cette journée de formation devrait être faite par un psychologue scolaire ou un autre intervenant en santé mentale avec l'aide des membres du comité de coordination.

Les objectifs seront de sensibiliser les participants, de les encourager à s'impliquer dans le programme et de concevoir un plan à long terme pour la réalisation du programme de prévention de l'intimidation. Une bonne partie de la journée devrait être consacrée à rendre ce plan le plus concret et le plus détaillé possible.

**Amélioration de la surveillance et de l'aménagement extérieur.** *Plusieurs études, (particulièrement en Europe)<sup>3</sup> ont démontré que la cour d'école est l'endroit où les élèves sont le plus souvent victimes d'intimidation. De plus, nous avons découvert que, plus la proportion d'enseignants ou d'adultes est élevée à l'heure des récréations ou des repas, moins il y a de cas d'intimidation. Plusieurs enseignants, surtout au premier cycle du secondaire, admettent volontiers que le système de surveillance actuellement en place dans leurs écoles est moins qu'adéquat.*

Les écoles doivent donc se doter d'un plan de surveillance efficace pendant les repas et les récréations, doublé **d'un système d'échange d'informations** pour signaler les épisodes d'intimidation et les autres événements du même genre relevés durant ces périodes. Quand la surveillance est faite par d'autres que des enseignants, on doit s'assurer que leurs activités et leurs observations soient bien coordonnées avec celles des enseignants.

La simple présence d'adultes durant les récréations n'est pas suffisante. Ceux-ci doivent être disposés à intervenir rapidement et fermement dans les situations d'intimidation réelles ou probables. Pour aider, les enseignants et les autres intervenants doivent être formés à reconnaître les situations qui demandent une intervention, à distinguer l'intimidation de conflits normaux, à développer des attitudes à adopter quand ils sont témoins de situations d'intimidation ou d'autres comportements indésirables durant les récréations. Le message que les élèves doivent recevoir des adultes de l'école doit signifier clairement que « *nous n'acceptons pas d'intimidation dans notre école* ». De plus, les adultes doivent songer à protéger les victimes.

---

<sup>3</sup> Au Canada, D. Pepler a aussi mené des recherches d'observations sur les cours d'école (Craig et Pepler, 1997)

Étant donné que les cas d'intimidation sont habituellement plus fréquents dans certaines parties de l'école que dans d'autres, il est essentiel de cibler ces endroits. Par exemple, les toilettes et les casiers sont des endroits à risque où on devrait porter une attention particulière.

*Enfin, une autre manière de contrer l'intimidation est de faire en sorte que les élèves ne s'ennuient pas durant les récréations. Certains jeunes voient en effet dans l'intimidation un moyen de mettre du piquant dans la vie à l'école. Les intervenants doivent donc évaluer en détail toutes les caractéristiques physiques de la cour d'école et vérifier si les activités durant les récréations intéressent les différents groupes d'élèves (selon le sexe, l'âge...). De plus, le fait de créer un environnement extérieur attrayant et bien aménagé peut éventuellement encourager les élèves à adopter des comportements positifs plutôt que de se tourner vers l'intimidation.*

**Réunions avec les parents.** On peut favoriser la collaboration avec les parents en les invitant à participer à des réunions d'école ou de classe pour discuter de l'intimidation. Les rencontres individuelles ou les entretiens téléphoniques sont d'autres moyens de les impliquer. Une brochure de renseignements sur l'intimidation et sur le programme de prévention de l'intimidation peut aussi être donnée aux parents pour les sensibiliser. Il pourrait aussi être utile que le comité de coordination sur la prévention de l'intimidation inclue des représentants des parents et des élèves.

Lors des réunions avec les parents, on recommande aussi de discuter du plan d'action de l'école et du type d'engagement souhaitable de la part des parents, tant à l'école qu'à la maison.

Dans le cadre des interventions au niveau de la classe (voir ci-après), on peut aussi prévoir des rencontres plus personnelles pour donner aux parents l'occasion de discuter de la situation de leurs propres enfants. Les parents s'expriment souvent plus librement dans des rencontres moins formelles.

## **Interventions au niveau de la classe**

**Règles contre l'intimidation.** *Les enseignants et les élèves ont un excellent moyen à leur disposition pour contrer les problèmes d'intimidation et de victimisation dans leur classe et pour améliorer le climat social : s'entendre pour adopter des règles simples concernant l'intimidation. Même si l'école a déjà défini des règles générales de conduite ou des normes de comportement, il demeure extrêmement important d'établir une série de règles directes et indirectes concernant spécifiquement l'intimidation au niveau de la classe.*

*Il est également important que les élèves aient leur mot à dire dans l'élaboration de ces règles. Ils se sentiront ainsi plus responsables et plus enclins à les respecter eux-mêmes et à les faire respecter par les autres. Les réunions de classe sont de bonnes occasions d'échanger sur de tels sujets. Les règles approuvées par la classe devraient être énoncées dans des termes clairs et affichées bien en vue.*

L'exemple ci-dessous cite quelques règles possibles.

*«Voici les trois règles qui nous semblent essentielles pour contrer les problèmes d'intimidation et de victimisation :*

- 1. Nous n'intimiderons pas d'autres élèves.*
- 2. Nous allons tenter d'aider les élèves qui sont victimes d'intimidation.*
- 3. Nous allons intégrer sans faute TOUS les élèves qui sont exclus.»*

Même s'il est souvent d'usage d'énoncer les règles de conduite dans des phrases positives, c'est-à-dire en mettant l'accent sur ce qui doit être fait plutôt que sur ce qui ne doit pas être fait, ce n'est pas toujours possible ou même souhaitable dans le cas des règles pour contrer l'intimidation (la règle # 1, par exemple). La formulation positive, avec des termes comme «comportement amical» par exemple, est trop imprécise pour donner les résultats voulus. On cherche à faire comprendre très clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable et la formulation négative de la règle # 1 arrive parfaitement à le faire. Par ailleurs, les deux autres règles suggérées sont formulées en termes positifs. Pour aider les élèves à dénoncer les comportements d'intimidation alors que la pression sociale force souvent à les taire, il peut être judicieux d'ajouter une quatrième règle qui dit que les élèves témoins ou victimes d'intimidation doivent le dénoncer. Mais mieux qu'une règle pour les amener à parler d'intimidation, c'est en créant chez eux la conviction qu'ils seront pris au sérieux, qu'un suivi sera fait et que le fait de dénoncer une agression n'est pas moucharder («stooler»).

Les réunions de classe sont un bon moyen pour faire saisir les types de comportement auxquels ces règles font référence. L'enseignant peut organiser différentes activités pour susciter des commentaires, mieux définir ce qu'est un comportement d'intimidation, revenir sur des expériences ou des observations quotidiennes des élèves. Les jeux de rôles sont aussi des moyens intéressants et efficaces pour faire ressortir certains aspects émotifs et certains mécanismes liés à l'intimidation. Le guide «Pleins feux sur l'intimidation» (Colombie Britannique, 2003) suggère plusieurs exemples de pratiques de jeux de rôles dans des ateliers anti-intimidation qui permettent d'illustrer comment les élèves (et les adultes) non impliqués dans les problèmes peuvent faire cesser l'intimidation et contrer les tendances à l'exclusion sociale.

*Le fait d'établir des règles et de discuter de leur application aux problèmes d'intimidation et de victimisation devrait mener graduellement à l'émergence de nouvelles normes pour la classe et pour l'école, et permettre de replacer plus facilement les incidents concrets d'intimidation dans leur contexte réel. Les règles devraient être expliquées de façon particulièrement détaillée aux intimidateurs agressifs; les recherches ont en effet révélé que ces derniers ne sont pas toujours conscients des dommages et des tourments qu'ils causent à leur victime.*

L'instauration de règles et de réunions régulières permet d'établir des mécanismes ou structures qui peuvent contribuer à prévenir les problèmes d'intimidation. Ce sont tous les élèves de la classe qui constituent le groupe d'intervention et non seulement les intimidateurs ou victimes pris individuellement. En mettant l'accent sur les caractéristiques

générales des problèmes d'intimidation, on peut réprimer les tendances à l'intimidation avant qu'elles ne deviennent des comportements systématiques.

**Conséquences positives et négatives.** Lorsqu'on établit des règles dans une classe, il faut en même temps prévoir des conséquences positives ou négatives. Plusieurs recherches montrent que, de façon générale, on obtient de meilleurs résultats avec une combinaison de compliments verbaux et d'autres types de renforcements pour les actions positives, et de punitions pour les comportements agressifs. Si l'élève réprimandé change de comportement, il doit alors être récompensé pour son attitude positive.

Il est important aussi que l'enseignant développe une relation basée sur la confiance avec chacun de ses élèves. C'est une condition préalable à tout changement comportemental, en particulier dans le cas d'élèves agressifs et impulsifs qui ont souvent eu des expériences négatives avec les adultes. L'enseignant doit aussi être conscient de ses propres comportements et attitudes. Si l'enseignant représente un modèle qu'ils respectent et qu'ils essaient d'imiter, les élèves lui feront confiance tandis que si ce dernier est sarcastique, injuste ou méprisant dans ses relations, les élèves se fermeront. Cela est particulièrement vrai pour les élèves portés à intimider.

Exemples de comportements positifs à récompenser :

- Intervention d'un ou de plusieurs élèves lorsqu'un autre élève est intimidé;
- Refus d'accepter une agression verbale en classe ou durant une récréation;
- Dénonciation à l'enseignant lorsqu'il y a une intimidation contre soi ou contre un autre;
- Proposition d'activités qui requièrent le concours de tous les élèves de la classe, sans exception;
- Intégration des élèves isolés dans une activité commune;
- Comportement serviable et amical.

On doit se rappeler de féliciter les élèves habituellement agressifs et les plus influençables quand ils réussissent à ne pas intimider tout en gardant à l'esprit que seuls les renforcements positifs ne suffisent pas, règle générale, pour ce type de jeunes.

Lors des discussions en classe on devrait discuter avec tous les élèves des sanctions à imposer pour les entorses aux règles ce qui permettra aux sanctions d'être considérées comme acceptables et justes par les élèves. Ces discussions en grand groupe ont aussi l'avantage que les intimidateurs potentiels prennent conscience qu'une grande partie de leurs pairs désapprouvent les comportements d'intimidation, en même temps qu'elles offrent du soutien aux élèves les plus susceptibles de devenir des victimes.

Quelques considérations sur les punitions :

- Le comportement puni devrait être bien spécifié à l'élève;
- La punition doit causer une certaine contrariété sans être perçue comme hostile ou injuste;
- La punition doit être facile à appliquer;
- La punition imposée devrait être adaptée à l'âge, au sexe et à la personnalité de l'élève une expérience désagréable pour un élève ne l'est peut-être pas pour un autre;
- La punition devrait être adaptée au comportement fautif (p. ex. l'intimidateur doit payer les vêtements abîmés de sa victime avec son propre argent de poche);
- La punition devrait viser le comportement inacceptable et non la personne;
- Les devoirs supplémentaires et les copies ne sont pas des punitions efficaces.



Un système de règles appliquées de façon conséquente au niveau de l'école et de la classe, peut être extrêmement utile aux élèves agressifs en leur inculquant le respect des autres et des règles de société. Ces élèves sont souvent impulsifs et ont peu d'empathie pour la souffrance des autres. Leur vie familiale est parfois désorganisée et leurs parents leur imposent rarement de sanctions lorsqu'ils ne respectent pas les règles à la maison ou bien réagissent eux-mêmes avec violence et inconstance.

**Réunions de classe.** Le contenu et l'organisation de ces réunions dépendent de l'âge et de la maturité des élèves. Elles servent à traiter du climat dans la classe et dans l'école, en revenant notamment sur les situations d'intimidation et le respect des règles décidées par tous les élèves. Les réunions devraient être tenues régulièrement, de préférence vers la fin de la semaine (mais pas durant la dernière heure), de manière à revoir et à commenter les événements qui se sont produits durant la semaine écoulée et à planifier celle à venir. La technique du Conseil de coopération appliquée dans plusieurs classes du Québec se révèle une excellente occasion pour faire ces réunions.

Il faut prendre le temps nécessaire, surtout au début, pour débattre des différents aspects de l'intimidation. Le guide «Pleins feux sur l'intimidation» donne d'autres façons de faire participer les élèves à des discussions ou à des activités en classe.

*Petit à petit, le centre de discussion peut se déplacer vers d'autres sujets. Cependant, la question du respect des règles contre l'intimidation adoptées par la classe et celle du degré de satisfaction des élèves à l'égard du milieu scolaire doivent revenir régulièrement au cœur des débats. Ainsi, les réunions de classe peuvent devenir un outil privilégié pour prendre le pouls, contrôler et régir la vie de la classe.*

**Réunions avec les parents de la classe.** Quand les parents sont rencontrés lors des réunions de classe ou d'école, ils doivent bien comprendre que les discussions vont demeurer d'ordre général et qu'aucun nom d'intimidateur ou de victime ne sera divulgué. Les réunions peuvent servir à commenter les résultats du questionnaire sur l'intimidation et à échanger sur des moyens que les intervenants de l'école avec les parents pourront utiliser pour réduire et prévenir le développement des problèmes liés à l'intimidation.

Trop de parents témoignent qu'ils ont été éconduits par le professeur alors qu'ils croyaient que leur enfant était victime d'intimidation à l'école. L'enseignant doit toujours prendre au sérieux les plaintes des parents (et des enfants !) et même si la crainte est sans fondement, le parent doit être à l'aise de partager ses inquiétudes.

*Les réponses de 1 000 parents dans une de nos études (Olweus) confirment la nécessité d'améliorer les relations entre parents et enseignants. La grande majorité des parents ont exprimé sans équivoque le souhait d'être informés par l'enseignant si leur enfant venait à être impliqué dans des problèmes d'intimidation ou de victimisation, même dans le cas d'un simple soupçon. Cette constatation est le reflet inversé des conclusions d'une autre enquête qui révélait que les parents d'enfants victimes d'intimidation ou intimidateurs sont rarement au courant de la situation. Les écoles peuvent donc réduire les problèmes d'intimidation en améliorant simplement la communication avec les parents.*

## Interventions au niveau individuel

**Rencontres avec le ou les intimidateurs.** Dès que l'enseignant sait ou soupçonne qu'il y a un problème d'intimidation dans sa classe, il devrait réagir sans tarder. Il doit rencontrer rapidement les intimidateurs potentiels et rencontrer séparément la victime soupçonnée.

Le premier objectif de ces rencontres est de faire cesser rapidement les comportements d'intimidation. Il est recommandé de rencontrer les agresseurs séparément, mais rapidement, les uns à la suite des autres. De cette façon, ils auront moins l'occasion d'échanger entre eux et de se donner des stratégies d'évitement. Pour souligner la gravité de la situation, l'enseignant pourra demander à un autre adulte (p. ex. un autre enseignant ou la direction) d'être présent durant la rencontre.

Plusieurs intimidateurs sont très sûrs d'eux-mêmes et habiles à se sortir de situations délicates en argumentant. Ils minimisent leur propre participation et exagèrent le rôle des autres. Pour justifier l'intimidation à laquelle ils peuvent avoir « possiblement » participé, ils décrivent le comportement de la victime comme agressif, provocant ou stupide. Pour éviter ces pièges, l'enseignant devrait avoir recueilli des témoignages de différentes sources concernant les actes reprochés à l'élève.

Voici quelques messages importants à transmettre aux intimidateurs durant la rencontre :

- *Nous savons que tu as participé à des actes d'intimidation contre X et nous pouvons le prouver (dans une certaine mesure);*
- *Nous n'acceptons pas d'intimidation dans cette classe ni dans cette école et nous allons voir à ce que ces comportements ne se reproduisent plus;*
- *Tes comportements seront dorénavant suivis de près;*
- *Des sanctions (additionnelles) te seront imposées si tes comportements d'intimidation ne cessent pas;*
- *Tes parents seront avisés.*

Par la suite, il peut être utile de rencontrer de nouveau les intimidateurs en groupe et de répéter ce qui a été dit à chacun.

Les entretiens avec les intimidateurs seront plus faciles si les règles sont déjà décidées et affichées dans la classe. Ces règles constituent à la fois une base de référence qui permet aux élèves de replacer les problèmes dans leur contexte et un outil qui peut être utilisé pour contrer les problèmes. Les réunions de classe, en plus du suivi avec les victimes et les intimidateurs, sont un excellent moyen de vérifier si les changements souhaités ont été réalisés et maintenus.

**Rencontres avec les victimes.** Les rencontres avec les victimes et habituellement avec leurs parents servent à obtenir des informations détaillées (si elles ne sont pas déjà disponibles) concernant chaque épisode d'intimidation.

Ces rencontres servent aussi à informer la victime des mesures que le professeur entend prendre pour régler le problème et l'informer des rencontres avec chaque intimidateur pour lui signifier clairement que l'intimidation doit cesser et que le comportement de

chacun sera suivi de près. Il est important de rassurer les victimes et de leur garantir toute l'aide pour les protéger contre d'autres actes d'intimidation. Ces rencontres servent aussi à persuader les victimes de signaler tout acte d'intimidation à son enseignant, dès qu'il se produit.

L'enseignant doit savoir que typiquement les victimes sont inquiètes et peu sûres d'elles-mêmes; elles n'aiment pas se mettre en valeur. Elles ont peur de causer des problèmes à leurs persécuteurs et sont souvent menacées de représailles si elles dénoncent leurs agresseurs. Elles préfèrent souffrir en silence. Pour ces raisons, elles supplient leurs parents de ne pas aviser l'école et plusieurs de ceux-ci, croyant agir pour le bien de leur enfant, se plient à leurs prières.

**Implication des parents.** Il peut parfois être indiqué d'organiser une rencontre réunissant la victime, les intimidateurs et leurs parents respectifs pour avoir un échange de vues approfondies et trouver une solution au problème. L'enseignant devrait essayer d'obtenir la coopération des parents des intimidateurs et les inciter à exercer une influence positive sur leur enfant mais il arrive souvent de sentir, avant même le début de la rencontre, que la relation est tendue, voire inamicale, entre les parents des intimidateurs et ceux de la victime. Dans une telle situation, il est souvent préférable de rencontrer chaque famille individuellement avant de proposer une rencontre de groupe. Si l'enseignant croit que la rencontre collective risque d'être houleuse, il peut demander au psychologue scolaire d'y assister. *Pour tempérer l'attitude défensive des parents face au comportement de leur enfant et augmenter les chances d'obtenir leur coopération, il est important de toujours mettre l'accent sur les circonstances dans lesquelles leur enfant a intimidé d'autres élèves plutôt que de simplement appeler leur enfant un « intimidateur ». En ce sens, il sera utile d'avoir des informations détaillées des circonstances particulières de chaque situation d'intimidation.*

**Que peuvent faire les parents de l'intimidateur ?** La responsabilité de résoudre les problèmes d'intimidation et de victimisation revient en premier lieu à l'école mais les parents peuvent collaborer pour améliorer la situation et ils le feront mieux s'ils comprennent les conséquences de comportements d'intimidation quand il y a récurrence.

Ce qu'ils peuvent faire :

- *Faire comprendre clairement à leur enfant qu'ils considèrent l'intimidation comme un problème sérieux et qu'ils ne toléreront pas ce type de comportement. Les parents devraient continuer à se préoccuper du problème durant un certain temps en posant des questions à l'enfant et en restant en contact avec l'école.*
- *Établir un système de règles simples à la maison : féliciter l'enfant quand il respecte les règles et imposer des sanctions raisonnables quand il les enfreint.*
- *Passer plus de temps avec l'enfant et mieux contrôler ses activités. Savoir qui sont ses amis, où lui et ses amis passent leurs temps libres et quelles sont leurs activités. A-t-il de mauvaises fréquentations ?*
- *Miser sur les talents et les ressources de l'enfant et l'aider à adopter un comportement moins agressif et à réagir aux situations de façon plus adéquate.*

**Que peuvent faire les parents de la victime ?** C'est l'école qui est la première responsable du problème, mais il est important que les parents de la victime collaborent.

On suggère aux parents d'enfants victimisés de :

- Rechercher systématiquement les talents ou les qualités qui peuvent être développés chez l'enfant pour l'amener à améliorer sa confiance en soi et son image auprès des autres.
- Encourager l'enfant à se faire de nouveaux amis. Un soutien de la part des parents ou du psychologue scolaire sera nécessaire pour aider l'enfant à développer son aptitude à entrer en contact avec d'autres enfants et à maintenir une relation d'amitié. À cause de ses échecs antérieurs, l'enfant aura peut-être tendance à abandonner à la moindre contrariété.
- Encourager l'enfant à faire de l'exercice ou du sport, même s'il a peu d'intérêt pour ces activités. C'est particulièrement important si la victime est un garçon. L'exercice lui permettra d'acquérir une meilleure coordination et diminuera certains complexes physiques tout en améliorant son image corporelle et sa confiance en soi.

## 1.4 Planification de la mise en œuvre du programme d'Olweus

### Évaluation des besoins

L'intimidation et la victimisation sont des problèmes assez courants dans tous les pays occidentaux. Même si l'acuité des problèmes peut varier considérablement d'une école à l'autre, voire à l'intérieur d'un même quartier, aucune école n'y semble complètement à l'abri. *Chaque fois que des élèves se trouvent rassemblés et qu'il n'y a pas d'adulte présent (ou que l'adulte présent est indifférent aux comportements d'intimidation ou qu'il les accepte), ils peuvent montrer des tendances à l'intimidation, particulièrement quand ils ne peuvent pas choisir les membres de leur groupe.*

Pour recueillir des informations fiables qui pourront servir de base à un processus décisionnel et à d'éventuelles mesures, il est utile de procéder à une enquête anonyme auprès des élèves à l'aide du questionnaire d'Olweus sur l'intimidation. Ces renseignements constituent une bonne base de discussion et éveillent habituellement chez plusieurs adultes l'envie de s'engager et la volonté de s'attaquer au problème.

Puisque le succès des interventions repose en grande partie sur l'implication active des intervenants scolaires, le programme de prévention de l'intimidation ne devrait être implanté que dans les écoles où la motivation des adultes est déjà acquise. Même si tous sont d'accord pour dire que les écoles ont la responsabilité d'offrir un environnement sécuritaire à leurs élèves, dans la réalité tous les membres du personnel n'ont pas la même motivation face aux problèmes d'intimidation. Comme ce sont les enseignants qui doivent implanter le programme, il est nécessaire qu'une majorité d'entre eux soit convaincue au départ. L'appui de la direction de l'école est aussi une condition indispensable.

Néanmoins dans plusieurs écoles qui ont décidé de lancer le programme malgré l'hésitation et l'indifférence du personnel, on a constaté que cette indifférence s'est transformée graduellement en enthousiasme et en appui concret. Les enseignants très motivés peuvent quand même utiliser avec succès certaines parties du programme de

**Tableau 3. Moments propices suggérés par Olweus pour la réalisation des activités**

<b>Moments cibles</b>	<b>Activité</b>
Printemps	Sélection des membres du comité
Avril / mai	Tenue de l'enquête par questionnaire ; formation pour les membres du comité de coordination (une journée ou deux)
Été	Traitement des données recueillies par questionnaire
Août / septembre	Journée pédagogique – une demie ou une journée avec tout le personnel de l'école
Début de l'année scolaire	Lancement du programme : élaboration des règles de classe contre l'intimidation, début des réunions de classe, amélioration de la surveillance, début des interventions individuelles avec les élèves, début des groupes de discussion d'enseignants.

prévention de l'intimidation dans leur propre classe sans soutien réel de la part de la direction ou de leurs collègues. Dans ce cas, les résultats au niveau de l'école seront évidemment plus limités.

### **Ordre des interventions**

Voici les principales activités à réaliser dans la phase initiale du programme :

- Mettre en place un comité de coordination pour la prévention de l'intimidation.
- Mener une enquête anonyme auprès des élèves à l'aide du questionnaire sur l'intimidation.
- Donner une formation d'une journée aux membres du comité de coordination pour discuter de la nature et de la incidence des problèmes d'intimidation dans leur école, des composantes du programme de prévention, des premières mesures à prendre et la planification d'un calendrier de réunions.
- Organiser une journée pédagogique (ou une demi-journée) avec tout le personnel de l'école. La journée sera consacrée à la présentation des résultats de l'enquête et des composantes du programme de prévention de l'intimidation. On discutera également du plan général de mise en œuvre du programme au niveau de l'école.

Le tableau 3 propose des moments cibles pour la réalisation des différentes activités. Il faut noter qu'en proposant ces dates, on présume que le programme sera lancé au début de l'année scolaire : le moment idéal. Cependant, on peut aussi le lancer en janvier; l'enquête sera alors menée en novembre et les journées de formation se tiendront juste après les vacances de Noël.

L'introduction des activités (présentation du vidéo, discussions et activités de classe comme l'instauration de règles et la tenue de réunions, interventions individuelles, révision et coordination de la surveillance, réunions avec les parents...) se fera progressivement, selon un rythme naturel. *Il est important que des éléments comme les réunions de classe*

*soient implantées le plus rapidement possible pour aider à structurer les activités de la classe pour le reste de l'année scolaire. De la même manière, le calendrier des réunions des groupes de discussion devrait être établi assez tôt (idéalement avant le début de l'année scolaire), étant donné la difficulté de faire des changements une fois les horaires établis.*

## **Surveillance du programme**

La planification et la coordination du programme sont sous la responsabilité du comité :

- Implanter toutes les composantes du programme au moment approprié.
- Voir à ce que le personnel de l'école, les élèves et les parents deviennent familiers avec le programme et qu'ils participent avec dynamisme aux activités.
- S'assurer que toutes les mesures pour prévenir la violence à l'école sont conformes aux principes de base du programme de prévention de l'intimidation.
- Recueillir les suggestions et les réactions des autres membres du personnel, des parents et des élèves.

Le comité de coordination devrait se réunir au moins une fois par mois, peut-être davantage au début. Les membres du comité devront initialement recevoir une formation intensive.

Les tâches du responsable du comité sont de :

- Coordonner l'enquête menée à l'aide du questionnaire sur l'intimidation et la victimisation et la compilation des résultats.
- Tenir à jour les documents nécessaires à la réalisation du programme.
- Établir le calendrier des réunions du comité et tenir le procès-verbal des rencontres.
- Établir un calendrier pour la formation du personnel.
- Aider au besoin les enseignants à préparer les réunions de classe.
- Agir éventuellement comme animateur pour des groupes de discussion d'enseignants.
- Planifier et superviser toutes les interventions du projet, avec les autres membres du comité.

## **Formation du personnel**

Tous les membres du comité devraient recevoir une formation initiale d'une journée ou deux. Cette formation les préparera à animer les groupes de discussion d'enseignants dans leur école.

Les principaux intervenants du programme sont les enseignants ou titulaires de classe. Il est donc essentiel qu'ils reçoivent toute l'information nécessaire sur le programme, en particulier sur les composantes touchant la classe et les autres endroits de l'école. *Tout le personnel de l'école, notamment les employés de la garderie scolaire, les chauffeurs d'autobus et les surveillants doivent aussi être bien informés et associés aux efforts déployés pour contrer les problèmes d'intimidation à l'école. Par conséquent, on recommande que les enseignants et les autres membres du personnel participent à une session de formation d'une demie ou d'une journée (sur les heures de travail) pour les*

*aider à mieux comprendre les objectifs du programme.* Cette formation est habituellement donnée par le psychologue scolaire et les membres du comité de l'école. Des sessions de recyclage annuelles doivent également être offertes à tous les intervenants scolaires.

La mise sur pied d'un ou de plusieurs groupes de discussion d'enseignants dans l'école est un excellent moyen de construire les compétences des enseignants et de maintenir élevée leur motivation. *La formation de groupes d'environ 6 à 12 enseignants, devrait se faire autour d'un noyau naturel à l'intérieur de l'école (les enseignants de même niveau, par exemple). Les réunions devraient durer environ 90 minutes et se tenir à date et à heure fixes, une semaine sur deux, par exemple (soit environ 12 à 16 réunions durant l'année ; après la première année, leur fréquence pourrait être réduite de moitié).* Certaines réunions de groupe pourraient se tenir avant le début de l'année scolaire durant une journée de planification ce qui permettrait de commencer les interventions tôt en septembre. Si l'école compte plusieurs groupes, on devrait prévoir quelques rencontres réunissant tous les groupes pour partager l'information et coordonner les activités de chacun.

### **Temps consacré par le personnel au programme d'Olweus**

Voici quelques lignes directrices concernant le temps que le personnel de l'école devra consacrer au programme de prévention de l'intimidation. Ce temps peut varier d'une école à l'autre.

#### ***Tout le personnel***

On demande à tout le personnel de l'école (enseignant et non-enseignant) de participer à une demie ou une journée de formation (journée pédagogique) sur le programme de prévention de l'intimidation, de lire les documents afférents et de participer à d'autres activités en rapport avec le programme (p.ex. aider à la surveillance des élèves dans la cour d'école, assister à des réunions de parents).

#### ***Enseignants***

*Ils doivent consacrer du temps pour préparer et animer les réunions de classe (de 20 à 40 minutes) chaque semaine, ainsi que pour participer aux groupes de discussion, soit 12 à 16 réunions de 90 minutes durant la première année du projet. Le temps nécessaire à la préparation des réunions de classe devrait diminuer après les premiers mois ; l'enseignant sera alors plus familier avec le contenu du programme et il maîtrisera mieux la formule des réunions de classe hebdomadaires.*

#### ***Membres du comité***

En plus du temps consacré aux activités mentionnées ci-dessus, on demande aux membres du comité de coordination de participer à une séance de formation d'une journée ou deux avant le début du projet et de se réunir environ une fois par mois (1 à 2 heures) pour voir à la coordination des activités de prévention de la violence de l'école.

## **Responsables des groupes de discussion**

Les responsables (membres du comité, psychologue scolaire, direction) devront également participer à une séance de formation d'une journée (ou deux) pour se familiariser avec le programme. Ils devront par la suite consacrer un certain nombre d'heures pour préparer et animer les réunions des groupes de discussion.

## **1.5 Généralisation du programme à différentes populations**

### **Défis de mise en œuvre**

Les chercheurs et les intervenants scolaires qui ont participé à la mise en œuvre du programme ont identifié certains problèmes dont plusieurs sont communs à tous les programmes de prévention d'envergure en milieu scolaire. Nous examinerons ces problèmes et les solutions proposées ci-dessous.

**Structures scolaires.** *La structure scolaire peut avoir une influence significative sur la mise en œuvre du programme. Par exemple, l'implantation du programme dans les écoles secondaires de premier cycle risque d'être plus complexe que dans les écoles primaires. Dans la plupart des écoles secondaires de premier cycle, les élèves changent de classe au cours de la journée. Par conséquent, les enseignants ne peuvent pas observer leurs comportements d'aussi près qu'ils le pourraient dans un milieu où les élèves demeurent presque toujours dans la même classe (comme c'est le cas pour les élèves de 1<sup>re</sup> à 7<sup>e</sup> année inclusivement en Norvège et dans la plupart des écoles primaires). De plus, les adultes se sentent souvent moins responsables des relations entre les élèves et les enseignants peuvent être moins enclins à intervenir lorsqu'ils croient déceler des relations inquiétantes entre certains élèves. Enfin, comme l'horaire des écoles secondaires de premier cycle est souvent très chargé et peu flexible, il peut s'avérer difficile d'insérer des interventions en classe (réunions de classe p. ex.) de façon régulière.*

Le personnel des écoles secondaires doit trouver des moyens de communication efficaces pour transmettre les informations sur le comportement des élèves. On peut parfois diviser les élèves en plusieurs groupes et assigner à chacun un enseignant particulier qui aurait la responsabilité de veiller sur les relations entre les élèves de son groupe. De cette façon, le comportement social et émotif de chaque élève devient l'objet d'une attention particulière de la part de l'enseignant désigné. C'est aussi un moyen de vaincre la passivité des adultes qui résulte souvent de la dilution des responsabilités. (Des suggestions plus précises pour le secondaire seront vues plus loin dans le texte).

**Exigences en temps et en énergie.** À la différence d'autres approches plus limitées ou purement didactiques de prévention de la violence, l'approche globale privilégiée par le programme de prévention de l'intimidation oblige les enseignants et les autres intervenants à consacrer du temps et de l'énergie pour se familiariser avec le programme, implanter les différentes interventions conçues pour des élèves de plusieurs niveaux et en faire le suivi. Mais il n'y a pas de raccourci possible pour remédier aux problèmes de violence. *En mettant le programme en place dans son intégralité, les enseignants bénéficient de la double récompense de voir le climat social de la classe s'améliorer et les problèmes de régie interne diminuer, comme cela a été le cas pour le projet de Bergen, en Norvège.* De nombreux facteurs peuvent contribuer au succès et à la viabilité du



programme, mais la véritable source de la réussite réside dans l'implication et le soutien indéfectible de la direction de l'école, des membres du comité ainsi que des enseignants.

**Besoin de formation.** Même avec une formation initiale, la plupart des enseignants auront besoin de formation additionnelle s'ils veulent acquérir l'aisance nécessaire pour animer les réunions de classe, rencontrer les élèves individuellement et convaincre les parents de participer à la lutte contre l'intimidation. À cause du roulement du personnel les nouveaux enseignants et les autres membres du personnel devront aussi recevoir une formation.

**Implication des parents, des élèves et du personnel non enseignant.** Même si les enseignants et la direction de l'école sont au cœur de la bonne marche du programme, l'implication active des parents, des élèves et du personnel non enseignant (surveillants, chauffeurs d'autobus, etc.) est également importante pour le succès du programme. On ne devrait pas ménager les efforts pour les intégrer à la formation continue. Pour les inciter à participer, il est recommandé d'inviter régulièrement les parents à des réunions consacrées aux problèmes d'intimidation et de les informer périodiquement des progrès du programme. Il est aussi recommandé d'inclure un représentant des parents et des élèves (au secondaire) à siéger sur le comité de coordination pour la prévention de l'intimidation.

## 1.6 Deux autres modèles

Dans cette partie, deux autres modèles d'interventions pour contrer l'intimidation seront brièvement considérés. Nous avons choisi le modèle anglais: «Bullying : Don't suffer in silence» (Smith, 2000) et le modèle de la Colombie Britannique: «Pleins feux sur l'intimidation». Il existe d'autres programmes, souvent américains, construits davantage sur un modèle semblable à celui de la Colombie Britannique.

### **Le modèle anglais : celui de Smith (2002)**

Smith propose aux écoles d'Angleterre une approche basée sur les recherches, l'expérience accumulée dans ce pays et les lois établies pour contrer l'intimidation. Il semble que les travaux d'Olweus aient servi de canevas de départ mais que l'on a pris certaines distances par la suite. Les anglais sont probablement les plus mobilisés à l'heure actuelle, les écoles ayant pour la plupart une histoire assez longue d'interventions en matière de lutte à l'intimidation. C'est dans ce pays par exemple que l'on a créé le néologisme «bullycide», qui signifie suicide suite à de l'intimidation (environ 18 par année au Royaume-Uni).

Cette approche fait plus de place que celle d'Olweus à une conception de l'intimidation comme étant, parfois du moins, un type de conflit, c'est-à-dire un rapport de forces dynamique, même si inégal, entre une personne ou un groupe contre une autre personne. Il n'y a pas nécessairement la présence de brutes qui correspondent à un modèle psychologique de trouble de la conduite agressant une victime, alors que les pairs assistent passivement. Dans plusieurs situations de relations entre pairs, l'intimidation fait partie des moyens de contrôles sociaux qu'utilisent les enfants lorsqu'ils sentent l'équilibre de leur groupe menacé. Certains prennent un rôle plus actif d'intimidateurs et des pairs les encouragent. Les effets peuvent être aussi dommageables que dans la première conception, mais les interventions diffèrent puisqu'elles évitent de considérer la

problématique avec une vision manichéenne (le mauvais contre le bon) et, en reconnaissant à la victime une participation à l'intimidation (bien qu'involontaire), vont plutôt tenter de trouver une solution acceptable à tous. La médiation peut alors jouer un rôle tandis que pour Olweus, elle n'est jamais une option. Quatre réactions sont possibles chez les élèves témoins : certains vont se joindre à l'agresseur, d'autres vont l'encourager par leur rires, d'autres vont demeurer tout à fait à l'écart et finalement certains seront prêts à aider la victime directement ou en allant chercher l'aide de l'adulte. Smith estime qu'un pair sur cinq n'est pas sympathique à la victime et va encourager l'agresseur indirectement ou directement.

Contrairement à Olweus qui n'observe pas ou peu de caractéristiques physiques ou observables aux victimes, Smith voit des sources potentielles d'intimidation dans des relations entre enfants de différentes ethnies (racisme), dans le fait qu'un élève soit inscrit dans une classe spéciale, dans certains handicaps comme le bégaiement, dans des cas d'homosexualité soupçonnée et, chez les plus vieux, de domination dans les relations amoureuses. Il note aussi l'augmentation inquiétante de messages d'intimidation anonymes avec l'apparition de technologies comme le clavardage et les messageries téléphoniques. Smith propose différentes stratégies d'aide adaptées à chacun de ces types d'intimidation.

La culture du silence autour de l'intimidation fait partie de la difficulté à aider les victimes. Celles-ci n'osent pas le dire pour différentes raisons, telles que la crainte de représailles, le manque de confiance dans l'aide des adultes et surtout le sentiment de culpabilité devant ce qui leur arrive. Dans les recherches, il ressort pourtant que la plupart des victimes avouent avoir trouvé aidant le support des adultes quand elles leur ont confié leur problème. Par ailleurs, un certain nombre de victimes l'ont cependant regretté parce qu'elles ont eu l'impression que les adultes n'avaient pas pris au sérieux leur problème ou n'y avaient pas donné suite.

Pour Smith, les écoles devraient construire leur politique en quatre étapes.

- 1- **Prise de conscience et engagement** : tout le personnel, les parents et les enfants, suite à une réflexion commune, décident de moyens à prendre pour faire cesser l'intimidation dans l'école, de même que les règles et conséquences lorsqu'elle se produira.
- 2- **Implantation** : c'est passer des souhaits à la réalité quotidienne. Les conséquences sont appliquées, les adultes et les enfants échangent régulièrement.
- 3- **Suivi à l'implantation** : un aspect essentiel, trop souvent négligé, est l'obligation absolue de vérifier régulièrement si l'intimidation a recommencé. Les recherches ont justement montré que trop souvent il y a une première intervention mais absence de suivi et reprise plus sournoise de l'intimidation après quelque temps. Quand l'intimidateur sait que la situation sera revue, il va vraisemblablement modifier son comportement. Une autre dimension au suivi est la vérification régulière, par un responsable du dossier, de la constance à appliquer les ententes prises au départ par toutes les personnes engagées dans le projet. Il est démontré que sans cela, les écoles risquent de passer à autre chose, de négliger graduellement ce problème qui a justement tendance à demeurer à l'abri des regards des adultes.

- 4- **Évaluation** : Si on n'évalue pas l'efficacité des mesures, notamment par les questionnaires aux enfants, on ne saura pas si l'intimidation diminue. Le changement de culture prendra au moins un an dans une école primaire et deux ans dans une école secondaire.

### ***Comment évaluer et comment intervenir***

Smith suggère plusieurs façons d'évaluer l'intimidation, dont le questionnaire d'Olweus. Il propose aussi d'utiliser des échanges fréquents avec différentes populations ciblées de l'école. Un bon moyen de connaître les endroits de l'école où se produit davantage l'intimidation consiste à demander aux élèves de les indiquer sur un plan de l'école. Avec les plus jeunes enfants, on peut évaluer l'intimidation en utilisant des photos ou des illustrations de différentes situations d'agression et en demandant si cette situation s'applique à eux.

Cinq règles sont à retenir dans l'intervention lorsqu'il y a intimidation :

- 1- Ne jamais minimiser ou ignorer les incidents d'intimidation.
- 2- Ne pas faire d'interprétation trop hâtive des événements.
- 3- Bien écouter les versions. Même si plusieurs disent la même chose, cela n'assure pas la véracité.
- 4- Adopter une approche de résolution de problème pour éviter d'enfermer les élèves dans une suite de justifications.
- 5- Garantir un suivi et le maintenir.

À plus long terme, pour une approche préventive, Smith conseille le recours à des discussions organisées et régulières en classe, notamment par l'utilisation de différents textes ou programmes (du type «Pleins feux sur l'intimidation»). Il rejoint les conclusions d'Olweus quand ses recherches ont montré que l'intimidation avait diminué de 60% quand les enseignants ont eu recours à de tels programmes d'une durée de 30 à 60 minutes à chaque semaine pendant un semestre. Mais dès que les échanges en classe ont cessé, l'intimidation est revenue en force après seulement deux semaines !

Le travail coopératif, les groupes de discussions et les échanges du type «conseil de coopération» favorisent la participation et l'inclusion de tous les élèves et sont un bon moyen de prévenir et de faire cesser l'intimidation entre enfants. Les adultes habiles à maintenir une communication véritable avec leurs élèves recevront aussi plus facilement leurs confidences. La «méthode d'intérêts communs» développée par Pikas (Gagné, 2003) devient un outil important d'intervention des adultes. De plus, Smith, contrairement à Olweus, croit à la médiation par les pairs, dès l'âge de 9 ans, à la condition d'une formation d'au moins trente heures et une supervision des adultes. Une évaluation a révélé que 85% des conflits entre élèves (pas nécessairement de l'intimidation cependant) ont été favorablement résolus avec cette approche.

Smith croit que dans les cas d'intimidations plus graves, l'école doit agir avec fermeté et promptement. La suspension ou le renvoi, la dénonciation aux autorités policières ou à la protection de la jeunesse deviennent alors des mesures nécessaires pour protéger les victimes.

Le document «Bullying : don't suffer in silence» offre plusieurs autres conseils précis, éprouvés, qui seront utiles à tous les intervenants de l'école, dans différentes situations. Par exemple, on y retrouve des conseils pratiques sur l'organisation des rencontres avec les parents des victimes, très différentes des rencontres de parents des intimidateurs. On y lit des conseils sur l'amélioration de l'aménagement des cours d'école, au-delà de la simple surveillance accrue.

En somme, ce texte facilement accessible sur Internet et malgré l'obstacle de la langue, peut offrir des points de vue et des conseils utiles aux milieux scolaires qui veulent profiter de l'expérience d'un autre pays.

### **Le modèle proposé dans « Pleins feux sur l'intimidation »**

Le ministère de l'Éducation de la Colombie Britannique (2003) a mis à la disposition des écoles un guide, traduit en français, pour aider à réduire l'intimidation. Ce guide a été retenu parce qu'il correspond à d'autres modèles du même genre disponibles en anglais (par exemple : Bullyproofing your School), (Garrity et al. 1997).

Ce guide de 380 pages, est rédigé en cinq chapitres. L'intimidation est définie dans le même sens que le fait Olweus. On propose un plan d'action en six étapes semblables à celles vues plus haut et qui seront détaillées dans la troisième partie du présent document. On propose ensuite des interventions précises pour guider les intervenants dans leurs actions lorsque se produit l'intimidation. La quatrième partie du présent document s'est inspirée de ce modèle. On explique ensuite comment utiliser en classe des activités proposées à chaque niveau, de la maternelle au secondaire I. La plus grande part du guide (250 pages) est constituée d'activités proposées aux enseignants. Les témoignages d'enseignantes dans la région de Granby qui y ont eu recours sont très positifs. Le guide de la Colombie-Britannique conclut avec des recommandations de ressources (qui sont toutefois en anglais).

La faiblesse d'un tel guide est la même qu'avec plusieurs autres qui offrent des leçons de classe déjà détaillées, organisées en séquence. Bien que ce ne soit évidemment pas son intention, le guide peut laisser l'impression que l'intimidation sera contrôlée avec un ajout au curriculum de leçons de classe et une confrontation ferme de l'intimidateur. Cette approche risque de faire oublier que le phénomène de l'intimidation est quelque chose de complexe, secret, résistant. L'expérience nous a montré l'importance d'une approche constamment renouvelée basée sur des retours fréquents entre les enseignants, d'un leadership de la direction, de parents qui se sentent écoutés, d'enfants qui font confiance à des adultes qui prennent au sérieux leurs problèmes. Alors graduellement, un problème comme l'intimidation devient moins fréquent, les enfants savent comment y répondre avec plus d'efficacité et moins de souffrance.

## **2. INTERVENTION ET INTIMIDATION : ÉTAT DE LA RECHERCHE**

Par : Danielle Fortier, psychologue scolaire accrédité  
Commission scolaire des Patriotes  
Caroline Lepage, étudiante au doctorat  
en psychologie à l'UQAM

### **2.1 Introduction**

Le présent chapitre se veut une présentation des courants de recherche en intervention sur l'intimidation depuis quelques années. L'intimidation est une problématique universelle sur laquelle les chercheurs se penchent de plus en plus afin d'améliorer notre connaissance des facteurs qui la composent. Les conséquences graves du manque d'intervention planifiée et organisée ont motivé les intervenants scolaires à nommer et dénoncer ce problème et à recourir aux experts pour qu'ils développent rapidement un éventail de solutions concrètes.

Le lecteur remarquera une évolution au fil des années dans les différentes perspectives concernant les stratégies d'intervention proposées par plusieurs chercheurs. Ces informations proviennent de la recherche scientifique et ne présentent pas de programmes spécifiques d'intervention.

### **2.2 Historique**

Déjà en 1987, Greenbaum suggère que l'implantation de stratégies d'intervention dans l'école constitue un moyen efficace de contrer l'intimidation. Mesurer l'étendue du problème, établir des règlements clairs pour les comportements d'intimidation et augmenter la surveillance des adultes en sont des exemples. Cet auteur mentionne également la nécessité d'enseigner aux intimidateurs des habiletés de résolution de problème, de négociation, de même que des connaissances sur le plan des droits et des responsabilités.

Lane (1988), quant à lui, s'est penché sur l'étude des facteurs qui causent l'intimidation. Cette investigation lui a permis de proposer un modèle multifactoriel (individuel, familial, et scolaire) pour expliquer la problématique de l'intimidation du point de vue de l'agresseur et ainsi être en mesure de faire des prédictions sur les conduites futures de l'élève.

Une autre étude, menée par Stephenson et Smith (1988), souligne l'écart entre les perceptions des enseignants et des élèves par rapport à l'intimidation. Les premiers jugeant que l'ignorance intentionnelle règle le problème, les seconds s'attendant à recevoir l'aide des adultes. Leurs conclusions rejoignent celles qu'avait énoncées Olweus, vers la fin des années soixante-dix, quant aux composantes d'une stratégie globale d'intervention, c'est-à-dire: modification du comportement, création d'un environnement sécuritaire, développement des habiletés sociales, intervention équivalente auprès des victimes et des intimidateurs, implication des parents, création d'une politique scolaire spécifique pour contrer l'intimidation.

### **2.3 Intervention**

Olweus (1997) a évalué l'efficacité d'un programme d'intervention en milieu scolaire qu'il a lui-même développé et implanté avec son équipe de recherche après une vingtaine d'années d'expérimentation. L'échantillon de 2500 élèves de 11 à 14 ans, provenait de 42 écoles

primaires et secondaires de Norvège. Ces élèves ont été suivis pendant 2 ½ ans. Les principaux effets observés sont : la diminution de 50% à 70% des problèmes liés à l'intimidation au cours de cette période, la réduction du taux d'intimidation sur le trajet école-maison, la diminution des comportements antisociaux (vandalisme, batailles, abus d'alcool) surtout chez les élèves plus âgés, l'amélioration du climat social de la classe (ordre et discipline, relations sociales positives, attitudes par rapport au travail et à la classe), et la diminution du nombre de nouvelles victimes. Dans ses principes de base, Olweus souligne l'importance de conscientiser et d'impliquer les adultes afin d'assurer le succès d'un tel programme. Il est d'ailleurs présenté de façon plus détaillée dans la première section de ce document.

O'Connell, Pepler, et Craig (1999), qui ont étudié l'influence des témoins sur les actes d'intimidation dans la cour de récréation, se sont inspirés de la théorie de l'apprentissage social selon Bandura pour expliquer le processus d'intimidation. Ils ont identifié différents types de renforcements influençant le comportement des victimes, des agresseurs et des témoins. Leurs résultats suggèrent que la présence des pairs est positivement reliée à la persistance des épisodes d'intimidation. Les pairs seraient aussi plus susceptibles de se comporter de façon à renforcer les comportements d'intimidation. En effet, les enseignants et les pairs interviennent rarement lors d'un acte d'intimidation et, étant donné l'absence de conséquences, il peut être attrayant pour un jeune de devenir complice d'un intimidateur. Il partage ainsi le statut et le pouvoir de l'agresseur sans en subir d'effets négatifs. Ces conclusions démontrent la nécessité d'appliquer des conséquences claires pour l'agresseur. Par ailleurs, les auteurs soulignent également la nécessité d'agir non seulement sur le coupable, mais également sur le reste de la population. Pour ce faire, ils suggèrent des techniques de modelage et des exercices de groupe, afin de conscientiser les jeunes sur les effets de leurs réactions sur le comportement des agresseurs et sur leurs responsabilités sociales. Le contrôle des impulsions, le développement de l'empathie face à une victime, les stratégies de résolution de problèmes, la connaissance des dynamiques de groupe, sont des moyens pouvant aider les enfants à mieux comprendre les dimensions cognitives et affectives de l'intimidation. Par ailleurs, on doit respecter le stade de développement actuel de l'enfant ou de l'adolescent lors de l'intervention. Ainsi, tous les programmes ne peuvent être appliqués à toutes les populations. Une seconde mise en garde concerne les interventions de la part des pairs (médiation par les pairs). En effet, l'intervention entre jeunes devrait toujours être faite conjointement à des interventions impliquant les enseignants, la direction d'école et les parents.

L'équipe de Soutter et McKenzie (2000), s'est penchée sur l'influence des modèles adultes, en particulier les enseignants, sur le comportement des élèves. Le respect entre collègues de travail et celui des enseignants envers les élèves constitue des modèles puissants pour ces derniers. En effet, les élèves observent quotidiennement les techniques de résolution de conflits utilisées par les adultes et les reproduisent. *Bully Buster Program* est un programme destiné aux élèves du primaire mis sur pied par une équipe d'enseignants et de parents suite à des enquêtes visant à définir le problème et à en mesurer l'étendue. Le programme a évolué vers différentes versions (*Peacekeepers, Peaceable School Program*). D'autres programmes englobant également des activités sur le climat de l'école, la politique d'encadrement en cas d'intimidation et les habiletés sociales et de résolution de conflits avaient des objectifs similaires (*Safe and Happy Playgrounds*). Au secondaire, des programmes comme *La méthode d'intérêts communs, Speak Up, Speak Out*, ont été utilisés. Dans tous les cas, les conclusions sont les mêmes, pour être efficaces les programmes doivent s'inscrire dans la culture de l'école. Les éléments essentiels à inclure dans une politique scolaire contre l'intimidation sont les suivants : l'enquête, la formation du personnel, les procédures de plaintes et de gestion des plaintes, les stratégies et les interventions. Enfin, ces chercheurs soulignent l'importance de sensibiliser les nouveaux membres du personnel afin d'assurer la stabilité et la cohérence du programme.

Selon Boulton, Trueman, Chau, Whitehand & Amatya (1999), l'amitié (contrairement à l'isolement) constituerait un facteur de protection contre la victimisation. Ces auteurs croient à l'hypothèse de protection de la part des amis (friendship protection hypothesis). Cette approche (befriending) consiste à entraîner les élèves à venir en aide aux victimes dans le but de diminuer leur détresse et de les rendre capables de mieux résister à la victimisation. Ces auteurs mentionnent que la compréhension des mécanismes qui sous-tendent cette théorie est à ses débuts mais semble prometteuse pour les intervenants qui veulent trouver des aidants naturels pour les victimes.

Jeffrey, Miller & Linn (2001), pour leur part, mentionnent que les intimidateurs créent un climat de peur qui affecte non seulement les victimes directes mais aussi les victimes secondaires, c'est-à-dire les témoins. Ces chercheurs utilisent une nouvelle nomenclature suggérée par Ross (1996) pour parler des témoins qu'ils appellent des victimes secondaires. Ainsi, ils soulignent que l'absence de programme impliquant tous les membres de l'école ne permet pas aux témoins (aidants potentiels) de se manifester activement auprès d'une victime. Ils expliquent cette inaction par la peur que les jeunes ont de devenir eux-mêmes victimes d'intimidation, s'ils s'impliquent. De plus, l'hypothèse voulant que les adolescents deviennent plus indifférents vis-à-vis la détresse des autres s'avère confirmée par ces auteurs. En effet, ils ont trouvé que les jeunes de secondaire I et II étaient significativement plus indifférents à l'intimidation et aux victimes que les élèves de 5<sup>e</sup> année qui continuent de s'indigner devant ces comportements. Ainsi, les enfants de 5<sup>e</sup> année n'auraient pas encore été désensibilisés à la victimisation de leurs confrères de classe. Il est inquiétant de constater la déresponsabilisation personnelle des jeunes de secondaire I et II vis-à-vis l'agression subie par leurs pairs.

Enfin, Howard, Horne & Jolliff (2001), ont étudié l'efficacité d'un programme d'intervention (Bullybusting) qui augmenterait la connaissance et l'utilisation de moyens d'intervention chez les enseignants afin de diminuer l'intimidation au dernier cycle du primaire. Deux autres domaines d'application ont été examinés au cours de cette étude: l'augmentation du sentiment d'efficacité personnelle chez les enseignants et la diminution de l'intimidation dans l'environnement scolaire. Les résultats démontrent que le programme a été efficace dans les quatre, autant dans la classe que dans le nombre de jeunes référés à la direction. Un des bénéfices secondaires a été de modifier la perception des enseignants quant à leur efficacité à contrer le problème.

## **2.4 Conclusion**

Avant l'implication des chercheurs en psychologie dans le domaine de l'intimidation, plusieurs programmes d'intervention avaient été développés et mis sur pied en catastrophe pour répondre à des besoins pressants. Il est devenu clair par la suite que l'observation du phénomène et la mesure de son ampleur dans chaque milieu étaient nécessaires pour préciser les stratégies les mieux adaptées et choisir le programme d'intervention le plus approprié.

La recherche sur l'intimidation s'est inspirée d'outils existants en évaluation et prévention de la violence mais a aussi débouché sur la création d'échelles de mesure spécifiques pour mieux définir ce phénomène. Ainsi, des questionnaires de type auto-rapport, échelles sociométriques ou de nomination par les pairs ont vu le jour dans le but de chiffrer les comportements d'intimidation et d'identifier les victimes autant que les agresseurs. De tels instruments ont d'ailleurs été proposés dans d'autres chapitres du présent document.

Le milieu visé par les programmes est essentiellement qui a pour mission d'éduquer, de qualifier et de socialiser les enfants notamment par la correction des comportements antisociaux. Des programmes sont offerts à des classes sous forme de leçons, d'entraînement aux habiletés sociales, de développement de compétences sociales, et certains encore focalisent sur des comportements spécifiques d'autocontrôle ou d'autodéfense verbale.

Les tendances actuelles dans le milieu scolaire sont les programmes de formation aux habiletés sociales et à la médiation par les pairs. Cette orientation est très louable mais représente une seule partie de la solution et pourrait même être dommageable comme l'ont souligné, entre autres, Olweus (1997) et Pepler (2003). La formation des adultes est cruciale, leur support et leur implication restent essentiels.

Pour pouvoir répondre de manière plus adéquate aux besoins identifiés dans le milieu scolaire, les chercheurs et les praticiens conçoivent aujourd'hui des programmes dont les buts et les objectifs sont de plus en plus précis. La prévention de l'intimidation nécessite en effet une approche spécifique et structurée. Par contre, chaque école doit s'approprier le processus et l'adapter à son propre contexte afin que les personnes concernées se sentent impliquées dans le projet, qu'elles y participent et qu'une amélioration de la qualité du climat scolaire en résulte.



Partie  
**Partie**  
pratique  
**pratique**



### **3. EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE : IMPLANTATION DU PROGRAMME D'INTIMIDATION**

Par : Solange De Garie, psychologue scolaire accrédité  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs  
Marjolaine Jacques, psychologue scolaire accrédité  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Dans cette deuxième partie, une démarche expérimentée dans une région du Québec depuis 1996 est présentée et les écueils à éviter sont précisés. Cette présentation se fait à partir du document intitulé : « Pour bien évaluer l'ampleur de l'intimidation dans votre école et implanter un projet efficace dans votre établissement » (annexe 1) tiré du programme élaboré par l'Ordre des Psychologues du Québec en collaboration avec l'Association Québécoise des Psychologues Scolaires. En 2001, lors du colloque annuel de l'AQPS, avait lieu le lancement d'une campagne de prévention pour aider les enfants à vaincre l'intimidation, intitulée « L'intimidation c'est aussi notre affaire ». À ce moment, ce document et une vidéo avaient été remis à plus de 400 psychologues scolaires et à ce jour plus de 800 documents ont été distribués.

Chaque étape du document est commentée et documentée et le rôle du psychologue y est précisé : tantôt comme expert du processus et du contenu, tantôt comme agent de sensibilisation qui tente de convaincre le milieu et qui fournit de l'information. Il supporte aussi les intervenants dans l'implantation du programme et agit comme personne ressource dans la majorité des cas d'intimidation. Il intervient directement dans les situations les plus complexes. Les rôles sont nombreux mais en aucun cas il ne porte la responsabilité de la réalisation du projet.

L'intimidation se nourrit du silence des victimes et des témoins. L'intervention servira essentiellement à contrer l'intimidation en la dénonçant. La démarche a pour but d'assurer les victimes du support des adultes et d'aider les intimidateurs à trouver d'autres façons d'agir.

Cette partie reprend de façon schématisée chacune des étapes suggérées par l'OPQ et l'AQPS. Les documents reliés à celles-ci sont en annexe et peuvent être reproduits.

#### **3.1 Convaincre le milieu scolaire de l'importance d'agir**

Le rôle du psychologue scolaire consiste principalement à convaincre la direction qu'une action doit être entreprise dans le but de prévenir et de diminuer l'intimidation. Par la suite il doit guider la mise en place du programme. Il est donc important d'insister sur le fait que le psychologue scolaire n'est pas porteur du dossier mais bien un partenaire qui peut grandement contribuer à la réalisation d'un tel projet. C'est à la direction que revient le rôle de porter ce dossier de par les responsabilités et pouvoirs qu'elle détient. Ceci étant fait, il faut s'assurer de la collaboration du corps enseignant car sans eux le projet ne saurait être viable. Il s'agit, avant tout, d'une approche éducative menée par des éducateurs.

Une première rencontre est organisée dans le but de sensibiliser les enseignants au phénomène de l'intimidation. Une vidéo portant sur l'intimidation est un très bon déclencheur. Celle qui est produite par l'OPQ « Zéro rejet » (durée 10 minutes 50 secondes), suscite des discussions fort intéressantes. Chaque commission scolaire

devrait en posséder une copie. N'étant plus disponible au bureau de l'Ordre des Psychologues, les psychologues ont l'autorisation de la reproduire.

Au cours de cette rencontre, il est important d'échanger sur la définition de l'intimidation. Il est suggéré de remettre aux enseignants un texte résumant ces diverses informations (annexe 2). On peut aussi leur remettre le texte présentant des exemples de comportements d'intimidation ainsi que celui titré « Comment juger de la gravité d'un comportement d'intimidation » que vous trouverez aux pages 62, 63 et 64.

Les enseignants sont informés des exigences de leur implication et rassurés sur leur tâche qui leur paraîtra, à première vue, comme une surcharge; mais à moyen et à long terme ils constateront sans doute une diminution réelle de leur tâche car ils auront moins de conflits à régler. La nécessité de former un comité spécial qui sera chargé de coordonner les différentes actions est aussi abordée. La formation de ce comité peut aussi se faire à l'étape 3.3.

La plupart des intervenants ont conscience du phénomène d'intimidation dans leur école mais en sous-estiment l'ampleur. Ils désirent s'engager seulement si le taux d'intimidation est élevé. C'est à ce moment qu'il est opportun de suggérer la mesure de l'incidence du phénomène.

### **3.2 Mesurer l'incidence du phénomène (annexe 3)**

Le questionnaire sert à connaître le taux d'incidence de l'intimidation et s'administre très rapidement, environ 15 minutes par classe.

Il est important, voire essentiel, pour éviter de contaminer les résultats, que le questionnaire soit administré avant que l'on procède à la mise en place d'actions visant à contrer l'intimidation.

Le questionnaire doit être complété dans chaque classe, par tous les élèves à partir de la 2<sup>e</sup> année et à un même moment. Dans son programme, Olweus suggère le mois de mai afin de lancer la campagne à la rentrée scolaire suivante. Au Québec, il est suggéré de procéder vers la mi-octobre de façon à saisir la réalité de l'année scolaire en cours. À ce moment de l'année scolaire, le réseau social est installé et chaque enfant a déjà une assez bonne connaissance de tous les enfants de sa classe.

Lors de la rencontre de sensibilisation avec les enseignants, on doit s'assurer de bien expliquer la procédure de passation. Il leur est remis un court texte précisant les consignes (annexe 4).

La correction se fait facilement par un logiciel qu'on peut télécharger sur le site [www.aqps.qc.ca](http://www.aqps.qc.ca), section réservée aux membres.

### **3.3 Informer les parents et les enseignants des résultats de l'enquête**

Les résultats doivent être connus de tous les intervenants impliqués notamment par les enseignants puisque le taux d'incidence est l'argument de poids qui les convaincra de s'engager. On n'a jamais rencontré une équipe école qui décidait de ne pas s'impliquer, dans leur école à cause d'un pourcentage d'intimidation trop faible. Les résultats varient

entre 11 et 28 %, mais plus fréquemment entre 15 et 18%. Il faut ensuite diffuser ces résultats et les faire connaître au Conseil d'établissement, aux surveillants et à toutes autres personnes impliquées dans l'école.

Les parents sont informés des résultats de différentes façons, soit lors de l'assemblée générale de l'école, soit lors d'une rencontre spéciale. Un moment propice pour sensibiliser les parents à la problématique de l'intimidation est la rencontre par cycle en début d'année. De cette manière, dans une école, 95% des parents ont pu être rejoints. Il est probable qu'à ce moment les résultats du questionnaire ne soient pas connus mais c'est un moment idéal pour les informer que des actions seront entreprises pour contrer l'intimidation. Si cette rencontre précède la mesure de l'incidence, il faut demander aux parents de ne pas discuter du sujet à la maison de façon à ne pas biaiser les résultats.

Les intervenants de l'école étant maintenant convaincus de la nécessité d'agir, il faut procéder à la formation d'un comité composé de représentants des différents personnels. Il est conseillé qu'un enseignant par cycle y siège. Il faut rappeler que le rôle du psychologue en est un de consultant et non de responsable de dossier.

### **3.4 Identifier les intimidateurs et les victimes à l'aide d'une mesure sociométrique (Questionnaire de nomination par les pairs)**

Il est préférable d'administrer le sociogramme avant le lancement de la campagne mais des situations particulières peuvent justifier l'utilisation à un autre moment du processus. Par exemple, si une situation conflictuelle persistait dans une classe, il serait approprié d'en faire usage. Habituellement, cette mesure est faite en même temps que le questionnaire d'Olweus. Un court texte précisant les consignes est remis à chaque enseignant (annexe 5).

En annexe (6) se trouve une grille (agrandir en format légal) à utiliser pour la nomination par les pairs. Chaque enseignant doit inscrire le nom de tous ses élèves et en remettre une copie à chacun.

La correction se fait manuellement avec les pochoirs (annexes 7 et 8, agrandir en format légal) qui permettent de connaître les intimidés et les intimidateurs de la classe.

Il est à prévoir que les intimidateurs ressortiront aux items :

- se moque des autres;
- frappe et bouscule les autres;
- essaie de partir des chicanes avec les autres.

Pour les intimidés, les items seront :

- les autres lui crient des noms et l'écoeurent;
- est souvent seul, personne ne veut être avec;
- se fait frapper et bousculer par les autres.

Trois items sont neutres et ne sont pas utiles à l'identification des intimidés ou des intimidateurs :

- a beaucoup d'amis;
- partage ses choses avec les autres;
- est sportif.

Pour utiliser les pochoirs vous n'avez qu'à découper les plages noires, ce qui vous facilite la tâche de compilation.

***Il est essentiel de préserver la confidentialité des résultats.*** Il ne s'agit pas de dresser une liste noire. La prudence s'impose. La diffusion des noms doit se faire avec doigté et de façon restreinte. Il est utile que l'enseignant connaisse le nom de tel enfant qui passe inaperçu mais qui ressort comme intimidé par ses pairs ou de tel autre, identifié comme intimidateur mais caché derrière un fonctionnement adéquat en classe. Dans le cas d'enfant sévèrement intimidé ou intimidateur, le nom pourrait être transmis à d'autres intervenants ou aux parents et ce, toujours dans le but de faire cesser l'intimidation et d'offrir à tous un climat scolaire sain et sécurisant.

### **3.5 Proposer une semaine contre l'intimidation dans toute l'école**

Organiser une semaine d'activités autour de l'intimidation s'avère un excellent moyen de lancement d'une campagne pour contrer l'intimidation. Les différentes activités décrites ci-dessous sont conseillées. Chaque école est invitée à faire preuve de créativité en les adaptant à ses besoins. Le comité spécial est responsable du contenu de cette semaine.

- Faire parvenir une lettre à tous les parents les informant des activités de la semaine et des objectifs visés (exemple en annexe 9). On peut également y joindre le dépliant produit par l'Ordre des psychologues du Québec (annexe 10).
- Rencontrer tous les élèves, par classe ou par niveau afin de les informer du déroulement de la campagne et des objectifs à atteindre. La vidéo « Zéro rejet » est présentée à ce moment. Ces rencontres sont menées par le ou la psychologue en collaboration avec la direction de l'école, l'intervenant en service social, le policier éducateur ou tout autre intervenant ayant une formation adéquate pour traiter le sujet. Il est important de bien définir l'intimidation et son impact tant chez les victimes que chez les intimidateurs. Les élèves sont invités à dénoncer à leur enseignant ou à tout adulte en qui ils ont confiance toute forme d'intimidation (annexe 11). On les assure de notre aide pour que cesse l'intimidation. On en profite pour bien distinguer les concepts de délation et de dénonciation, en faisant ressortir le droit de chacun de vivre en sécurité dans l'école et ailleurs (annexe 12 et 13).
- Rencontrer le personnel de la garderie, les surveillants, les concierges, etc. afin de leur communiquer le même contenu et d'obtenir leur collaboration dans le plan d'action qui aura été mis sur pied. Il est recommandé de rencontrer également les intervenants de la Maison des Jeunes.

#### ***Exemples d'activités spéciales :***

- Préparer dans chaque classe des affiches, des messages à lire par interphone à différents moments de la journée (tous les matins, par exemple).
- Organiser des séances d'improvisation sur différentes formes d'intimidation.
- Discuter en classe, de situations d'intimidation vécues par les élèves.
- Etc.

### **3.6 Effectuer des retours hebdomadaires en classe**

Il est essentiel pour la réussite d'un tel programme de prévoir des retours fréquents. Chaque école, chaque classe doit prévoir des façons de faire. Des règles de classe devraient être élaborées en plus de celles de l'école.

Le professeur devra prévoir dans l'horaire des moments d'échange. La technique du conseil de coopération est ici un bon moyen. Revenir sur les concepts d'intimidation et de chicane entre amis, dénonciation et délation, etc.

Le rôle du psychologue se limite à intervenir à la suite de demandes très précises pour supporter et outiller les enseignants.

### **3.7 Agir immédiatement lorsqu'un adulte prend conscience d'une situation d'intimidation et faire le suivi approprié tant auprès de la victime que de l'intimidateur**

C'est dans un petit nombre de cas que le psychologue sera appelé à intervenir directement. Son rôle reste avant tout de former le personnel et de le supporter dans des actions auprès des élèves impliqués dans des situations d'intimidation.

Quelques écoles se sont données un modèle précis de gestion des comportements d'intimidation (annexe 14). Certains enseignants considèrent cela comme une entrave alors que d'autres se sentent sécurisés par un système commun accepté et appliqué par tous. Il faut garder en tête que certains cas devront être traités avec nuance et qu'un tel cadre, s'il est utilisé de façon rigide, pourrait s'avérer plus nuisible qu'utile. Il existe plusieurs façons d'intervenir et des suggestions plus détaillées vous seront faites dans la partie suivante : « Suggestions d'interventions ».

### **3.8 Faire des retours mensuels ou semestriels avec le comité créé précédemment**

Le rôle premier du psychologue scolaire en étant un de support, il est important de prévoir des rencontres régulières avec le personnel. Au début du projet des rencontres hebdomadaires, de courte durée, pourraient être nécessaires pour traiter les questions au fur et à mesure qu'elles se présentent. La fréquence des rencontres sera ajustée par la suite.

### **3.9 Opérer un suivi particulier avec certaines victimes et intimidateurs**

La personne responsable de la gestion des cas d'intimidation est le titulaire. Chaque enseignant doit intervenir auprès des intimidateurs et des victimes de sa classe. Il devra faire en sorte que le comportement de l'intimidateur cesse et s'assurera que l'élève intimidé ne l'est plus. (Informations complémentaires dans la section suivante).

Dans certains cas, il sera souhaitable que la direction intervienne et d'autres cas nécessiteront l'intervention du psychologue mais dans la majorité des cas l'intervention de l'enseignant sera suffisante.

### **3.10 Réévaluer le degré d'intimidation avec le même questionnaire et par une rencontre avec les victimes**

Comme mentionné précédemment, il faut s'assurer auprès des enfants intimidés qu'ils ne le sont plus. L'arrêt d'agir des intimidateurs devrait, en principe, diminuer le nombre d'actes d'intimidation. Pour s'en assurer et pour vérifier que l'intimidation ne s'est pas juste déplacée, une nouvelle mesure de l'incidence est essentielle. On utilise le même questionnaire qu'au début du programme et on l'administre vers la fin de l'année scolaire (annexe 3).

On peut s'attendre, après une ou deux années d'implantation, à une diminution des comportements d'intimidation d'environ 40% à 50%.

Dans une école où on n'a pas observé de diminution, on a profité de l'occasion pour susciter un questionnement. On a constaté par exemple dans une école, que ceci n'était pas attribuable au savoir faire du personnel mais plutôt au climat général de l'école : manque d'implication et de cohérence des actions reliées à des problèmes conflictuels non réglés. Dans un tel cas, le support du psychologue s'est avéré indispensable.

### **3.11 Amener des changements dans le code de vie, les mesures de surveillance...**

Ces démarches se font tout au cours de l'implantation. Ainsi, une école peut modifier son code de vie au tout début de l'implantation, afin d'inclure spécifiquement l'intimidation. D'autres changements se font à divers moments et continuent de se faire après plusieurs années.

Ce type de projet n'est jamais complètement défini et se modifie au fur et à mesure des actions entreprises. On ne peut ici énumérer tous les changements possibles. Chaque milieu doit composer avec sa réalité et s'ajuster en fonction de ses besoins. Le rôle du comité dans l'école est de teinter les interventions pour qu'elles soient à l'image de l'école. Les personnes impliquées doivent se sentir à l'aise avec les interventions qu'elles font. Voilà pourquoi il ne s'agit pas d'appliquer des recettes toutes faites : il faut y ajouter son grain de sel!

#### **L'implantation au secondaire**

À notre connaissance, il n'existe malheureusement pas de programme expérimenté et validé pour le niveau secondaire. Une expérimentation, à partir du programme implanté dans les écoles primaires, a eu lieu en 1996 dans une école secondaire de 650 élèves. Elle n'a pas donné les résultats souhaités. Il ne faut cependant pas conclure à l'inefficacité du programme. Plusieurs facteurs expliquent ces faibles résultats. Entre autres, la psychologue, à mi-temps dans cette école, avait porté tout le programme sur ses épaules. Même si la direction avait donné son accord pour différentes étapes, des conditions préalables n'avaient pas été respectées; il n'y avait pas de porteur de dossier à la direction ni de véritable consensus parmi les enseignants. Il n'y avait donc pas d'engagement réel de la part du personnel de l'école. Tous étaient d'accord pour qu'il se fasse quelque chose mais... par quelqu'un d'autre. Il est vrai que la complexité organisationnelle d'une école de niveau secondaire ne favorise ni la cohérence ni la constance dans l'intervention. Quand huit ou neuf enseignants gravitent autour d'un



même élève, il devient plus difficile de voir les choses ou du moins plus facile de ne pas les voir... Bien entendu, plus l'école est de taille importante, plus grandes sont les difficultés.

Ce constat n'est pas une raison valable pour baisser les bras. L'ensemble du programme peut très bien s'adapter en ciblant un niveau ou un cycle plutôt que l'ensemble de l'école. Une fois la preuve faite de l'efficacité du programme on peut compter sur un effet d'entraînement. Cette façon de faire est généralement mieux reçue par la direction qui, elle, doit porter le dossier. La tâche lui apparaît moins lourde.

Au cours de l'année scolaire 2002-2003, quelques écoles ont mené des actions concrètes pour contrer l'intimidation. Certaines ont administré le questionnaire pour connaître le taux d'incidence et par la suite ont diffusé les résultats. Il s'agissait, dans un premier temps, d'informer et de sensibiliser le milieu. D'autres ont procédé par niveau ou par cycle en expérimentant intégralement le programme. Ces différentes expérimentations ayant eu lieu au cours de l'année scolaire 2002-2003, les résultats ne sont pas encore connus.

L'implantation au secondaire suscite beaucoup d'intérêt et les différentes démarches expérimentées aideront sûrement à mieux définir un modèle d'intervention qui saura profiter à tous les psychologues scolaires oeuvrant dans ce milieu. Le sujet demeure d'actualité et l'AQPS, par son colloque annuel et son bulletin, reste un lieu privilégié d'échanges et de transmission de résultats d'expérimentation.



## 4. SUGGESTIONS CONCERNANT L'INTERVENTION

Par : Jean-Marie Michaud, psychologue scolaire accrédité  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

### 4.1 Considérations générales

L'intimidation est un agir violent, une agression. Elle n'est pas un conflit "normal" entre enfants. Elle n'est pas une simple chicane. Elle constitue une violation des droits fondamentaux des victimes, des lois et des règles d'une société (grande ou petite) et des principes qui gèrent les rapports dits "démocratiques" entre les personnes.

Note : Toutefois de récentes recherches soulignent qu'il serait prudent de faire des distinctions. Ainsi, tous les enfants qui font de l'intimidation ne sont pas identiques. On peut y retrouver par exemple l'enfant qui le fait par peur de représailles de son groupe ou encore celui qui est déjà en train de se structurer un trouble de personnalité quelconque. Nous devons donc faire attention à une perception biaisée du type "tous les intimidateurs sont des enfants méchants et de futurs malades; et on doit les combattre". Nos perceptions doivent être les plus objectives et les mieux fondées possibles : l'intervention appropriée en dépend.

Par ailleurs, il est de mieux en mieux documenté que là où il y a une "culture" (personnelle et organisationnelle) qui ignore l'intimidation, l'appuie ou la renforce, l'intimidation est beaucoup plus florissante et active que dans les endroits où la "culture" s'y attaque avec force et détermination.

L'intervention doit être initiée et mise en œuvre par les adultes. Les enfants chroniquement victimes ne peuvent s'attaquer seuls à ce problème et le régler : ils n'en ont ni la force ni les capacités. Par ailleurs les enfants qui font de l'intimidation n'ont aucune raison d'arrêter.

L'ensemble des interventions doit se situer dans une approche globale, tous les intervenants agissant sur plusieurs composantes pour opérer une restructuration systématique de l'environnement socio-scolaire, à commencer par notre propre façon de penser, de ressentir et d'agir.

#### **Les interventions doivent être guidées par trois principes fondamentaux :**

- L'intimidation doit cesser rapidement et définitivement;
- L'agresseur doit réparer ses torts et l'agressé doit avoir le sentiment que justice (pas vengeance) a été faite "justice réparatrice" ;
- La nécessité d'éduquer, de rééduquer pour viser un meilleur fonctionnement personnel et social.

#### **Les interventions doivent toucher les dimensions suivantes, toutes essentielles :**

- La sensibilisation du milieu au phénomène de l'intimidation;

- Les interventions à faire quand se produit l'intimidation. Elles peuvent porter sur des personnes et leurs modes de communication, mais aussi sur des variables environnementales (temps, espace, matériel, activité, etc.);
- La prévention par l'éducation et l'enseignement.

### **L'intervenant se doit de développer les attitudes suivantes :**

L'ouverture d'esprit menant à une prise de conscience réelle du problème et de ses manifestations;

- La volonté de changer la situation débouchant sur un engagement personnel actif;
- Le souci constant de développer sa conscience de soi :  
*« Mes pensées, idées, valeurs, émotions sur la question (les enfants – leur famille – mon rôle – mon pouvoir d'action, etc.) et mon comportement d'éducateur ».*  
 Exemple de question : est-ce que j'intimide des gens?

#### - L'objectivité :

- Il est d'une importance capitale de se tenir le plus près possible des faits, des comportements en essayant d'éviter les jugements de valeur trop biaisant ou paralysant;
- À ce propos, il est déjà suggéré un exercice de changement de vocabulaire :
  - intimidateur devient l'enfant qui fait de l'intimidation;
  - intimidé devient l'enfant qui subit de l'intimidation;
  - le témoin devient l'enfant qui assiste à l'intimidation.

De cet effort d'objectivité découlera aussi la nécessité d'analyser et de bien contrôler certaines émotions, par exemple la colère ou une pitié déplacée. Être un modèle de contrôle est en soi une intervention. Faire une répression des agirs incorrects sans trop d'hostilité ni d'agression est un art.

- La compréhension empathique (habileté à comprendre et à refléter ce que l'autre pense, ressent et fait).
- La fermeté dans les interventions auprès des enfants qui intimident : on se doit de communiquer clairement les idées suivantes :
  - l'inacceptabilité des gestes;
  - la non acceptation des faux arguments habituels qui leur servent de justification;
  - le non compromis, on ne négocie pas avec l'enfant qui intimide.
- La volonté de chercher à comprendre et aider les enfants, surtout ceux qui intimident, même s'ils ne sont pas de prime abord sympathiques. Ce sont eux qui, bien souvent, nécessitent le plus d'aide.

- Un essai honnête d'avoir de l'affection, du respect et de la bienveillance pour ces jeunes; car tant les enfants qui font que ceux qui subissent de l'intimidation, peuvent susciter bien des émotions négatives.
- La cohérence :
  - Il est important avec ces enfants d'annoncer ce qui sera fait à la suite de leur comportement et de faire ce qui aura été annoncé.
- La constance :
  - Il est important de faire et refaire les mêmes actes éducatifs pour que leur comportement change.
- La justice :
  - Les adultes se doivent de faire un effort pour appliquer des sanctions adéquates et raisonnables.
- La franchise
- La confiance dans la capacité de changement des jeunes.
- La recherche déterminée des ressources, forces, talents, compétences et intérêts des enfants.
- La compassion :
  - Les jeunes impliqués dans cette problématique (incluant ceux qui intimident) ont besoin de soutien, de réconfort.
- Le refus du silence, celui des enfants et aussi le nôtre.
- Un esprit de collaboration entre tous les intervenants; la concertation est une condition indispensable au succès des interventions.
- Une attitude positive et proactive plutôt qu'uniquement réactionnelle et défensive.
- Un effort pour éviter :
  - le négativisme;
  - l'agressivité et l'hostilité qui débouchent trop souvent sur des méthodes d'intervention fondées sur l'utilisation d'un pouvoir excessif et nuisible :
    - o actes violents;
    - o propos et gestes visant à humilier, mépriser, ridiculiser, écraser, accuser, dévaloriser, punir excessivement, isoler, etc.
  - la pitié;
  - la peur et la tristesse excessive;
  - le plaisir ressenti quand l'agresseur devient l'agressé;
  - la tolérance et la permissivité excessives;
  - le faire semblant de ne pas voir.

## 4.2 Les objectifs

### GÉNÉRAL

Faire de l'école un endroit sécuritaire où règne un climat de détente et d'ouverture qui permettra une vie sociale enrichie et peut-être même une meilleure réussite scolaire des élèves en diminuant tout le stress relié à l'intimidation.

### INTERMÉDIAIRES

#### Cible : adultes

- Sensibiliser le milieu au phénomène de l'intimidation (signes – causes – conséquences, etc).
- Développer chez les intervenants un système cohérent de connaissances et d'habiletés qui permettra la mise en opération d'un ensemble d'interventions de nature corrective ou de nature éducative et préventive.
- Améliorer les processus de communication entre les intervenants : 1) pour améliorer la qualité des relations personnelles, 2) pour faciliter la circulation d'information sur l'intimidation en général ou sur les incidents d'intimidation en particulier.
- Augmenter la capacité d'acceptation des différences.

#### Cible : tous les enfants touchés par l'intimidation (intimidateur, intimidé et témoin)

- Développer la conscience de soi (pensées – émotions/sentiments – agir).
- Développer la conscience de l'autre.
- Développer la conscience de leurs modes de communication et des effets encourus et améliorer ces modes de communication (notamment la résolution de conflit).
- Augmenter la confiance en soi, l'espoir et la capacité de pouvoir se comporter de façon plus affirmative et responsable :
  - Affirmative signifiant : 1) communiquer clairement ses pensées, besoins, émotions attentes, 2) satisfaire ses besoins humains fondamentaux par des moyens personnellement et socialement rentables et acceptables, 3) résister à certaines pressions sociales;
  - Responsable signifiant : 1) la capacité de réfléchir avant d'agir ou tout au moins après, 2) la capacité d'accepter la responsabilité de ses actes, 3) la capacité d'accepter et de supporter les conséquences de ses actes; et pour ce faire, il sera utile de travailler avec une approche centrée sur les talents, ressources, habiletés, intérêts et compétences des enfants.

- Améliorer les relations sociales en valorisant et en développant des comportements prosociaux.
- Diminuer le sentiment d'ennui et de n'avoir rien à faire.

## **SPÉCIFIQUES**

### **Cible : les enfants qui font de l'intimidation**

- Mettre fin à leurs comportements d'intimidation.
- Faire disparaître les sources de plaisir reliées au comportement d'intimider (par exemple : joie, fierté, sécurité et impression de pouvoir qui gonfle le sentiment de valeur personnelle).
- Augmenter le degré de sensibilité à ce que vit la victime.
- Augmenter la compréhension empathique de ce que la victime pense et ressent.
- Augmenter la capacité de lecture sociale (par exemple : ce qui est à faire et à éviter pour obtenir un statut social positif et la reconnaissance qui l'accompagne).
- Augmenter la capacité de contrôler l'impulsivité et la colère.
- Réduire l'apparition future de comportements antisociaux voire délinquants et souvent même criminels.

### **Cible : les enfants qui subissent de l'intimidation**

- Augmenter leur confiance dans les adultes.
- Augmenter leur comportement de dénoncer ce qu'ils vivent.
- Augmenter leur sécurité et leur sentiment d'être en sécurité.
- Augmenter leur perception d'être écoutés, compris et soutenus.
- Diminuer leur attitude et leur comportement de victime.
- Augmenter leur affirmation de soi, leur confiance en soi; on doit chercher à ce qu'ils diminuent leurs peurs et augmentent leur espoir de se sortir de leur position.
- Améliorer leur système d'observation et d'interprétation de certains indices sociaux.
- Améliorer certaines habiletés sociales.
- Identifier avec eux leurs ressources, talents, habiletés ainsi que des moyens de les utiliser.

- Leur redonner un rôle et un statut social positifs.
- Diminuer la probabilité d'apparition de problèmes psychologiques plus importants (par exemple : anxiété, stress, dépression, idées suicidaires).
- Empêcher des atteintes à l'intégrité physique.
- Empêcher la chute du rendement scolaire et l'absentéisme.

Note :

Au sujet de l'enfant qui subit de l'intimidation parce qu'il est aussi un enfant provocateur :

- le rendre conscient des attitudes, modes de communication et comportements qui agressent et provoquent des attitudes et des comportements agressifs à son endroit;
- l'aider à développer des attitudes et comportements sociaux incompatibles avec ses façons de penser et de faire habituelles.

### **Cible : les enfants qui assistent à l'intimidation**

Les amener à prendre conscience que le fait d'observer comporte deux décisions : celle d'encourager l'enfant qui intimide et celle de ne rien faire pour arrêter cet acte de violence. L'enfant témoin doit comprendre qu'il devient un intimidateur par « procuration » et qu'il peut ressentir le même plaisir malsain.

Augmenter l'idée qu'il peut être un acteur efficace pour aider à mettre fin à l'intimidation.

Pour ce faire, il doit :

- cesser de penser que c'est acceptable;
- cesser d'encourager l'intimidateur (cesser de rire, de crier, de s'exciter, d'applaudir et s'éloigner);
- dire à l'intimidateur d'arrêter;
- dénoncer l'enfant qui intimide.

Donner de l'importance sociale à ces enfants qui des fois sont plus ou moins neutres, ignorés, silencieux et sans statut.



### 4.3 Comment juger de la gravité d'un comportement d'intimidation

Le degré de sévérité d'un comportement se situe sur un continuum (une échelle) allant de léger à très sévère.

L'interprétation du comportement en termes de « léger », « modéré », « sévère » sera fondée sur :

- L'acte lui-même (par exemple : cracher n'est pas menacer avec une arme).
- La gravité des torts causés (physiques, psychologiques, sociaux, moraux, etc.).
- La fréquence (combien de fois) et la durée (depuis combien de temps).
- La nature de l'intention, par exemple l'enfant fait-il de l'intimidation parce qu'il a peur de son groupe qui le force à le faire? - ou le fait-il parce qu'il a du plaisir à dominer et à faire souffrir? - ou le fait-il parce qu'il aime être le centre d'attraction et obtenir de l'attention?
- La force du pouvoir dominateur de celui qui fait de l'intimidation :
  - Les deux parties sont-elles à peu près de force égale ou plutôt très inégale?
  - L'enfant qui intimide agit-il seul ou appartient-il à un groupe?
  - S'il appartient à un groupe, est-il celui qui dirige, qui donne les ordres et qui frappe le premier? – ou – est-il une sorte de serviteur qui se plie aux ordres, ayant lui-même peur d'être intimidé? – ou – est-il celui qui applaudit ou qui surveille?
- La plus ou moins grande incapacité de l'enfant « victime » à se défendre. Celui-ci démontre son malaise, proteste, demande que cela cesse, pleure, se défend tant bien que mal mais l'enfant qui fait de l'intimidation poursuit son manège.
- L'étendue des actes d'intimidation du jeune agresseur, c'est-à-dire, le nombre d'endroits de contextes dans lesquels il commet des délits d'intimidation.
- La nature de l'endroit où se déroule le comportement d'intimidation (pousser un élève par terre sur la cour est moins grave que le pousser en haut d'un escalier).

Le degré de gravité du comportement d'intimidation servira de guide pour décider du niveau d'intervention (Qui interviendra? Dans quels buts? Avec quels moyens? En utilisant quelle pression? Auprès de qui?).

Pour aider encore à analyser la gravité d'un acte d'intimidation il peut être utile d'essayer de prévoir la possibilité de récurrence de l'enfant qui fait de l'intimidation :

- Quel est le degré de sensibilité de l'enfant qui intimide à ce que la victime pense et ressent?
- Quelle est sa capacité de comprendre?
- Quelle est sa capacité d'apprendre de nouvelles façons de penser et d'agir, ainsi que sa capacité à mettre en pratique ce qu'il aura compris et appris?

- Le jeune peut-il reconnaître au moins en partie (acceptation de sa responsabilité) son acte ou au contraire rend-t-il l'autre responsable de ce qui lui arrive?
- Le jeune améliore-t-il son comportement avec le temps ou si au contraire son comportement se détériore?
- Le jeune est-il capable de ressentir du remords, de la tristesse ou de la honte?
- Le jeune a-t-il une conception positive de lui-même?
- Le jeune est-il capable de trouver par lui-même des éléments de solution à son problème et à celui de l'autre?
- Le jeune croit-il en ses chances et en ses capacités de changer son comportement?
- A-t-il des traits tempéramentaux d'allure « antisociale »? (Par exemple : impulsivité, faible sensibilité aux autres, seuil de frustration très bas...)
- A-t-il des problèmes autres (affectifs, intellectuels, de santé physique/mentale, familiaux, sociaux)?
- A-t-il des amis?
- Est-il rejeté?
- Est-il défendu, soutenu, voire encouragé par sa famille dans ses comportements d'intimidation?

## **EXEMPLES DE COMPORTEMENTS D'INTIMIDATION**

### **Agressions physiques ayant pour cible la personne :**

- Pousser, bousculer, cracher, pincer;
- Donner des coups de pieds, coups de poings, claques, frapper à répétition sur un membre;
- Frapper;
- Agripper fortement par les vêtements;
- Donner un croc-en-jambe;
- Mordre;
- Pincer;
- Tirer les cheveux;
- Clouer au mur, au sol;
- Saisir à la gorge;
- Enfermer dans un espace restreint;
- Agresser des proches;
- Utiliser un objet ou une arme pour menacer ou blesser;
- Faire du taxage avec violence;
- Contraindre avec violence à faire quelque chose contre la volonté.

### **Agressions physiques ayant pour cible la propriété d'autrui :**

- Abîmer ou détruire la propriété;
- Cacher des choses;
- Faire des graffitis;
- Voler des objets, des vêtements, de la nourriture;
- Taxage, prendre des choses sous la menace;
- Extorsion.

### **Agressions non verbales (sans contact) :**

- Regards méchants et menaçants;
- Jouer de mauvais tours (ex.: faire sursauter, mettre un insecte dans une poche);
- Gestes menaçants signifiant, par exemple, je vais t'étrangler, te casser ...;
- "Niaiser" (se moquer, agacer).

### **Agressions verbales :**

- Propos moqueurs qui blessent, humilient (par exemple : dire des noms);
- Propos blessants qui ridiculisent l'apparence ou la tenue vestimentaire;
- Propos blessants sur des caractéristiques physiques, psychologiques ou comportementales;
- Propos répétitifs qui finissent par tourmenter;
- Propos discriminatoires sur la race, l'orientation sexuelle;
- Menaces au téléphone ou par internet;
- Menaces de détruire la propriété;
- Cris et hurlements pour forcer à faire quelque chose de non voulu;
- Incitations à la haine;
- Menaces de coups et blessures;
- Menaces de tuer;
- Menaces de s'attaquer aux proches.

### **Agressions verbales ou non verbales dont le but est l'aliénation sociale :**

- Parler dans le dos;
- Faire circuler des rumeurs;
- Faire ou dire des choses pour ridiculiser publiquement;
- Injures à caractère racial ou sexiste;
- Révéler des informations personnelles (par exemple : lui, il prend du Ritalin);
- Manigancer pour faire blâmer;
- Insulter ou tenir des propos blessants sur l'orientation sexuelle;
- Comploter pour exclure (malice);
- Empêcher de participer à une activité;
- Jouer des mauvais tours avec blessures;
- Isoler complètement.

## **4.4 Avant d'intervenir, réfléchir**

### **Dans quel but se fait l'intervention?**

#### **- De sensibilisation :**

Toute démarche ayant pour but de rendre une personne (enfant ou adulte) plus sensible à un état de fait touchant un aspect ou l'autre de l'intimidation. Par exemple :

- Conférence sur l'intimidation à l'assemblée générale des parents d'une école.
- Donner à l'ensemble du personnel les résultats d'un questionnaire administré dans toute l'école pour connaître l'ampleur de l'intimidation.

- **D'intervention directe** : ce sont des interventions immédiates du suivi auprès d'enfants ou d'adultes dans des incidents bien réels d'intimidation. Le but premier ici est de faire cesser l'intimidation ou la victimisation.

- **D'éducation dans une perspective de prévention** :

Ces interventions peuvent s'adresser à des individus ou à des groupes (enfants ou adultes impliqués directement ou non). Elles vont s'étendre généralement sur de plus longues périodes. Elles vont supposer un traitement plus en profondeur car, en ce domaine, on vise non seulement la réception d'informations mais aussi leur compréhension plus approfondie; on vise également l'apprentissage de nouveaux comportements, la maîtrise de nouvelles compétences; et enfin l'utilisation efficace de tous ces nouveaux apprentissages dans des contextes réels de vie. Par exemple :

- Maîtriser l'habileté sociale de coopérer.
- Maîtriser un processus de résolution de conflits.

### **Quelle cible est visée?**

- Les enfants :
  - qui subissent l'intimidation
  - qui font de l'intimidation
  - qui sont témoins
  - en général
- Les enseignants ou les parents des enfants
- Les autres personnes dans l'école :
  - surveillants d'élèves
  - personnel de secrétariat
  - personnel d'entretien
- Les personnes n'appartenant pas à l'école comme tel:
  - chauffeur d'autobus
  - brigadiers scolaires

### **Quel est l'objet de l'intervention?**

Le contenu peut être extrêmement varié et toucher n'importe quelle thématique en lien avec la problématique de l'intimidation. Par exemple :

- Le code de vie et les aspects réglementaires particuliers qui touchent l'intimidation.
- Les comportements d'intimidation.
- Leurs causes, leurs conséquences chez les uns et les autres.
- Un système de surveillance des lieux à haut risque.
- Une modification d'horaire.
- La nature des activités lors des moments à haut risque.
- Élaboration de solutions et de leur mise en œuvre.
- Le rôle des enfants témoins.

- La politique contre-intimidation de l'école.
- La collaboration des parents.
- L'utilisation de sanctions.
- Etc.

### **Dans quel cadre aura lieu l'intervention?**

- En individuel (les individus : enfants, parents, enseignants, autres...)
- En sous-groupe :
  - de parents
  - d'enfants
  - d'adultes intervenants
- En classe
- À l'école, sur ses diverses composantes et structures (par exemple : C.E., assemblée générale)
- À la commission scolaire :
  - auprès des gens responsables de la psychopédagogie
  - auprès des administrateurs
  - auprès des politiciens
- Dans la communauté élargie :
  - ex. : implication d'autres intervenants :
    - services sociaux
    - services de santé
    - services de protection civile (policiers)

### **Cette intervention se déroulera comment?**

- Qui sera impliqué?
- Qui fera quoi?
- Quand?
- Où?
- Comment?

### **De quel matériel a-t-on besoin?**

#### **Particularités**

- Conditions de réussite : « Cette intervention marchera bien si... »;
- Avertissements et mises en garde : « Faire attention à.... » – « Ne le faites pas si... ».

## 4.5 Les interventions

### 4.5.1 Les interventions immédiates et de suivi applicables lors d'un incident d'intimidation

#### Rappel :

L'intimidation peut sembler un problème énorme et complexe nécessitant un éventail d'interventions lourdes exigeant beaucoup de temps et d'énergie. Pourtant l'intimidation n'est pas toujours un problème terrible. Elle est un phénomène quotidien qui existe depuis longtemps.

Les enfants qui intimident ne sont pas tous des enfants durs, mal intentionnés, malades, cruels et condamnés à se détériorer. Ce sont pour la plupart des enfants « ordinaires » qui ont temporairement glissé dans de tels comportements parce cette façon d'agir satisfait momentanément certains de leurs besoins (attention, sécurité, influence, valorisation, etc.).

Une gamme d'interventions relativement simples, cohérentes et constantes donne souvent et rapidement d'excellents résultats.

Note : La démarche qui suit est tirée à peu près intégralement du document « Pleins feux sur l'intimidation », (Colombie-Britannique 2003) programme de prévention à l'intention des écoles élémentaires

#### Quand l'incident d'intimidation survient :

**Le premier intervenant** est un adulte témoin direct d'un acte d'intimidation ou le premier à qui on signale un acte d'intimidation :

- Il intervient rapidement pour mettre fin à l'incident.
- Il sépare avec calme les parties en cause.
- Il envoie dans un endroit prédéterminé les élèves responsables de l'intimidation pour une « période d'isolement » (par exemple : un lieu sur la cour de récréation, au bureau de la direction, une salle de classe, un local d'isolement) et leur dit qu'il donnera suite.
- Il s'entretient avec les enfants qui ont subi de l'intimidation afin de reconnaître la situation; il recueille des renseignements supplémentaires et s'assure de leur sécurité pour la journée; il dit aux enfants qu'un autre adulte les rencontrera pour les aider à rester en sécurité et éviter l'intimidation à l'avenir.
  - Il reconnaît l'incident :
    - « Tu as bien fait de me le dire. »
    - « Je regrette ce qui t'est arrivé. »
  - Il recueille de l'information :

- « Qu'est-ce qui s'est passé d'autre? »
  - « Qui fait cela? »
  - « Est-ce que cette personne t'avait déjà embêté? »
  - « Ça fait combien de fois que cette personne te dit ou te fais des choses comme celles-là? »
- Il établit un plan pour assurer la sécurité.
    - Aide l'élève à faire un remue-méninges pour trouver des solutions et établir un plan pour assurer sa sécurité. Un plan pourrait prévoir :
      - où l'élève jouera et avec qui (ou comment éviter d'autres rencontres avec les élèves qui l'ont intimidé);
      - ce qu'il peut faire si l'intimidation reprend;
      - quelle(s) personne(s) l'élève avertira s'il y a d'autres incidents d'intimidation.
  - Il rédige un compte rendu sur l'incident d'intimidation (annexe 15) et le remet au 2<sup>e</sup> intervenant.

**Le deuxième intervenant** est la personne responsable d'assurer le suivi, c'est-à-dire de poser lui-même des actions auprès des enfants, de leur famille ou de d'autres intervenants ou encore de s'assurer que d'autres personnes interviennent (la direction, un consultant, un intervenant externe). En général il s'agit du titulaire de l'élève ou d'une autre personne présente quotidiennement à l'école qui sera désignée comme tel.

- Il s'entretient individuellement avec chacun des élèves impliqués, y compris ceux qui ont été témoins de l'incident, pour savoir ce qui s'est passé.
- Il pose des questions ouvertes afin de déterminer la nature du comportement, le moment et l'endroit où il s'est produit, les personnes impliquées, ce que les élèves faisaient avant l'incident et, surtout, comment chacun des élèves se sent par rapport à ce qui est arrivé.
- Il parle avec d'autres membres du personnel qui connaissent bien ces élèves. Il cherche entre autres à connaître leurs aspects positifs.

▪ **Il apporte son soutien à l'élève qui a subi de l'intimidation :**

- ❖ Il vérifie si un plan pour assurer sa sécurité a été établi, sinon il en établit un. (Procédure : voir ci-haut dans la section : "Premier intervenant")
- ❖ Pour chaque aspect du plan, il faut se poser les questions suivantes :
  - Est-il sûr?
  - Comment les gens pourraient-ils se sentir?
  - Est-il juste?
  - Fonctionnera-t-il?

(Tiré et adapté d'un modèle de résolution de problèmes utilisé dans Second Step : A Violence Prevention Program)

- ❖ Il assure l'élève que des mesures seront prises auprès de celui ou ceux qui l'ont intimidé.
- ❖ Il fera un suivi :
  - Il revoit l'élève quelques jours plus tard pour vérifier la réussite du plan et la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents d'intimidation :
    - « As-tu été capable d'appliquer le plan que nous avons établi ensemble? »
    - « Est-ce que cela a bien marché? »
    - « Y a t il eu de nouveaux incidents d'intimidation? ». Dans l'affirmative, il faudra intervenir de nouveau auprès de l'élève responsable de l'intimidation.  
Si le plan n'a pas marché, "que pourrais-tu essayer d'autre? »
    - « Voici des suggestions... qui pourraient t'aider »
  - Il rappelle à l'élève qu'il doit demander l'aide d'un adulte si l'intimidation se répète.
  - Il informe l'élève que l'on va continuer de vérifier auprès de lui de temps en temps.
  - Il dit à l'élève, en termes généraux, que les élèves qui l'ont intimidé ont eu à subir les conséquences de leurs actes.
  - Il envisage le recours à des stratégies d'apprentissage ou de réparation (voir la section 4.5.2 dans la rubrique "Exemples de conséquences") comme moyen de rapprocher les deux parties afin de régler le problème et de rétablir ou de renforcer la relation entre les élèves impliqués dans l'incident.
- ❖ Il communique avec les parents :
  - Il informe les parents de l'élève de l'incident et du plan de l'école visant à soutenir leur enfant. Il les informe aussi du plan de l'école pour intervenir auprès des élèves responsables de l'intimidation. Il prévoit une nouvelle communication avec eux au besoin.
  - Dans les cas des enfants qui subissent de l'intimidation grave ou persistante, l'école peut choisir de rencontrer les parents. Si une telle rencontre a lieu, le deuxième intervenant peut :
    - informer les parents des efforts de l'école pour soutenir leur enfant;
    - discuter du plan établi avec l'élève et demander aux parents ce qu'ils en pensent et ce qu'ils peuvent faire pour appuyer ce plan à la maison;
    - écouter les inquiétudes des parents et répondre à leurs questions;



- offrir des stratégies, des ressources ou des activités que les parents peuvent utiliser à la maison pour renforcer les efforts de l'école ;
- offrir à leur enfant un soutien de la part de l'école (ex. : rencontre avec le psychologue scolaire);
- les diriger vers des services de soutien et de consultation extérieurs;
- encourager les parents à informer l'école si l'intimidation se poursuit.

### ▪ Il intervient auprès des élèves responsables de l'intimidation

- ❖ Il recueille des renseignements supplémentaires, au besoin.
- ❖ Il détermine le **niveau d'intervention** requis et agit en conséquence.

Note : La gravité du comportement d'intimidation (revoir la section 4.3) détermine le niveau d'intervention requis. Les pages suivantes décrivent un système d'intervention à trois niveaux, inspiré des travaux de Gail Ryan (University of Colorado). Les niveaux I et II s'appliquent l'un après l'autre tandis que le niveau III peut suivre le niveau II ou s'appliquer immédiatement à tout cas d'intimidation jugé grave dès qu'il est découvert. (Voir annexes 14, 15 et 16 pour des exemples illustrant des interventions de chacun des niveaux).

## INTERVENTION DE NIVEAU I (voir l'exemple à l'annexe 16)

### Que faire au premier signe d'un comportement d'intimidation?

#### Décrire et intervenir

Ce niveau d'intervention convient aux situations où le comportement d'intimidation se manifeste pour la première fois. Dans de tels cas, les adultes ont remarqué plusieurs incidents relativement anodins qui, mis ensemble, constituent de l'intimidation.

Note : Passer au niveau III d'intervention pour un comportement d'intimidation grave même s'il vient tout juste d'être découvert.

Le deuxième intervenant rassemble des renseignements supplémentaires au besoin avant d'entreprendre une intervention de niveau I.

- **Décrire** le comportement en termes clairs et directs.
- **Intervenir** :

- En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser;
- En soulignant les répercussions sur les autres;
- En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui.

Le titulaire de l'élève ou le directeur doit communiquer avec les parents. Les informer qu'on a parlé à l'élève de son comportement et leur suggérer de transmettre le même message à la maison. Ne pas révéler l'identité de l'autre élève impliqué pour des raisons de confidentialité.

Dans certains cas, cette intervention de premier niveau suffira à mettre fin au comportement d'intimidation. Cependant, si l'enseignant croit que l'élève pourrait profiter d'une autre intervention (précoce) ou si le comportement se répète, il pourra ajouter d'autres interventions :

- une intervention d'apprentissage social (voir la section);
- une intervention de réparation (voir la section).

## **INTERVENTION DE NIVEAU II** (voir l'exemple à l'annexe 16, suite)

### **Que faire lorsque le comportement d'intimidation se répète?**

#### **Décrire et intervenir – confronter et interdire**

À ce niveau d'intervention, on a déjà pratiqué une intervention de niveau I auprès de l'élève, mais le comportement d'intimidation s'est poursuivi, à l'égard du même enfant ou d'un autre enfant ou de plusieurs autres enfants. Dans de tels cas, on reprend les étapes « décrire » et « intervenir » et on en ajoute deux nouvelles, « confronter » et « interdire ».

Le deuxième intervenant recueille des renseignements supplémentaires au besoin avant d'amorcer l'intervention de niveau II.

- **Décrire** le comportement en termes clairs et directs.
- **Intervenir** :
  - En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser;
  - En soulignant les répercussions sur les autres;
  - En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui.
- **Confronter** l'élève à propos de son comportement.
- **Interdire** le comportement ou établir des limites :
  - en disant à l'élève « Tu n'as pas le droit de traiter quiconque de la sorte. »;
  - en imposant une sanction à l'école (Exemple : « Pour la semaine qui vient, tu passeras la récréation et l'heure du dîner dans une partie supervisée de la bibliothèque. Nous sommes très inquiets de ton comportement et nous allons rencontrer tes parents pour en discuter. »);
  - en imposant une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention (« Je veux que tu utilises ce temps à la

bibliothèque pour te documenter sur l'intimidation et préparer un compte rendu sur ses répercussions. Je lirai ton compte rendu, puis nous en discuterons. »).

Le directeur et le 2<sup>e</sup> intervenant ou un intervenant de la 3<sup>e</sup> catégorie (voir plus loin) doivent communiquer avec les parents de l'enfant qui a intimidé pour les informer de l'incident et leur demander de les rencontrer. L'identité des autres élèves impliqués doit rester confidentielle.

Lors de la rencontre avec les parents, le directeur, l'enseignant et d'autre personnel au besoin doivent :

- expliquer les buts de la rencontre (dire les faits; cerner leurs explications; améliorer le comportement de leur enfant; aider l'enfant victime, etc.);
- discuter du comportement de l'élève et de l'intervention immédiate de l'école;
- expliquer la procédure de l'école pour intervenir face aux comportements d'intimidation ainsi que l'étape suivante pour aider leur enfant à apprendre des façons plus appropriées d'agir avec ses pairs.

### **INTERVENTION DE NIVEAU III** (voir l'exemple à l'annexe 16, suite)

#### **Que faire lorsque le comportement d'intimidation est fréquent ou grave?**

##### **Décrire et intervenir - confronter et interdire - signaler et référer le cas**

Une intervention de niveau III est justifiée lorsque le comportement d'intimidation d'un élève ne change pas malgré l'intervention d'un adulte et que la nature et la gravité du comportement sont suffisamment sérieuses pour causer un tort psychologique ou physique à d'autres élèves. Le personnel de l'école continuera de « décrire », « d'intervenir » et « d'interdire », cependant il verra également à « signaler » et « référer » le cas à d'autres intervenants, certains même à l'extérieur de l'école.

Le deuxième intervenant recueille des renseignements supplémentaires au besoin avant d'amorcer une intervention de niveau III.

- **Décrire** le comportement en termes clairs et directs.
- **Intervenir** :
  - En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser;
  - En soulignant les répercussions sur les autres;
  - En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui.
- **Confronter** l'élève à propos de son comportement.
- **Interdire** le comportement ou établir des limites :
  - en disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis (« Cela doit cesser immédiatement! Nous allons signaler ce qui s'est passé au policier-éducateur et rencontrer tes parents à ce sujet. »);

- en imposant une sanction à l'école. (« Tes parents devront venir te chercher à l'école chaque après-midi de la semaine prochaine. De plus, Simon, tu passeras l'heure du dîner et les récréations dans la classe de Madame Lavoie, la semaine prochaine. Paul, tu passeras l'heure du dîner et les récréations dans la classe de Madame LeBlanc. »);
- en imposant une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention (Exemple : « Vous allez aider ces enseignants dans des projets qu'ils réalisent sur l'intimidation. Nous nous réunirons une autre fois pour en discuter. »).

Le directeur et le 2<sup>e</sup> intervenant (ou un intervenant de la 3<sup>e</sup> catégorie) doivent communiquer avec les parents pour les informer de l'incident et leur demander de les rencontrer individuellement. L'identité des autres élèves impliqués doit rester confidentielle.

Lors de la rencontre avec les parents, le directeur, l'enseignant (ou autres intervenants) doivent :

- discuter du comportement de l'élève et de l'intervention immédiate de l'école;
  - expliquer la procédure de l'école pour intervenir face aux comportements d'intimidation ainsi que l'étape suivante pour aider leur enfant à apprendre des comportements sociaux plus adéquats.
- **Signaler et référer le cas.** Selon les circonstances, il peut s'avérer nécessaire de signaler ou de référer le cas à un troisième intervenant (voir plus loin).

#### ▪ Il définit des stratégies pour intervenir auprès des élèves qui ont été témoins de l'intimidation

- ❖ Il arrive que les incidents d'intimidation soient fortement encouragés, de façon implicite ou explicite, par les élèves témoins des incidents. Dans de tels cas, il est important que les deuxièmes intervenants interrogent ces élèves en posant des questions comme :
  - Comment décririez-vous ce qui est arrivé?
  - Qu'est-ce qui a provoqué cet incident d'intimidation?
  - À quel moment avez-vous choisi de rester et d'assister à l'intimidation? Pourquoi?
  - Comment votre présence a-t-elle pu influencer le comportement de l'élève qui usait de l'intimidation?
  - Comment vous sentiez-vous lorsque vous regardiez l'incident d'intimidation?
  - Comment vous sentez-vous en ce moment?

- D'après vous, comment se sentait l'élève qui subissait l'intimidation?
- Qu'auriez-vous pu faire d'autre, soit pour intervenir, soit pour prévenir l'intimidation?
- Que pourriez-vous faire maintenant pour que l'élève qui a subi de l'intimidation se sente plus heureux et davantage en sécurité à l'école?

❖ *Il complète le compte rendu d'incident d'intimidation rempli en partie par le premier intervenant. (voir annexe 15, suite)*

**Le troisième intervenant est** une personne qui possède une expertise particulière :

- Police (voir page suivante)
- Personnel des services éducatifs complémentaires
- Services sociaux (CLSC ou Centres Jeunesse)
- Organismes de santé
- Organismes communautaires

Note : Parfois aussi des avocats et un juge seront impliqués, certains enfants de douze ans et plus, devant être considérés comme ayant commis un délit, tel que décrit dans « La Loi sur la justice pénale pour les adolescents ».

## Signalement à la police

Au moment de décider si l'on doit ou non avertir la police et demander son intervention, il est important de se rappeler que la police peut jouer deux rôles importants :

1. Appuyer l'intervention globale de l'école face à l'intimidation. De nombreuses écoles travaillent en étroite collaboration avec le policier-éducateur ou les agents de police communautaires de leur quartier. Lorsque c'est le cas, les écoles sont invitées à consulter l'agent afin de déterminer la façon dont ce dernier pourrait intervenir dans les cas d'intimidation graves. Peut-être serait-il prêt à venir à l'école pour rencontrer les élèves qui ont subi de l'intimidation ou les élèves responsables de l'intimidation. L'agent pourrait s'entretenir avec les élèves responsables de l'intimidation à propos des stratégies permettant de faire face à de telles situations. Il pourrait aussi discuter de la gravité de l'intimidation avec les élèves qui en sont responsables. Selon le rôle qu'on lui donne, l'agent pourrait s'occuper des enfants de moins de 12 ans (qui ne peuvent être inculpés en vertu de la « Loi sur la justice pénale pour les adolescents ») ou pourrait seulement s'occuper des enfants de plus de 12 ans.
2. Intervenir dans des incidents d'intimidation qui peuvent être considérés comme des infractions criminelles. Bien que l'intimidation ne soit pas habituellement considérée comme un crime, de nombreuses formes de comportement d'intimidation, si elles se manifestent chez une personne de plus de 12 ans, peuvent constituer une infraction criminelle (ex. : voie de fait, menaces, extorsion). Il importe que le personnel de l'école signale à la police les comportements qui peuvent être de caractère criminel, en particulier s'il y a préjudice physique. C'est important non seulement pour l'école, l'atmosphère qui y règne et la sécurité des autres, mais aussi pour les élèves directement impliqués dans l'incident. Même si l'élève n'est pas inculpé, le fait de signaler l'incident à la police renforce le message, chez l'élève responsable de l'intimidation, que de tels comportements sont inacceptables, à l'école comme dans la société. Dans de nombreuses villes, la police pourra envoyer les jeunes en consultation plutôt que de porter des accusations au criminel. Ces ressources peuvent jouer un rôle critique en offrant du soutien à l'élève.

#### 4.5.2 INFORMATIONS ET PROCÉDURES COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT L'INTERVENTION

##### Note

Dans les pages suivantes vous trouverez d'autres informations qui vous aideront à enrichir la procédure générale qui précède.

Elles dépassent l'intervention immédiate souvent et se situent dans le cadre de la 3<sup>e</sup> dimension : éducation et enseignement dans une perspective de développement et de prévention.

##### • Rencontres formelles avec le ou les intimidateurs

Si l'enseignant sait qu'il y a un problème d'intimidation et de victimisation dans sa classe ou s'il le soupçonne, il devrait réagir sans tarder. Il doit avoir rapidement une conversation non seulement avec les intimidateurs potentiels mais aussi avec la victime éventuelle.

Le premier objectif de ces conversations est simplement de faire cesser les comportements d'intimidation. Quand l'intimidation se fait à deux ou à plusieurs (la situation la plus fréquente), il est recommandé de rencontrer les agresseurs séparément, mais rapidement, les uns à la suite des autres. De cette façon, ils auront moins l'occasion d'en parler entre eux et d'établir une stratégie commune. Pour souligner la gravité de la situation, l'enseignant pourra demander à un autre adulte (par exemple : un autre professeur ou le directeur adjoint) d'être présent durant la rencontre.

En plus d'être des "petits durs" et d'être sûrs d'eux-mêmes, plusieurs intimidateurs sont habiles à se sortir de situations délicates en argumentant. L'enseignant doit donc s'attendre à ce que les intimidateurs minimisent leur propre participation et exagèrent le rôle des autres. Le comportement de la victime sera souvent décrit comme agressif, provocant et stupide; ils utiliseront ces arguments pour justifier l'intimidation à laquelle ils peuvent avoir « possiblement » participé. Pour éviter ces pièges, l'enseignant devrait avoir recueilli des témoignages de différentes sources concernant les actes d'intimidation reprochés à l'élève.

Voici quelques messages importants à transmettre aux intimidateurs durant la rencontre :

- Nous savons que tu as participé à des actes d'intimidation contre X et nous pouvons le prouver (dans une certaine mesure).
- Nous n'acceptons pas d'intimidation dans cette classe ni dans cette école et nous allons voir à ce que ces comportements ne se reproduisent plus.
- Le comportement des intimidateurs sera dorénavant suivi de près.
- Des sanctions négatives (additionnelles) seront imposées si les comportements d'intimidation ne cessent pas.

De plus, dans la plupart des cas, on devrait informer les intimidateurs que leurs parents seront avisés ou rencontrés. Lors d'une telle rencontre avec les parents on peut leur proposer :

- de faire savoir à l'enfant qu'ils sont en désaccord avec son comportement;
- d'établir des conséquences claires;
- de faire connaissance avec les amis de leur enfant;
- de prendre du temps pour être avec leur enfant.

Après avoir rencontré individuellement tous les intimidateurs présumés, il peut être utile de les rencontrer de nouveau en groupe et de réitérer clairement les informations communiquées à chacun : aucun acte d'intimidation ne sera plus toléré et des sanctions seront imposées pour toute inconduite future.

Si certaines des mesures mentionnées précédemment sont déjà en vigueur dans la classe (c'est-à-dire les règles contre l'intimidation), les entretiens avec les intimidateurs seront plus faciles. Ces règles sont à la fois une base de référence qui permet aux élèves de replacer les problèmes dans leur contexte et un outil qui peut être utilisé pour contrer les problèmes. En plus des observations de l'enseignant et des entretiens individuels avec les intimidateurs et les victimes, les réunions de classe demeurent un excellent moyen de vérifier si les changements souhaités ont été réalisés et s'ils sont maintenus.

À la limite, si aucune intervention n'est efficace, on pourra penser à changer l'élève de classe ou même d'école.

#### • **Rencontres individuelles avec les victimes**

Les rencontres avec les victimes et habituellement avec leurs parents ont plusieurs fonctions. D'abord, elles servent à donner des informations détaillées concernant chaque épisode individuel d'intimidation et différents aspects de l'intimidation : comment l'épisode en question a-t-il commencé? Comment s'est-t-il déroulé? Comment cela s'est-il terminé? Si la victime a consigné les différents épisodes d'intimidation (peut-être avec l'aide des parents), cette information peut être utilisée pour témoigner de ce qui s'est passé. Ces relations détaillées, auxquelles on ajoutera éventuellement les observations des camarades de classe, peuvent aussi servir de matériel de référence pour de futurs ateliers.

Leur deuxième fonction est de renseigner la victime sur les mesures que le professeur entend prendre pour régler le problème : rencontres immédiates avec chaque intimidateur pour lui signifier clairement que l'intimidation doit cesser au plus tôt et que le comportement de chacun sera suivi de près. Dans le même ordre d'idée, il est extrêmement important d'informer les victimes que tout sera fait pour leur donner l'aide dont ils ont besoin et pour les protéger contre d'autres actes d'intimidation. Pour y arriver, il est généralement nécessaire d'établir une étroite coopération et de fréquents échanges d'information entre les intervenants scolaires et les parents de l'élève. Si les parents de la victime sont rencontrés, on peut leur proposer :

- de les aider à développer chez un enfant des compétences sociales et d'affirmation de soi;
- d'éviter la surprotection pour favoriser son autonomie;
- d'encourager leur enfant à demander ce qui lui arrive.



Enfin, une troisième fonction est de persuader les élèves victimes d'intimidation de signaler tous les actes d'intimidation à leur professeur, dès qu'ils se produisent.

Au moment des rencontres, il est important que l'enseignant ait en mémoire les traits de caractère typiques des victimes. Ce sont habituellement des élèves inquiets et peu sûrs d'eux-mêmes qui, en général, n'aiment pas se mettre en valeur. Ils ont vraisemblablement peur de causer des problèmes à leurs persécuteurs s'ils font part de leurs agissements à des adultes. On les menace souvent de représailles s'ils dénoncent leurs agresseurs et ces menaces poussent la plupart d'entre eux à souffrir en silence. Pour les mêmes raisons, ils supplient leurs parents de ne pas aviser l'école. Croyant agir pour le bien de leur enfant, plusieurs parents se plient à leurs prières. Il est donc extrêmement important que les élèves victimisés rencontrent des adultes qui soient à la fois disposés à leur procurer toute l'aide dont ils ont besoin et en mesure de le faire.

### • Exemples de conséquences pour gestes d'intimidation

Puisque l'intimidation est un geste antisocial et blesse les autres enfants, il faut penser à des conséquences qui amènent des gestes réparateurs prosociaux. Il faut distinguer entre des conséquences pour des premières intimidations de celles qui s'appliqueront à des intimidations répétées. Il faut de plus s'assurer de la constance entre les intervenants dans l'application des conséquences.

❖ Quelques exemples en vrac :

- Manquer la récréation et plutôt aider au secrétariat.
- Fabriquer un macaron ou une affiche pour comportement aidant.
- Rester après l'école pour aider quelqu'un.
- Devoir appeler ses parents pour expliquer son comportement et avoir un geste d'entraide à faire comme conséquence.
- Enseigner à un groupe d'élèves plus jeunes une erreur de pensée (voir plus loin, les pensées incorrectes de l'enfant qui fait de l'intimidation).
- Nettoyer le gymnase ou la cour d'école.
- Offrir le tutorat à un élève en difficulté.
- Écrire un texte sur une personne qui a aidé les autres (Ghandi, Mère
- Prendre un repas ou faire quelque chose d'agréable avec sa victime (ceci exige la supervision d'un adulte et l'accord de la victime).
- Participer à un jeu de rôle avec l'enseignant en étant la victime d'un comportement semblable.
- Rencontrer le psychologue pour discuter de son comportement agressif et de ses erreurs de pensée.
- Surveiller durant une récréation et noter des actes de gentillesse.
- Surveiller des plus jeunes durant une récréation et distribuer des récompenses à ceux qui font des actes de gentillesse.

### ❖ Utiliser des interventions d'apprentissage social

Une intervention d'apprentissage social est une activité structurée, guidée par un adulte, qui amène l'élève à réfléchir à son comportement et à l'impact qu'il a sur les autres.

Idéalement, une intervention d'apprentissage social exige une interaction sociale positive avec les autres. Elle donne à l'élève l'occasion :

- de prendre des mesures pour réparer le tort qu'il a causé;
- de se réconcilier avec l'élève qu'il a intimidé;
- d'apprendre et de manifester un comportement prosocial;
- de contribuer de manière constructive au climat de l'école.

Au moment d'élaborer des interventions d'apprentissage social, il faut voir à :

- inclure une gamme d'interventions parmi lesquelles choisir puisque certaines conviendront mieux aux élèves du niveau primaire alors que d'autres donneront de meilleurs résultats chez les plus grands;
- se rappeler quatre buts d'une intervention efficace de l'école face à l'intimidation : la communication, l'empathie, la responsabilisation et l'acquisition d'un comportement prosocial;
- être juste et logique, et ne pas déprécier ou humilier l'élève;
- refléter l'intégrité de la politique de l'école pour contrer l'intimidation;
- rappeler à l'élève responsable de l'intimidation qu'il fait partie du milieu scolaire et qu'il est responsable du bien-être social de chacun de ses membres.

Voici des exemples d'interventions d'apprentissage social :

- exécuter une activité de réflexion personnelle et en discuter avec un adulte (voir page suivante);
- participer à une stratégie d'intervention de réparation (voir les exemples plus loin);
- participer, à l'heure du dîner, à un groupe de résolution de problèmes;
- présenter des excuses verbales par lesquelles l'élève se reconnaît responsable de l'intimidation et dit ce qu'il fera pour que l'élève intimidé se sente mieux;
- rédiger une lettre ou un mot d'excuse;
- préparer et présenter un compte rendu oral sur la façon dont on se sent quand on subit de l'intimidation ou sur la façon dont les élèves peuvent aider ceux qui subissent de l'intimidation;
- trouver un livre ou un article qui traite de l'intimidation, le lire à une classe d'élèves plus jeunes et animer une discussion;
- faire un sondage auprès des élèves ou les interroger sur leurs expériences en rapport avec l'intimidation et rédiger ou présenter un compte rendu;
- rédiger un texte ou faire un dessin sur l'intimidation pour le bulletin de l'école;
- participer à un jeu de rôles sur la façon d'aider les élèves qui subissent de l'intimidation;
- faire cinq gestes de bonté et les noter;
- enseigner à un camarade de classe une habileté particulière;
- aider un élève dans une activité en classe;
- réparer un bien ou des objets personnels qu'il a endommagés;
- participer à un jeu ou sport structuré supervisé pendant les pauses pour acquérir des habiletés en matière de coopération;
- accompagner un surveillant à la récréation et l'aider à régler les disputes en utilisant un modèle de résolution de problèmes.

## FICHE D'ACTIVITÉ DE RÉFLEXION PERSONNELLE

(Adaptée de McKechnie Elementary, Vancouver)

Nom : \_\_\_\_\_ Degré : \_\_\_\_\_  
Classe \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Dernièrement, tu as été impliqué dans un incident d'intimidation. Afin d'empêcher que de tels incidents se reproduisent, il est important que tu nous racontes, dans tes mots, ce qui s'est passé.

1. Quand cela est-il arrivé? Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

2. Où cela est-il arrivé? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. Qui était là? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. Qu'est-ce qui s'est passé? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5. Pourquoi est-ce arrivé? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

6. Qu'aurait-tu pu faire différemment pour régler le problème? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de l'enseignant

\_\_\_\_\_  
Signature des parents

## **Les pensées incorrectes de l'enfant qui fait de l'intimidation**

Note : Une ou plusieurs de ces pensées peuvent servir de contenu à la fiche de réflexion personnelle.

Souvent avec les personnalités antisociales, on doit intervenir non pas sur les émotions ou les sentiments mais plutôt sur les erreurs de pensée. Ces erreurs sont souvent celles-ci:

- La vie est une rue à sens unique : mon sens à moi. « Si je veux le faire, c'est correct, mais si tu veux le faire ça ne l'est pas ».
- Les blessures de l'autre; ce n'est pas important : «Je n'ai pas à m'excuser.»
- « Je devrais devenir le numéro un tout de suite. Gagner est le seul objectif. »
- « Si quelqu'un n'est pas d'accord avec moi, c'est qu'il veut m'écoeurer. »
- « On prend trop de temps à faire ça; ou c'est trop difficile, j'arrête. »
- « C'est mieux que je mente ou que je ne dise pas tout ainsi je reste le plus fort. »
- « On ne peut pas faire confiance aux autres. »
- « Ce n'est pas de ma faute », c'est la faute de l'autre... »
- « Oui mais ... (suivi de faux fuyants, de justifications, d'argumentations). »
- « Je suis supérieur aux autres. »
- « Les autres sont des objets à mon service. »
- Etc.

Il faut comprendre ces erreurs de pensée pour pouvoir les confronter et tenter par la suite de les remplacer (voir le tableau qui suit).

**Traduction tirée de : « Bully-proofing your school », Garrity, C. et al. (1997)**

Façon incorrecte de penser	Façon correcte de penser
1. Si je me comporte mal, ce n'est pas ma faute. Quelqu'un d'autre est responsable de mon comportement.	1. Je suis responsable de ma conduite.
2. Quand je ne veux pas faire quelque chose, je n'ai qu'à dire : « Je ne veux pas ».	2. «Je ne veux pas» veut réellement dire «Je ne veux pas» et ce choix a des conséquences.
3. Je ne veux pas blesser les autres. Ils exagèrent mon comportement pour me faire blâmer.	3. Mon comportement peut blesser les autres. Je peux leur faire de la peine.
4. Je me fiche de comment les autres se sentent ou si je les blesse.	4. Je ne veux pas blesser les autres parce que je n'aime pas être blessé.
5. Je déteste travailler fort ou faire des tâches ennuyantes; alors je les évite.	5. La vie n'est pas toujours une partie de plaisir. Parfois, il y a des tâches ennuyantes et difficiles à faire.
6. Je déteste les obligations et les règles alors je les ignore ou les refuse.	6. Chacun devrait respecter les règles et remplir ses obligations.
7. Je cherche à satisfaire mes besoins et obtenir les choses à ma façon.	7. Dans une bonne relation, il faut de l'équité et de compromis.
8. Je ne fais pas confiance aux gens et ils ne me font pas confiance non plus.	8. La confiance se mérite et se développe avec le temps.
9. Je peux toujours tout réussir.	9. Le succès vient avec le travail, la planification l'expérience apprise de nos erreurs et en étant une bonne personne.
10. Je prends mes décisions rapidement en me basant sur comment je me sens à ce moment-là.	10. Les bonnes décisions sont prises en réfléchissant et en se basant sur les faits.
11. Je suis fier car je ne fais jamais d'erreur.	11. Tout le monde fait des erreurs et on apprend de ses erreurs.
12. Je fais ce que je veux et je ne m'inquiète pas de mon avenir.	12. Tout se déroule mieux si je songe à mon avenir et m'y prépare.
13. Je suis bon car j'exécute rapidement et sans effort.	13. Le succès demande des efforts et vient par étapes.
14. Je deviens hors de moi si quelqu'un me dit des choses qui ne me plaisent pas.	14. Je veux que mes amis soient francs avec moi. Je peux accepter les critiques constructives.
15. Je n'ai jamais peur de rien.	15. Tout le monde a peur parfois et quelqu'un peut m'aider si j'ai peur.
16. Je me mets en colère quand je n'ai pas ce que je veux et j'utilise parfois ma colère pour l'obtenir.	16. Je suis responsable de mes sentiments et de la manière dont je les exprime.
17. J'aime détenir un pouvoir car je peux obtenir ce que je veux.	17. Le pouvoir se mérite et ne doit jamais servir à blesser les autres.

## ❖ Utiliser des stratégies d'intervention de réparation

Un petit nombre, sans cesse croissant, d'écoles a recours aux interventions de réparation dans les cas d'intimidation. Ces interventions reposent largement sur les principes de la justice réparatrice utilisée dans le système judiciaire de plusieurs pays. Bien que ces initiatives en soient à leurs premiers balbutiements, les résultats préliminaires indiquent que l'insertion de ces valeurs dans les plans de prévention de l'intimidation a porté fruit. "En l'espace d'une année, on peut réussir à faire baisser le niveau des comportements agressifs d'une école et à améliorer son climat de façon générale" (Classen 1966).

Une démarche basée sur des interventions de réparation considère les cas d'intimidation tout d'abord comme une violation des relations humaines et ensuite comme une infraction au code de discipline de l'école.

Les interventions basées sur cette philosophie ont pour but de rapprocher les enfants pour qu'ils parlent de la situation et trouvent une solution. Comme la sécurité psychologique et physique de l'enfant doit primer, ces interventions peuvent surtout servir d'interventions précoces. Les deux enfants doivent être prêts à participer à la démarche. Les adultes doivent toujours penser aux rapports de force inégaux qui peuvent exister entre les enfants et s'efforcer de rétablir l'équilibre.

Les interventions de réparation :

- visent l'impact du comportement sur les autres, plutôt que les règlements violés;
- tiennent compte des enfants qui subissent de l'intimidation et des enfants qui font de l'intimidation;
- apportent soutien et sens des responsabilités aux deux types d'enfants;
- visent à reconforter les enfants qui ont subi de l'intimidation en les rendant autonomes et en répondant à leurs besoins, depuis leur propre perspective; ils ont besoin de savoir que ce qui leur est arrivé est mal, injuste et non mérité;
- constituent la première étape d'un processus de rétablissement et d'harmonisation – les deux types d'enfants doivent le reconnaître;
- font partie d'une démarche visant à rectifier les choses le mieux possible plutôt que de punir simplement le « contrevenant »;
- appuient le « contrevenant » tout en l'encourageant à comprendre, à accepter et à remplir ses obligations;
- encouragent la collaboration et la réintégration plutôt que la coercition et l'isolement.

Les trois stratégies présentées ci-dessous recommandent des moyens de faire face à l'intimidation qui correspondent à la philosophie de l'intervention de réparation.

### 1. La démarche sans blâme

La démarche sans blâme cherche une solution constructive et non punitive au problème du comportement d'intimidation. Ce sont les psychologues britanniques Barbara Maines et George Robinson qui ont mis au point cette méthode. L'intention de la démarche est de reconnaître et d'instaurer chez les élèves la capacité de résoudre des conflits entre élèves sous la supervision d'un adulte. Elle est simple à suivre et s'est révélée efficace sans exiger trop de temps. L'enseignant, le psychologue scolaire, le directeur ou les

membres du personnel de soutien concernés peuvent facilement suivre les étapes de cette démarche.

- **Interroger l'élève qui a subi de l'intimidation.** Parler avec l'élève de ses sentiments. Ne pas l'interroger directement à propos de l'incident mais tenter d'établir quels autres enfants sont impliqués. Expliquer la démarche sans blâme à l'élève et déterminer si l'élève est prêt, ou assez fort, pour participer au processus. Dans ce processus, la sécurité de l'élève est primordiale.
- **Convoquer une réunion de tous les élèves impliqués.** Inclure les enfants qui ont participé à l'incident, sans intimider directement l'autre enfant.
- **Expliquer le processus et décrire le problème.** Décrire le but de la réunion. Expliquer brièvement les lignes directrices pour la discussion, puis expliquer aux enfants comment se sent l'enfant intimidé. On peut utiliser un dessin, un poème ou un texte préparé par l'élève pour illustrer ses sentiments. Ne pas discuter de l'incident ou permettre qu'on blâme l'un ou l'autre des enfants qui ont participé à l'incident d'intimidation. Le but de ce volet de la réunion est de faire connaître l'impact que cet incident a eu sur l'élève qui a subi l'intimidation.
- **Partager la responsabilité.** Établir clairement que vous savez que le groupe a participé à un incident d'intimidation et qu'il peut y faire quelque chose. S'efforcer de résoudre le problème plutôt que de blâmer les élèves. Dire, sur un ton non critique : « Dans notre école, il est important que chacun se sente en sécurité. Nous nous préoccupons les uns des autres et nous traitons les gens avec respect. Dans un moment, je voudrais que chacun de vous, à tour de rôle, dise comment nous pourrions aider (nom de l'élève) à se sentir davantage en sécurité et moins inquiet lorsqu'il est à l'école. »
- **Déterminer des solutions.** Demander à chaque enfant de suggérer des moyens par lesquels ils pourraient aider l'enfant qui a subi de l'intimidation à être plus heureux à l'école. Reconnaître chaque idée mais ne pas demander aux élèves, à ce moment-ci, de s'engager à mettre en œuvre ces solutions.
- **Laisser l'initiative aux élèves.** Clore la rencontre en donnant au groupe la responsabilité de régler le problème. Dire : « J'ai entendu des suggestions constructives aujourd'hui sur la façon dont le groupe peut résoudre cette situation. Je suis confiant que vous allez continuer sur votre élan et trouver une solution. Nous allons nous revoir (date, heure et lieu) et vous me direz ce que vous avez réussi à faire. »
- **Les rencontrer de nouveau.** Au bout d'une semaine environ, faire un suivi auprès de chaque élève. Demander ce qui s'est passé. Dans certains cas, il peut être préférable de faire un suivi auprès de chaque élève individuellement pour éviter de nouvelles accusations au sein du groupe à propos de qui a aidé et qui n'a pas aidé. Il faut surtout s'assurer que l'intimidation a cessé et que l'enfant qui l'avait subie se sent mieux.

## 2. Le cercle de résolution de problèmes

Le but d'un cercle de résolution de problèmes est de faire en sorte que toutes les parties impliquées dans l'incident :

- comprennent que tout membre d'un groupe est en quelque sorte responsable du bien-être de tous les membres du groupe;
- reconnaissent qu'on peut régler des problèmes sans porter de blâme;
- trouvent des solutions à l'incident qui ne raviveront pas la colère ou le désir de vengeance.

Dans un grand nombre d'incidents d'intimidation, il apparaît clairement qu'il s'agit de situations où il convient d'imposer une sanction à l'élève qui a usé de l'intimidation. Dans de nombreux cas, cependant, les choses sont moins nettes et la résolution de problèmes s'avère la démarche la plus appropriée.

Puisqu'elle évite de jeter le blâme sur quelqu'un et qu'elle clarifie la responsabilité sociale de chacun, cette démarche a l'avantage de réduire les sentiments de honte et de culpabilité et ainsi, ceux de colère et de vengeance.

Voici comment fonctionne le cercle de résolution de problèmes :

- Établir les règles fondamentales (ex. : une seule personne parle à la fois, chaque membre du groupe intervient à son tour et n'interrompt pas les autres, parle avec respect et calme, s'abstient de proférer des insultes et de hausser le ton).
- Tous ceux qui sont impliqués dans l'incident sont réunis et s'assoient en cercle. Le groupe n'est jamais laissé sans surveillance et la discussion ne peut commencer sans la présence du chef du groupe et avant que celui-ci n'ait expliqué les règles.
- Le chef explique que le groupe a été réuni pour résoudre un problème, non pour porter un blâme. Personne n'aura d'ennuis. On explique les règles.
- Le chef demande : « Que s'est-il passé? » et chacun raconte une partie de l'histoire. Il peut s'avérer nécessaire de faire plusieurs fois le tour du cercle pour obtenir une histoire claire et que chacun sente qu'on l'a écouté.
- Respecter rigoureusement les règles et reconnaître chaque contribution d'une manière respectueuse et sans juger.
- Suivre les mêmes procédures pour les questions suivantes : « Qu'auriez-vous pu faire différemment pour éviter ce qui s'est passé? », « Que pourriez-vous faire maintenant pour rectifier la situation? ». Ces questions embarrasseront les élèves qui se contentent d'un cadre de référence de « bonne personne/mauvaise personne », il importe donc de solliciter une réponse de chacun des élèves afin de prouver que chacun est prêt à se départir de cette attitude.
- Prévoir une brève réunion de suivi pour surveiller l'engagement individuel des membres du groupe à « rectifier la situation ». Elle pourra avoir lieu le lendemain ou jusqu'à sept jours plus tard, selon le cas.

Tous les enfants qui font de l'intimidation ne seront pas prêts à collaborer. Par conséquent, il faut que l'autorité scolaire prenne des décisions quant à l'enfant qui refuse de coopérer. Les sanctions utilisées doivent être raisonnables, réparatrices et respectueuses de l'enfant qui a subi l'intimidation comme de l'enfant qui a usé de l'intimidation.

### **3. Jeux de rôles inversés**

Dans les cas où il semble préférable de ne pas réunir les deux parties, le jeu de rôles inversés est un bon moyen de favoriser l'empathie. C'est un exercice particulièrement utile avant d'obtenir des excuses de la part de l'élève responsable de l'intimidation.



Cette méthode sert à la fois à augmenter la compréhension de toutes les parties impliquées dans l'incident d'intimidation et à susciter l'empathie de l'enfant qui manifeste un comportement d'intimidation. De plus, elle permet à ce dernier de mettre en pratique un nouveau comportement.

Le jeu de rôles inversés se déroule comme suit : l'élève qui a usé de l'intimidation rejoue son propre rôle dans l'épisode d'intimidation tandis qu'un intervenant joue le rôle de l'élève qui a subi l'intimidation. Pendant la reconstitution, l'intervenant peut poser des questions pour obtenir des éclaircissements sur l'incident et le rôle de l'enfant qui usait de l'intimidation. La situation est ensuite inversée : l'intervenant joue le rôle de l'enfant qui usait de l'intimidation.

Lorsque les rôles sont inversés, l'élève responsable de l'intimidation est invité à reconstruire l'incident de façon réaliste en donnant des détails sur l'heure, le lieu et le nom des autres personnes impliquées. Après le jeu de rôles, l'intervenant discute de l'incident avec l'élève, en l'interrogeant pour déterminer ce qu'il a ressenti. L'intervenant met fin à la rencontre en faisant le résumé de l'activité et en déterminant les mesures à prendre par l'élève (ex. : excuses écrites ou verbales, engagement à ne plus user d'intimidation, entente de se rencontrer une nouvelle fois).

## **La méthode d'intérêts communs (shared concern method)**

(Article tiré du Bulletin de Liaison de l'AQPS, Vol. 16, no. 1)

La méthode d'intérêts communs (mIC) est une méthode éducative et non punitive qui vise à aider les jeunes dans une situation d'intimidation en développant de l'empathie envers la victime et des habiletés à trouver des solutions satisfaisantes pour tout le groupe. Le nombre de jeunes impliqués dans des comportements d'intimidation est si grand (10% et plus) qu'on ne peut tout de même prétendre qu'il s'agisse toujours d'enfants «méchants» ou ayant une structure caractérielle. On constate que souvent ce sont des enfants tout à fait normaux qui prennent le rôle d'intimidateur dans un groupe alors que l'image véhiculée a tendance à les dépeindre comme des brutes insensibles. La mIC veut corriger cette impression. Elle veut faire cesser l'intimidation en offrant des moyens au groupe pour changer la situation et refaire l'image de l'intimidateur en personne ordinaire. Les approches plus punitives risquent de créer une aggravation de la situation en rendant l'intimidation encore plus cachée et la victime pas davantage protégée à long terme.

### **Le vocabulaire cache des réalités importantes pour l'intervention**

Les vocables ont leur importance pour bien saisir les réalités que l'on veut cerner. Les premières études avaient recours au mot scandinave qui était mieux traduit par le mot anglais «mobbing» en référence à l'image d'une attaque par un groupe. Mais par la suite l'usage a préféré celui de «bullying». Ce mot couvre deux réalités que la pratique doit distinguer : (a) l'intimidateur qui agit à partir de sa propre dynamique et (b) l'intimidation qui peut se manifester dans l'interaction des membres de tout un groupe. C'est ce deuxième type d'intimidation que le mot «mobbing» décrivait. En français, à ce jour, on utilise encore le mot moins évocateur d'«intimidation» pour couvrir l'ensemble de ces phénomènes. La mIC s'adresse spécifiquement aux situations d'intimidation («mobbing») à l'intérieur d'un groupe qui possède les caractéristiques suivantes :

- Les membres du groupe qui intimident partagent un dénominateur commun : la recherche du plaisir à tourmenter leur victime ;
- Dans les propos qui peuvent ressortir lorsque les membres du groupe sont amenés à se révéler, on entend que (a) ils ressentent la pression du groupe à participer à l'intimidation, (b) ils ont peur que le groupe se tourne contre eux et (c) ils ressentent une certaine culpabilité à être plusieurs contre un seul.

C'est en créant des liens entre l'intervenant et les participants pris individuellement que peuvent être relâchés les contrôles exercés par la dynamique du groupe sur chacun dans l'intimidation.

On a recours souvent à des statistiques qui ont pour effet de rendre la population inquiète, souvent à juste titre, sur la réalité de l'intimidation dans les écoles. On tente de cerner les variables reliées au genre, à l'âge, aux milieux socio-économiques, etc., mais on néglige toutefois de distinguer quelque chose de beaucoup plus pertinent pour l'intervention qui est de savoir s'il s'agit d'intimidation par un individu ou d'intimidation par un groupe. Confondre les deux situations permet peut-être de mieux faire ressortir la répugnance soulevée par l'idée même d'intimidation d'un faible par des plus forts, mais cela risque d'amener les enseignants à rechercher un intimidateur avec des caractéristiques psychologiques de la « brute » et de le voir comme un ennemi à combattre avec une approche punitive ou à tout le moins avec une approche thérapeutique individuelle. Cette

façon de concevoir l'intimidation n'est cependant pas utile pour amener des changements dans la dynamique des groupes scolaires où la plupart des situations d'intimidation sont bien davantage l'affaire de situations de groupe, sans qu'il y ait comme tel un seul intimidateur coriace.

Avec la mIC, il est donc postulé que le plus souvent l'intimidation de groupe se produit quand des traits agressifs réels plutôt faibles mais latents chez des individus sont renforcés mutuellement par le groupe qui se sent menacé par un individu. En corollaire, la présence dans un groupe d'un individu ayant des traits de personnalité bien ancrés d'intimidateur n'amène pas nécessairement d'intimidation dans ce groupe. Avec ce point de vue qui insiste sur la dynamique du groupe qui crée en quelque sorte l'intimidation, on saisit mieux deux choses :

1. Les provocations et harcèlements dans un groupe peuvent se porter sur différents individus et certains peuvent devenir graduellement des victimes typiques d'intimidation ;
2. Il y a parfois des raisons objectives pour un groupe de se défendre contre l'intrusion d'un membre déloyal et cela peut amener ce groupe à élaborer une défense qu'il justifie mais qui devient objectivement de l'intimidation.

### **Traiter les situations d'intimidation comme des cas particuliers de conflit**

Le qualificatif «intimidateur» suggère l'image d'un ennemi à combattre. On éprouve de la répugnance et de l'agressivité envers lui. On aimerait combattre l'intimidateur, ce qui serait encore acceptable si l'agresseur était réellement méchant. Il l'est cependant rarement. Or, nous avons souvent le réflexe d'intervenir d'une manière simpliste en questionnant l'intimidateur pour vérifier s'il éprouve au moins de la culpabilité à agir ainsi avec la victime. Il s'ensuit une menace de sanctions basée sur cette absence de culpabilité, ce qui n'est pas utile pour corriger la situation. L'approche mIC suggère une autre façon de considérer l'intimidation par le groupe comme étant un type de conflit et de faire de l'enseignant ou de l'intervenant un médiateur de conflits entre parties adverses.

### **Concept de conflits**

Deux questions doivent se poser pour une typologie des conflits :

- 1) Les deux parties sont-elles d'à peu près de force égale?
- 2) S'agit-il de groupes ou d'individus qui sont en présence ? S'agit-il d'un conflit entre individus où l'un domine l'autre ou y a-t-il contribution d'une dynamique d'un groupe fort contre un groupe faible ou contre un seul individu?

Ceci conduit à quatre types de conflits (voir figure 1). Les aspects qui vont intéresser le psychologue scolaire et les autres professionnels seront dans les domaines 2 et 4. Pour le domaine 2, ils auront besoin d'expertise en thérapie individuelle. Pour le domaine 4, une approche différente est suggérée. On aura recours à la mIC pour la partie droite du

### **Figure 1 Quatre types de conflits**

	Égalité entre les parties	Inégalité entre les parties	
<b>Dynamique entre individus</b>	<b>1</b> Duel, batailles	<b>2</b> Un intimidateur et une victime (ex : violence conjugale)	
<b>Dynamique entre groupes</b>	<b>3</b> Bandes de forces équivalentes	<b>4</b> Un groupe (fort) agresse un petit groupe (faible)	<b>Un groupe agresse un individu</b>

domaine 4. La méthode vise à défaire la dynamique d'intimidation du groupe en discutant individuellement avec ses membres en créant une préoccupation partagée à propos de l'intimidation et en préparant le groupe à rencontrer la victime pour solutionner le conflit.

### **La navette diplomatique**

Il faut préparer la rencontre groupe-victime en acceptant de jouer à la navette diplomatique. Cela signifie que d'une part l'intervenant vérifie l'acceptation des idées et des promesses des intimidateurs et, d'autre part, les besoins de la victime sont discutés avec les intimidateurs. Tout cela doit précéder une rencontre entre toutes les parties. Parfois cela peut exiger quatre ou cinq rencontres préparatoires.

### **Tenter de saisir les inquiétudes des intimidateurs à propos de leur sécurité plutôt que d'essayer de leur faire vivre des sentiments de culpabilité**

Si, dès le départ, l'intimidateur exprime de la culpabilité, l'intervenant a déjà en main une condition favorable pour chercher une solution utile. Toutefois, il faut éviter de tenter de le rendre coupable parce qu'ainsi il y a risque de créer beaucoup de résistance. Il est alors utile de supposer que l'intimidateur ressent une certaine crainte à l'effet que le climat agressif du groupe pourrait se retourner contre lui. On ne doit évidemment pas poser cette question directement, mais si le climat de la rencontre en est un de confiance et qu'on parle d'intimidation, il y a de bonnes chances que le jeune se mette à parler des craintes le concernant lui-même.

### **Insister sur le «contrat de communication» qui va être établi après la rencontre des deux parties**

Après la conclusion d'une entente entre les parties en conflit, profitez évidemment du soulagement et de la satisfaction de chacun. Mais le danger de la rechute reste grand et l'intervenant habile va demander : «mais que faire si l'un de vous ne respecte pas l'entente ?». Il va alors en ressortir que si un des deux ne respecte pas l'entente, on pourra invoquer : «n'oublie pas notre contrat !». Ce contrat stipule qu'une discussion calme doit être entreprise pour tenter de trouver une solution aux problèmes. Si une des deux parties refuse, l'autre partie doit le signaler à l'intervenant.

## **Les circonstances où la mIC n'est pas la solution à privilégier**

Deux approches sont préférables à la mIC selon les circonstances :

- 1) Quand on est témoin de violence manifeste du groupe, il faut une intervention immédiate. Les enfants s'attendent d'ailleurs à cela des adultes de l'école. Au besoin, on doit faire appel à l'aide d'autres adultes. Peut-être pourra-t-on recourir à la mIC après quelques heures, mais pas tout de suite ;
- 2) La façon idéale d'empêcher l'intimidation reste le recours aux discussions en classe où le problème sera régulièrement soulevé. Toutefois, les conditions propices et les habiletés nécessaires pour instaurer et maintenir un climat de confiance authentique sont assez rares quand il s'agit de traiter avec des adolescents chez qui il est normal de garder secrets ces aspects d'eux-mêmes. Cela exige un groupe très particulier d'enfants et un enseignant exceptionnel.

## **Phases et étapes de la mic**

Il y a cinq phases dans la mIC, chacune faite d'un certain nombre d'étapes. La première étape de la première phase implique que l'intervenant informé d'une situation d'intimidation rencontre l'un après l'autre les intimidateurs soupçonnés et leur demande leur opinion à propos de la situation. Tout le reste dépend du succès de ce premier contact et permettra de se rendre à l'étape ultime : une rencontre constructive entre les intimidateurs et la victime. C'est donc dire qu'on ne va pas plus loin tant qu'on n'a pas atteint des résultats satisfaisants à chaque étape. Au besoin, on fera une pause et on reprendra la discussion avant d'aller plus loin. En pratique, cette pause sera rarement nécessaire.

### **Phase I - Rencontre individuelle avec ceux que l'on soupçonne d'intimider**

Pourquoi commencer avec l'agresseur ? Parce qu'il faut d'abord protéger la victime d'accusations d'avoir «stoolé» ses intimidateurs et aussi pour créer, entre l'intervenant et celui qui est soupçonné d'intimider, un lien qui soulage celui-ci du pouvoir exercé par le groupe. Intuitivement, on aurait tendance à débiter par des questions à la victime, mais cela n'est souvent pas utile. En effet, à quoi cela servirait-il sinon que de dresser un portrait négatif de celui qui intimide et de le croire coupable s'il refuse de l'admettre ? Cela risque d'enfermer l'intervenant dans un rôle de procureur de la victime. Avec la mIC, plutôt que chercher à soulever la culpabilité, on se centre sur les inquiétudes de celui que l'on soupçonne d'intimider à propos de toute la situation et sur les façons qui pourraient l'aider à s'en sortir.

La pire façon d'agir serait de rencontrer à plusieurs adultes chacun des suspects. Cela conduirait inévitablement le jeune à vivre une situation où il deviendrait lui-même intimidé par un groupe !

### **Première étape : créer un climat de confiance**

Il s'agit ici de créer un climat de confiance en faisant sentir que le rôle de l'adulte n'en est pas un de quelqu'un qui mène un interrogatoire. La phrase type à dire est : « N'as-tu pas été un peu dur avec X ? ». Il faut éviter la formule : « J'ai entendu dire que... ». Si le jeune

demande qui a dit cela, répondre par : « le plus important pour moi est de connaître ton opinion ».

### **Deuxième étape : transformer la situation d'intimidation en une situation d'échanges sur les intérêts communs de tous dans cette situation**

L'intervenant s'organise pour que la situation d'intimidation apparaisse comme une préoccupation partagée par plusieurs, en soulignant tout propos qui pourrait aller en ce sens. Les phrases qu'il exprime sont davantage de nature cognitive. Par exemple, dire « que penses-tu de la situation de X ? », plutôt que dire une phrase de nature émotive du type : « Peux-tu te mettre à la place de X ? ». Il faut éviter de rendre explicite la crainte de l'intimidateur de devenir lui-même objet d'intimidation, bien que cela soit sans doute un moteur important qui explique ses comportements.

### **Troisième étape : viser un point de rupture**

Aussitôt que l'intimidateur admet minimalement que la situation de X n'est pas correcte, l'intervenant passe à la quatrième étape. Une phrase à dire : « Bon on en a assez parlé ! », pour signifier que l'on doit vite passer à la recherche de solutions. Cette étape est en fait davantage un rappel qu'il faut éviter de trop se centrer sur la souffrance et qu'il faut passer rapidement à la correction de la situation.

### **Quatrième étape : rechercher des solutions constructives**

La phrase type ici est : « Que devrions-nous faire ? » et après un temps, « Que suggères-tu ? ». L'intervenant doit valoriser la moindre suggestion de l'intimidateur qui pourrait conduire à une solution constructive.

### **Cinquième étape : préparer une réunion du groupe**

L'intervenant prépare une réunion de tout le groupe en encourageant tout ce qui a été dit qui va dans le sens d'une résolution du problème.

## **Phase II : Échange individuel avec la victime**

C'est à ce moment-ci que l'intervenant rencontre la victime pour obtenir sa perception de la situation. Le climat en est un de sympathie et d'empathie. La victime est informée des rencontres avec ceux qui l'ont intimidée et des propositions qui en ont résulté. Ces propositions sont évaluées avec la victime. Un début de solution commence à émerger. Elle est informée que les intimidateurs devront d'abord être rencontrés en groupe dans le but de s'assurer de leur engagement à rechercher une solution satisfaisante.

## **Phase III : Rencontre préparatoire avec les seuls intimidateurs**

Amorcer la rencontre dans un climat agréable. Demander leur perception de la situation du point de vue de X dans les derniers jours. Faire part des conversations qui ont eu lieu avec chaque intimidateur et encourager chaque phrase qui montre un désir sincère d'aider la victime à se sortir de la situation. Les premières phrases doivent être bien préparées. Par exemple, dire : « Que faire pour que le climat devienne rapidement positif ? ».

## **Phase IV : Rencontre au sommet : la victime et ses intimidateurs rencontrent le médiateur**

L'objectif le plus modeste à viser est la coexistence pacifique. Un meilleur objectif serait l'inclusion de la victime dans le reste du groupe comme membre égal aux autres. Si la solution proposée est de seulement laisser la victime en paix, faire savoir que cela ne doit pas vouloir dire de simplement l'ignorer ou de la rejeter. L'intervenant doit faire sceller l'entente en quelque sorte en demandant par exemple : «qu'allons-nous faire si quelqu'un ne respecte pas l'entente?». La rencontre se termine avec un contrat verbal.

### **Phase V : Suivi**

Il importe de garder en mémoire la différence entre (a) les idées et émotions que l'intimidation comme telle peut soulever en nous et (b) les enfants que l'on rencontre qui font de l'intimidation. L'empathie de l'intervenant vient de sa conviction que les jeunes qu'il aide peuvent être bons ou mauvais, non en tant que personnalités mais en fonction de la dynamique du groupe particulier dont ils font partie. Les médias peuvent avoir créé cette image simpliste de «bons gars» attaqués, intimidés, par des «mauvais». Dans la réalité quotidienne, c'est souvent plus complexe. De très bonnes personnes peuvent devenir mauvaises à l'intérieur d'un groupe, à cause d'une dynamique particulière à ce groupe. La solution ne consiste pas à extirper la mauvaise personne par tous les moyens possibles. La mIC ne doit pas être vue non plus comme une approche permissive, sans limites. Elle constitue une approche de résolution de conflits validée qui accorde, à la partie apparemment la plus faible dans un conflit, un statut égal aux autres et propose un objectif de résolution à long terme.

### **L'efficacité de la mIC**

L'auteur et ses collaborateurs affirment avoir testé cette méthode à de multiples occasions. Leurs observations directes, les questionnaires de même que les retours avec les personnes impliquées sont venues confirmer son efficacité. D'autres chercheurs ayant comparé cette approche à d'autres ont aussi conclu au potentiel de la mIC à pouvoir résoudre les situations de conflits du type intimidation, à la condition d'agir avant que les conflits n'aient trop dégénéré et ne soient devenus dangereux pour la victime et aussi à la condition d'un bon suivi par la suite.

### **Le recours à une méthode plus coercitive**

L'auteur a longtemps eu recours à une méthode différente qu'il appelait la «méthode de la persuasion coercitive (mPC)». Cette façon d'agir s'appuie sur une conception différente chez l'intervenant. Ici, plutôt que de travailler avec la conviction que l'intimidateur se sent personnellement menacé par l'atmosphère qui prévaut dans le groupe (la base de la mIC), l'intervenant est convaincu qu'il doit faire émerger la culpabilité que doit bien ressentir l'intimidateur. Pikas dit parfois préférer cette approche (mPC) avec des enfants plus jeunes ou quand l'étape qui consiste à travailler avec le reste du groupe n'est pas possible pour une raison ou une autre. Avec des adolescents, tenter de susciter la culpabilité pour faire cesser l'intimidation est plus risqué et moins efficace. Avec la mIC, on ne tente pas de persuader l'intimidateur. On tente de l'amener à trouver lui-même des solutions plutôt que de le convaincre d'en adopter une.

Et si les intimidateurs refusent de collaborer, s'ils disent éprouver du plaisir à tourmenter leur victime et vouloir continuer à le faire ? Il faut alors évidemment tenter d'autres moyens

pour protéger la victime, mais ce serait très rare en pratique. Il faut réessayer d'aller chercher la coopération des intimidateurs. Souvent les jeunes ont vu les adultes aborder leur situation avec une attitude qui les condamne et, pour cela, ils se ferment. Pour éviter cela, l'adulte doit être perçu par eux comme pouvant comprendre leur situation et cela peut exiger d'admettre que la victime n'est peut-être pas tout à fait innocente dans ce qui lui arrive. Quand l'intervenant arrive à gagner ainsi la confiance du groupe, il arrive très souvent alors que les jeunes suggèrent d'eux-mêmes les éléments de la résolution du conflit.

### **Les limites des programmes «mur à mur» implantés dans les écoles :**

- La prévention faite par une diffusion des dangers de l'intimidation. Créer de l'empathie envers la victime par des actions dramatiques (films, pièces de théâtre, témoignages) qui conduisent tout le monde à condamner toute forme d'intimidation ;
- Les interventions par des adultes qui voient les intimidateurs comme des mauvaises personnes ;
- Les interventions par des pairs choisis et entraînés ;
- La supervision accrue par des adultes hors des classes.

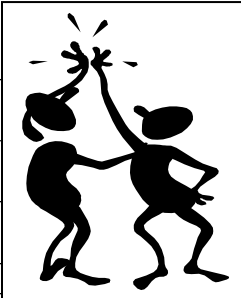
Il est risqué de se limiter à ces éléments. Les changements d'attitudes visés par une sensibilisation de toute l'école peuvent ne convertir que les élèves qui déjà ne sont ni victime ni intimidateur. Aussi, à trop vouloir décrire les intimidateurs comme étant des brutes risque d'amener ceux qui font de l'intimidation à ne pas se reconnaître dans un portrait trop caricatural. Ils n'ont pas de toute façon l'impression d'attaquer un innocent, mais quelqu'un contre qui ils se défendent. Quant aux pairs choisis et entraînés (les «pairs médiateurs» par exemple), il faut faire attention pour qu'ils ne se substituent pas aux adultes, et de surcroît les intimidateurs peuvent très bien ne pas leur faire confiance pour intervenir dans ce type de conflit. Quant à la surveillance accrue des adultes dans tous les endroits de l'école, elle est souhaitable mais il y a risque de tomber dans l'excès où les jeunes auront toujours l'impression d'être observés comme des prisonniers.



## ❖ Reconnaissance du comportement prosocial

En plus de cibler les comportements d'intimidation et de s'y attaquer, un plan efficace à l'échelle de l'école comprend des stratégies visant à reconnaître et à renforcer les comportements positifs et prosociaux. Il y a plusieurs façons d'y parvenir. Tous les membres du personnel doivent donner l'exemple de tels comportements dans leurs interactions avec les autres membres du personnel et les élèves. Il est également important de trouver des moyens d'encourager les comportements prosociaux et même de les souligner de façon ouverte. Une stratégie comme « Le billet du beau geste » est un moyen facile et rapide de récompenser un comportement positif. Cette stratégie peut s'appliquer de différentes façons :

- Tous les membres du personnel disposent de billets durant les périodes de surveillance (voir l'échantillon ci-après). Lorsqu'un membre du personnel remarque un élève qui se comporte de façon prosociale, il reconnaît le comportement, remplit le billet et le place dans un bocal au bureau. À intervalles réguliers, on fait un tirage et l'élève dont le nom est choisi gagne un petit prix.
- Les membres du personnel donnent un billet du beau geste au moment où le comportement est reconnu. L'élève apporte le billet en classe, où l'enseignant prend un moment pour faire raconter à l'élève pourquoi il l'a reçu, avant de le porter au total de la classe (si toutes les classes sont impliquées dans un concours dans l'école).
- Tenir une « Journée des beaux gestes ». À cette occasion, les membres du personnel font un effort particulier pour remarquer les comportements prosociaux. Le personnel peut l'annoncer ou non aux élèves. À la « Journée de beaux gestes », les membres du personnel reçoivent un nombre déterminé de billets qu'ils doivent remettre aux élèves de leur classe, aux élèves autres que ceux de leur classe ou aux deux. Ils peuvent aussi choisir de remettre des billets à d'autres membres du personnel pour reconnaître leurs comportements positifs dans la journée. À la fin de la journée, on compte les billets et la classe qui en a le plus gagne un prix.
- Concevoir plusieurs types de billets reconnaissant des comportements prosociaux comme aider, accepter d'autres enfants dans son jeu, résoudre des conflits, faire preuve de gentillesse ou demander de l'aide. Les membres du personnel peuvent disposer de divers billets ou bien ils peuvent choisir de reconnaître un type de comportement pendant un temps donné.

BEAU GESTE!	
Date : _____	
Nom de l'élève : _____	
Classe : _____	
Ce qui s'est passé : _____	
_____	
Nom du membre du personnel : _____	

## **Exemples de gestes de gentillesse**

- Demander à un nouvel élève de manger ou de jouer avec lui.
- Prendre la défense d'un autre d'une manière appropriée.  
(Exemple : *“Ce n'est pas correct de dire que Sébastien est stupide, il ne l'est pas”*)
- Inviter un enfant isolé à jouer, à parler.
- Remarquer la détresse d'un enfant et lui demander si ça va.  
(Exemple : *“Tu as l'air triste. Que se passe-t-il?”*)
- Encourager un élève qui semble triste.
- Partager avec un élève qui oublie ses choses.
- Remarquer et féliciter un élève qui a fait des progrès.
- Demeurer patient avec un élève qui est plus lent à comprendre, qui est moins habile.
- Aider un élève qui éprouve une difficulté.

## **Renforcements pour gestes de gentillesse**

L'attention et les félicitations de l'enseignant sont les renforcements les plus puissants. Mais en voici quelques autres à titre d'exemples :

- Avoir la permission de s'asseoir près de l'enseignant lors du dîner.
- Aider l'enseignant (décorations, etc.)
- Se mériter un certificat, une note de félicitations envoyée à la maison.
- Photographier l'enfant et le nommer : “Élève aidant de la semaine”.
- Offrir un cadeau (crayon, etc.)
- Offrir un bon d'achat dans un restaurant ou location de vidéo.
- Donner un bonbon.
- Donner le privilège d'être le premier à choisir.
- Prolonger une récréation.
- Etc.

## 4.6 Interventions à plus large portée

### • Rencontres régulières en classe pour traiter des règles contre-intimidation

Les enseignants et les élèves ont un excellent moyen à leur disposition pour contrer les problèmes d'intimidation et de victimisation dans leur classe et pour améliorer le climat social : s'entendre pour adopter des règles simples concernant l'intimidation. Même si l'école a déjà défini des règles générales de conduite ou des normes de comportement, il demeure extrêmement important d'établir une série de règles directes et indirectes concernant spécifiquement l'intimidation au niveau de la classe.

Il est également très important que les élèves aient leur mot à dire dans l'élaboration de ces règles. Ils se sentiront ainsi plus responsables et plus enclins à les respecter eux-mêmes et à les faire respecter par les autres. Les réunions de classe sont de bonnes occasions d'échanger sur de tels sujets. Les règles approuvées par la classe devraient être énoncées dans des termes clairs et affichées sur le babillard ou ailleurs, bien en vue.

L'exemple ci-dessous présente non pas toutes les règles possibles, mais seulement celles qui nous ont semblé les plus pertinentes. On recommande que les enseignants réfléchissent à ces règles et à des variantes possibles avant d'aborder la question en classe. Des discussions préliminaires peuvent aussi avoir lieu à l'occasion d'une réunion du personnel ou d'une rencontre avec les membres du comité de prévention de la violence.

Voici les quatre règles qui nous semblent essentielles pour contrer les problèmes d'intimidation et de victimisation :

1. Nous n'intimiderons pas d'autres élèves.
2. Nous allons tenter d'aider les élèves qui sont victimes d'intimidation.
3. Nous allons intégrer sans faute tous les élèves qui sont facilement exclus.
4. Lorsque nous savons que quelqu'un est victime d'intimidation, nous devons le dire à un professeur ou à un de nos parents. (Il est important de souligner que cette règle s'applique aussi aux victimes d'intimidation elles-mêmes)

Ces règles visent à la fois l'intimidation directe (les agressions relativement évidentes) et indirecte (l'exclusion intentionnelle du groupe de pairs, le placotage derrière le dos des autres, le colportage de rumeurs malveillantes).

Même si on recommande habituellement que les règles de conduite soient énoncées dans des phrases affirmatives, c'est-à-dire en mettant l'accent sur ce qui doit être fait plutôt que sur ce qui ne doit pas être fait, ce n'est pas toujours possible ou même souhaitable dans le cas des règles pour contrer l'intimidation (la règle 1, par exemple). La formulation affirmative, avec des termes comme comportement amical ou comportement prévenant (plutôt que comportement d'intimidation dans la formulation négative), par exemple, est trop indirecte pour donner les résultats voulus. On doit, au contraire, faire comprendre clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable, ce que la formulation négative de la règle 1 arrive parfaitement à faire. Notons, cependant, que les deux autres règles suggérées sont formulées affirmativement.

Les types de comportement auxquels ces règles font référence doivent être expliqués clairement aux élèves. Les réunions de classe sont un bon moyen pour le faire (voir ci-dessous); l'enseignant peut présenter aux élèves des extraits du vidéo, des illustrations ou des rédactions et revenir sur des expériences ou des observations quotidiennes des élèves pour susciter des commentaires qui serviront à mieux définir ce qu'est un comportement d'intimidation. Les jeux de rôles sont aussi des moyens intéressants et efficaces pour faire ressortir certains aspects émotifs et certains mécanismes liés à l'intimidation. Les jeux de rôle permettent d'illustrer comment les élèves (et les adultes) non impliqués dans les problèmes peuvent faire cesser l'intimidation et contrer les tendances à l'exclusion sociale.

Le fait d'établir des règles et de discuter de leur application aux problèmes d'intimidation et de victimisation devrait mener graduellement à l'émergence de nouvelles normes, au niveau de la classe et de l'école et permettre de replacer plus facilement les incidents concrets d'intimidation dans leur contexte réel. Les règles devraient être expliquées aux intimidateurs agressifs de façon particulièrement détaillée; les recherches ont en effet révélé que ces derniers ne sont pas toujours conscients des dommages et des tourments qu'ils causent à leur victime.

Les discussions en classe permettent aussi à l'enseignant de modifier l'idée très répandue parmi les élèves à savoir qu'aviser un enseignant ou leurs parents de comportements d'intimidation à leur endroit ou à l'endroit d'autres élèves, c'est moucharder. Le message que les enseignants doivent faire passer est le suivant : aviser un adulte n'est pas moucharder et prendre la part du plus faible dans une relation de pouvoir déséquilibrée, c'est montrer de la compassion.

Habituellement, l'instauration de règles et de réunions régulières aide à établir des mécanismes ou « structures » qui peuvent contribuer à prévenir les problèmes d'intimidation et de victimisation et les autres problèmes du même ordre. Avec ces mesures, ce sont tous les élèves de la classe qui constituent le groupe cible et non les intimidateurs ou les victimes pris individuellement. De plus, en mettant l'accent sur les caractéristiques générales des problèmes d'intimidation et de victimisation, on peut découvrir des tendances à l'intimidation et les réprimer avant qu'elles ne deviennent des comportements systématiques. Les mesures au niveau de la classe peuvent aussi devenir des outils particulièrement utiles pour traiter et résoudre des problèmes spécifiques d'intimidation impliquant des intimidateurs et des victimes identifiées. Les différents niveaux d'intervention sont donc appelés à se compléter et à se renforcer mutuellement.

#### • **Les sanctions positives ou négatives en classe**

Lorsqu'on établit des règles dans une classe, il faut nécessairement prévoir des sanctions positives ou négatives pour ceux qui suivent ou ne suivent pas les règles. Plusieurs recherches ont été effectuées pour analyser l'influence de telles sanctions sur le comportement des individus et d'un petit groupe d'individu (comme une classe). Ces études montrent que, de façon générale, on obtient les meilleurs résultats avec une double stratégie : 1) des compliments verbaux associés à d'autres types de renforcements dans le cas d'actions positives; 2) des sanctions négatives conséquentes dans le cas des comportements agressifs. Quand l'enseignant utilise une sanction négative, il doit expliquer clairement à l'élève en quoi il est fautif et quel est le comportement souhaitable. Si l'élève réprimandé change de comportement, il doit alors être récompensé pour son attitude positive.

Il est important aussi que l'enseignant établisse une relation de franchise, d'amitié et de confiance avec sa classe et chacun de ses élèves. Il s'agit d'une condition préalable à tout « changement comportemental », en particulier pour les élèves agressifs et impulsifs qui ont souvent eu des expériences négatives avec les adultes. L'enseignant doit aussi être conscient de ses propres comportements face à la classe et aux élèves. Pour plusieurs élèves, le professeur représente un modèle qu'ils respectent et qu'ils essaient d'imiter. En d'autres termes, les élèves ne seront pas loyaux envers l'enseignant (ou envers la classe) si ce dernier est sarcastique, injuste ou méprisant dans ses relations avec les autres.

Nous n'abordons ici que quelques aspects du comportement des enseignants.

Les félicitations verbales et les attentions amicales de la part des enseignants constituent des renforcements sociaux importants; utilisés de façon appropriée et méthodique, ces gestes peuvent avoir une influence positive considérable sur le comportement des élèves. Les félicitations chaleureuses, aussi bien pour le travail scolaire que pour l'attitude envers les autres, peuvent avoir des effets bénéfiques sur le climat de la classe. En outre, il est plus facile pour un élève d'accepter les reproches pour un comportement inacceptable et de tenter de changer s'il se sent apprécié et aimé. Cela peut s'avérer particulièrement vrai pour les intimidateurs; on ignore, ou on oublie facilement, que les élèves agressifs et difficiles font souvent beaucoup de choses qui méritent des félicitations.

L'enseignant peut récompenser des élèves individuellement, un groupe d'élèves ou toute la classe pour des comportements positifs tels que :

- Intervenir lorsqu'un ou plusieurs élèves tentent d'intimider un autre élève.
- Réagir vivement contre une agression verbale malveillante en classe ou durant une récréation.
- Attirer l'attention de l'enseignant sur une situation d'intimidation grave.
- Aviser l'enseignant ou les parents qu'il est lui-même victime d'intimidation ou qu'un autre élève en est victime.
- Proposer des activités ou participer à des activités qui requièrent le concours de tous les élèves de la classe, sans exception.
- Prendre l'initiative d'intégrer des élèves isolés dans une activité commune.
- Se comporter en général de façon serviable et amicale.
- Ne pas réagir violemment.

De plus, les élèves agressifs et les plus influençables, en particulier, devraient être félicités quand ils réussissent à ne pas réagir violemment dans des situations où ils ont normalement tendance à le faire ou quand ils se retiennent de participer à des actes d'intimidation graves. Cependant, l'attitude bienveillante de l'enseignant (ou des adultes) et les renforcements positifs ne suffisent pas, en règle générale, pour que les élèves agressifs arrivent à changer leur comportement. La recherche et l'expérience ont démontré que des sanctions négatives doivent aussi être imposées dans les cas de comportements indésirables.

On peut profiter des discussions à propos des règles contre l'intimidation pour déterminer quelles sanctions devraient être imposées pour les entorses à ces règles. Pour que les sanctions négatives adoptées soient considérées comme acceptables et justes par les élèves, il est essentiel que ces derniers soient impliqués par l'enseignant dans le

processus de décision. De plus, lorsque tous les élèves participent, les intimidateurs potentiels prennent conscience qu'une grande partie de leurs pairs désapprouvent les comportements d'intimidation et ils ressentent une forte pression du groupe les incitant à respecter les règles. Les discussions en classe peuvent aussi être une occasion d'offrir du soutien aux élèves les plus susceptibles de devenir des victimes. Enfin, les réunions peuvent aussi contribuer à renforcer l'idée, chez les élèves, que l'intimidation est un comportement inacceptable et qu'un tel comportement entraîne des sanctions négatives.

Pour préparer la discussion sur les sanctions négatives avec les élèves, l'enseignant pourra trouver utile de considérer les points suivants :

- La sanction négative doit causer une certaine contrariété sans être perçue comme hostile, malveillante ou injuste.
- L'enseignant devrait imposer des sanctions faciles à appliquer.
- Jusqu'à un certain point, la sanction imposée devrait être adaptée à l'âge, au genre et à la personnalité de l'élève; une expérience désagréable pour un élève ne l'est peut-être pas pour un autre.
- L'enseignant devrait rechercher des sanctions adaptées au comportement fautif (ex. : obliger un intimidateur à payer les vêtements abîmés de sa victime avec son propre argent de poche).
- Dans la mesure du possible, on devrait faire une distinction entre la personne et le comportement. La sanction négative (ex. : une réprimande verbale) devrait viser le comportement inacceptable et non la personne. De plus, l'enseignant devrait faire savoir clairement à l'élève quel comportement lui est reproché.
- Les devoirs supplémentaires ne devraient pas être utilisés comme des sanctions négatives.

En considérant les principales caractéristiques des élèves agressifs, on comprendra la nécessité de leur apprendre à suivre les règles de façon progressive. D'abord, ils sont souvent impulsifs et se préoccupent peu des autres. Leur vie familiale est souvent passablement désorganisée et les parents leur imposent rarement des sanctions lorsqu'ils ne respectent pas les règles et les ententes à la maison. Étant donné les conditions dans lesquelles ils grandissent et leur type de personnalité, il n'est pas étonnant que les élèves agressifs risquent, une fois adultes, d'être toujours en conflit avec la loi et la justice. Pour ces raisons, un système de règles appliquées de façon conséquente au niveau de l'école et de la classe peut leur être extrêmement utile en leur inculquant le respect des autres et des règles de société.

#### • **Établissement d'un plan de surveillance**

Il comporte les démarches suivantes :

- déterminer le rôle du personnel dans la surveillance;
- déterminer le rôle des surveillants;
- déterminer les endroits où le risque d'intimidation est élevé;
- planifier la reconnaissance des comportements prosociaux;
- mettre sur pied des programmes pour diminuer les occasions d'intimidation.

Le moyen de dissuasion le plus efficace contre l'intimidation est l'autorité de l'adulte. Une surveillance bien planifiée, de concert avec la formation du personnel, des sanctions pertinentes, l'identification des endroits à risque élevé et des améliorations aux cours de

récréation, est un élément important du programme de prévention de l'intimidation à l'école. S'il est clair que le comportement d'intimidation ne sera pas toléré et si les signalements d'actes d'intimidation par les élèves sont pris au sérieux, on peut alors s'attendre à une réduction importante des comportements d'intimidation.

Les questions que soulève la surveillance des élèves comprennent notamment :

- la nature secrète de l'intimidation qui rend certaines activités très difficiles à reconnaître (ex. : ostracisme, remarques blessantes, bousculade malveillante, faire trébucher);
- l'établissement de critères convenus pour l'intimidation qui tiennent compte du continuum de l'inconduite, allant de l'intimidation secrète et subtile, comme l'ostracisme, à l'agression physique;
- la reconnaissance par les adultes que les élèves ne sont pas toujours en mesure de régler leurs propres problèmes;
- les sentiments d'intimidation, d'isolement ou de manque de soutien vécus par les adultes lorsqu'ils interviennent pour faire cesser des actes d'intimidation.

### **Rôle du personnel dans la surveillance**

Comme la plupart des actes d'intimidation se produisent pendant les récréations ou les pauses, une surveillance bien planifiée à ces moments-là en réduira le nombre. L'intervention d'un adulte dans les situations d'intimidation, qu'elle soit manifeste ou soupçonnée, est essentielle. L'intervention montre clairement le sérieux avec lequel l'école considère l'intimidation alors que la non intervention suppose qu'elle est en quelque sorte tolérée. Les élèves se sentiront à l'aise de parler aux adultes des problèmes qu'ils vivent s'ils savent qu'on reconnaîtra leur problème et qu'on s'en occupera. Les réactions donnant l'impression que les élèves doivent régler eux-mêmes leurs problèmes servent à appuyer le comportement d'intimidation.

Le personnel de l'école, y compris les surveillants, doit pouvoir apporter ses idées au plan d'intervention de l'école en cas d'intimidation. Les surveillants doivent particulièrement bien connaître les fonctions des premiers intervenants appelés à intervenir lors des incidents d'intimidation.

### **Rôle des surveillants**

Les surveillants s'occupent des élèves ayant les comportements parmi les plus difficiles de l'école. Idéalement, ils connaissent les techniques de maîtrise de la colère et savent régler les conflits, détecter l'intimidation et soutenir les élèves qui la subissent. Les surveillants devraient donc participer activement à la formation et à la planification en vue de prévenir l'intimidation.

Lorsqu'on valorise le statut des surveillants, on augmente leur efficacité à titre de figures d'autorité dans l'école. Voici quelques stratégies de valorisation :

- intégrer des surveillants dans le groupe de travail;
- s'assurer que les surveillants reçoivent toutes les communications destinées au personnel relatives au programme de prévention de l'intimidation;
- mettre au point un système de comptes rendus entre surveillants et enseignants;

- prévoir des séances conjointes de résolution de problèmes entre enseignants et surveillants au cours desquelles un surveillant présente un problème type de la cour de récréation, suivi d'une discussion par le personnel;
- jumeler un enseignant et un surveillant pendant les pauses afin de démontrer par l'exemple des moyens efficaces de régler les problèmes de conduite;
- inviter les surveillants à travailler en classe (ex. : écouter les élèves qui font la lecture, aider un petit groupe dans une activité d'arts plastiques), c'est une façon de favoriser la communication entre le surveillant et l'enseignant et de donner au surveillant un type de contact différent avec les élèves, le tout contribuant à développer des relations positives;
- créer des prix célébrant les comportements positifs ou la serviabilité qui seraient remis aux élèves méritants par les surveillants à l'occasion d'une cérémonie spéciale.

### **Détermination des endroits à risque élevé**

Une surveillance étroite s'impose dans les endroits où l'intimidation est la plus fréquente. On peut déterminer quels sont ces endroits de diverses façons :

- Administrer un sondage aux élèves de chaque classe.
- Fournir des plans de l'école (intérieur et extérieur) et demander aux élèves d'indiquer les endroits où surviennent les actes d'intimidation ou ceux où ils ne se sentent pas en sécurité. Les endroits décrits comme non sûrs par plus de la moitié des élèves sont considérés comme des endroits à risque élevé.
- Prendre des photos de diverses parties de l'école et de son terrain. Afficher les photos à hauteur des yeux des élèves et installer deux enveloppes sous chacune d'elles, l'une avec un visage souriant, l'autre avec un visage triste. Les élèves placent dans l'une ou l'autre des enveloppes un jeton pour indiquer comment ils se sentent à l'endroit indiqué. Les endroits où l'enveloppe portant le visage triste contiennent beaucoup plus de jetons que l'autre sont vraisemblablement des endroits à risque élevé.

### **Planification et programmes pour soutenir la surveillance**

L'emploi de diverses tactiques peut contribuer à réduire les situations favorisant les comportements d'intimidation :

- prévoir des activités intérieures et extérieures pour l'heure du dîner et les récréations;
- enseigner des jeux agréables et pertinents à jouer dans la cour de récréation;
- fournir des activités supervisées pour les jours de pluie;
- offrir des clubs de loisirs et de bricolage;
- réduire les changements de classe car les corridors bondés sont des endroits de prédilection pour l'intimidation;



- décaler les heures de récréation, car la plupart des actes d'intimidation contre les plus jeunes sont commis par les plus grands;
- fournir aux élèves qui en auraient besoin une formation complémentaire en habiletés sociales;
- utiliser l'apprentissage coopératif en classe;
- mettre sur pied un programme de jumelage de camarades de jeux;
- créer un club pour former des chefs de terrain de jeux bénévoles qui aideront les plus jeunes dans les jeux de groupe (ex. : gestion de l'équipement et l'arbitrage).



## 5. INFORMATIONS À L'INTENTION DES PARENTS

Par : Catherine Samson, psychologue scolaire accrédité  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Lorsqu'on implante le programme pour contrer l'intimidation, il est primordial d'impliquer les parents afin d'en faire des alliés dans le projet. Il est préférable que l'enfant reçoive le même message à la maison et à l'école afin d'assurer la cohérence des actions.

Les idées qui suivent permettront à chacun, qu'il soit parent d'une victime, d'un enfant qui intimide ou d'un enfant témoin de trouver des pistes de solutions.

Les informations de cette partie proviennent principalement des documents suivants : dépliant s'adressant aux parents et faisant partie de la trousse "l'intimidation c'est aussi notre affaire" (OPQ 2001); le livre de Williams Voors (2003) intitulé "l'intimidation"; recommandations et conseils tirés des écrits d'Olweus et conclusions tirées de l'expérimentation du programme fait dans plusieurs écoles de la région de Granby (Commission scolaire du Val-des-Cerfs) lors des sept dernières années.

Ces informations peuvent être communiquée aux parents sous différentes formes et à différents moments (assemblée générale, remise de bulletins, lancement du programme, rencontres de classes, etc.).

### 5.1 Comment savoir si votre enfant est VICTIME d'intimidation

Surveillez des changements importants dans le comportement habituel de votre enfant. Par exemple, votre enfant normalement plein d'énergie semble déprimé ou votre enfant habituellement calme montre des signes d'agitation.

Voici des signes avertisseurs :

- tout changement dans son comportement habituel;
- peu d'enthousiasme voire même un refus d'aller à l'école ou de participer à des activités scolaires en groupe;
- baisse inexplicable des résultats scolaires;
- vêtements déchirés, objets manquants ou brisés;
- maux de tête, d'estomac ou autres maladies inexplicables;
- changement dans les habitudes de sommeil;
- évitement des contacts avec les pairs;
- évitement des activités sociales ou parascolaires;
- évitement de la cafétéria ou de la cour de récréation;
- réticence à se rendre ou à revenir de l'école à pied ou en autobus;
- hésitation à parler de ce qui se passe à l'école;
- tristesse et autres signes de dépression (retrait – perte d'appétit pour ce qu'il aimait – agressivité – irritabilité);
- propos de nature suicidaire.

## **Comment intervenir lorsque votre enfant est intimidé**

L'intimidation doit être dénoncée. Refusez la demande de votre enfant de garder silence tout en le rassurant sur le fait qu'il sera protégé, car c'est par ce silence que l'intimidateur gagne et maintient son pouvoir.

Votre enfant a besoin d'être écouté et protégé sans toutefois que vous régliez totalement le problème à sa place. Il faut beaucoup de courage à votre enfant pour vous dire qu'il vit de l'intimidation. Il éprouve sûrement de la colère, de la tristesse et de la peur. Reconnaître ses sentiments lui permet de se sentir accueilli et ceci peut l'aider à trouver une solution pour régler son problème. Il doit savoir que ce qu'il ressent est valable. Protéger les enfants des dangers ou de la pression qu'ils ne peuvent affronter seul est un rôle important des parents. Cependant, surprotéger votre enfant contre les situations normales de la vie, comme les conflits entre pairs, peut lui donner le message qu'il est incapable de faire face à ces situations par lui-même. La surprotection, même si elle se veut un gage d'amour et de bonnes intentions, risque d'amener l'enfant à se sentir anxieux, insécurité et faible. On doit plutôt enseigner l'affirmation de soi face aux intimidateurs.

Il faut aider l'enfant à trouver des solutions. En voici quelques unes pour alimenter la recherche :

- parler à d'autres et ignorer l'enfant intimidateur
- ne pas rester seul dans des endroits moins surveillés (vestiaires, toilettes, classes vides). Rester avec un groupe.
- éviter l'enfant qui intimide.
- demander l'aide d'un adulte.
- adopter des comportements d'affirmation face à l'intimidateur.

Si la situation d'intimidation se poursuit, il est nécessaire d'avertir l'école et demander qu'un plan d'action soit mis en œuvre. Lorsqu'une rencontre a lieu avec les intervenants de l'école, il faut expliquer clairement ce que vous savez de la situation, vérifier ce qu'en savent les intervenants eux-mêmes, demeurer calme malgré que vos perceptions risquent d'être différentes, communiquer vos besoins et vos attentes et finalement éviter autant que possible de blâmer ou d'accuser l'école. Le psychologue scolaire peut également aider votre enfant. Vous pouvez lui en parler.

## **Comment enseigner l'affirmation de soi à son enfant**

Agir en s'affirmant signifie simplement dire à une personne ce qu'on ressent – directement, respectueusement et franchement.

L'enfant doit apprendre à *avoir l'air* confiant même s'il ressent de la peur face à l'intimidateur.

Il faut pratiquer votre enfant à :

- présenter un langage corporel confiant : se tenir droit, la tête haute, les épaules droites, regarder droit devant lui quand il marche et regarder les gens dans les yeux;
- utiliser un ton de voix assez élevé qui surprendra l'intimidateur;
- être direct, respectueux et honnête :

- exemple d'une réaction passive : «tu peux garder la balle, j'irai jouer ailleurs»;
- exemple d'une réaction agressive : «donne-moi cette maudite balle»;
- exemple d'une réaction affirmative : «s'il te plait, rends-moi la balle»;
- rester à bonne distance de l'intimidateur;
- éviter tout contact physique;
- utiliser les «messages-en-je». Par exemple «je n'aime pas ce que tu dis (ou fais) et je veux que tu arrêtes».

### **D'autres suggestions :**

- Rechercher les talents ou les qualités qui peuvent être développés chez votre enfant pour l'amener à avoir plus confiance en lui-même devant ses pairs à l'école.
- Encourager votre enfant à se faire de nouveaux amis. Un nouvel entourage pourrait lui donner «une nouvelle chance ».
- Encourager votre enfant à entrer en contact avec des élèves calmes et amicaux de la classe. Il sera peut-être nécessaire de faire appel au soutien d'un professionnel pour développer les habiletés sociales nécessaires.
- Inscrire votre enfant à des activités sportives qui pourraient l'aider à développer une meilleure image corporelle.
- Inscrire votre enfant à des activités de groupe qui lui permettront d'améliorer ses habiletés en relations interpersonnelles. Inviter les amis de votre enfant à la maison et leur présenter plein d'activités à faire.
- Aider votre enfant à penser à des répliques pratiques (de type affirmation de soi) à utiliser lorsque les autres se moquent de lui.
- Échanger avec d'autres parents

## **5.2 Comment savoir si votre enfant FAIT DE L'INTIMIDATION**

Pour certains parents, il est facile de savoir que leur enfant intimide car ils reçoivent des plaintes à ce sujet. Pour la plupart, ce type de comportement agressif n'est pas très visible et il n'est pas signalé. Les parents doivent donc porter une attention particulière pour détecter les signes qui indiquent que leur enfant en intimide d'autres.

Un enfant pourrait être intimidateur si :

- il aime rabaisser les autres;
- il fait peu de cas de blesser les autres dans leurs sentiments;
- il ne respecte pas l'autorité;
- il ne respecte pas le sexe opposé;
- il aime se battre;
- il croit que tout doit être fait à sa manière;
- il refuse d'admettre ses erreurs;
- il ment souvent pour se sortir d'embarras
- il croit que les règles sont stupides;
- il fait délibérément souffrir les animaux
- il utilise la colère (parfois même fait des crises) pour arriver à ses fins;
- il croit qu'il ne faut pas faire confiance aux autres;
- il adopte une attitude de supériorité face aux autres enfants;
- il manipule l'information et les gens;

- il peut démontrer peu de remords;
- s'il est plus vieux il pourra avoir des comportements plus délinquants (vol – agression – vandalisme – absentéisme – abus de substances – etc.).

Plus il y a de signes, plus élevé est le risque qu'il soit intimidateur.

### Quoi faire ?

Si vous êtes un parent aux prises avec un enfant qui fait de l'intimidation, vous devez lui faire savoir que vous prenez la situation très au sérieux et que vous ne tolérez pas de tels comportements. Si le message vient à la fois du parent et des intervenants scolaires, les chances de succès s'en trouveront augmentées. Le milieu familial demeure le meilleur endroit pour enseigner de bonnes valeurs. Les parents sont des modèles pour leur enfant et leur façon d'agir au quotidien doit être conforme à ces valeurs.

- enseigner à votre enfant à **se soucier des autres et à les respecter**. Il lui faut développer de la sensibilité face aux sentiments des autres. Il doit saisir que ses comportements d'intimidation entraînent de la souffrance.
- discuter avec votre enfant d'exemples d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans les jeux vidéo ou dans le quartier. L'aider à comprendre les conséquences de l'intimidation pour lui et pour les autres.
- enseigner à votre enfant à percevoir les points positifs chez les autres et à accepter les différences.
- passer plus de temps avec votre enfant et mieux contrôler ses activités. Savoir qui sont ses amis, où lui et ses amis passent leurs temps libres et à quoi ils s'occupent.
- lui montrer comment **gérer sa colère**. Lui enseigner à identifier les signes de colère (respiration et battements cardiaques accélérés, poings et dents serrés, yeux mi-clos, etc.); à reprendre contrôle sur soi (par exemple : fermer les yeux, mettre ses mains sur ses oreilles, contrôler sa respiration, voir des choses positives dans sa tête, se dire de se calmer). Il doit arriver à exprimer sa colère de manière plus acceptable par des comportements d'affirmation. Il doit apprendre à exercer ses droits sans piétiner ceux des autres et satisfaire ses besoins affectifs autrement qu'en s'attaquant aux autres.
- votre enfant doit apprendre à **obéir** et à **respecter les règles**. Il est primordial de mettre des limites claires, cohérentes et stables. Ces règles doivent être simples et affichées dans la maison. Il est important d'encourager votre enfant quand il se conforme aux règles, plutôt que simplement le blâmer quand il ne le fait pas. Si votre enfant transgresse les règles, des conséquences raisonnables doivent être appliquées.
- une bonne collaboration avec le milieu scolaire est nécessaire afin de bien encadrer les comportements de votre enfant. Le psychologue scolaire peut également aider votre enfant. Vous pouvez lui en parler.

### 5.3 Si votre enfant est un TÉMOIN d'intimidation, il a un rôle à jouer

Il faut encourager un enfant à *dénoncer* la situation d'intimidation et au besoin l'accompagner dans sa démarche. La recherche démontre que lorsque les enfants interviennent, les comportements d'intimidation cessent en moins de dix secondes une fois sur deux. Il faut lui expliquer l'importance de son rôle pour arrêter l'intimidation. Les intimidateurs ont besoin d'un auditoire car, sans celui-ci, ils ont moins de pouvoir.

Suggérer à votre enfant de demander à l'intimidateur d'arrêter son comportement. Si la situation perdure, lui rappeler de s'éloigner et d'aller avertir un adulte.

Ne pas oublier que nous avons tous un rôle à jouer pour contrer l'intimidation. Il faut dénoncer l'intimidation parce qu'elle viole une règle sacrée de notre société : le droit à l'enfant d'être en sécurité et d'être protégé.





# Annexes



**POUR BIEN ÉVALUER L'AMPLEUR DE L'INTIMIDATION DANS VOTRE ÉCOLE ET IMPLANTER UN PROJET EFFICACE DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT**

Ce document s'adresse aux psychologues qui voudraient évaluer l'ampleur de l'intimidation dans leur propre milieu d'intervention pour ensuite y implanter un projet. Les étapes qui vous sont suggérées ici pourront être adaptées en fonction de la réalité de votre milieu de pratique et de vos objectifs.

1. Convaincre le milieu scolaire de l'importance d'agir :
  - sensibiliser la direction et le personnel de l'école à la problématique et à l'ampleur du phénomène dans leur milieu;
  - les informer par des moyens d'interventions qui existent;
  - former un comité spécial dans l'école, composé de quatre ou cinq enseignants, du directeur, du psychologue;
  - informer le comité d'établissement.
2. Mesurer l'incidence du phénomène en faisant compléter un questionnaire anonyme à tous les élèves (questionnaire d'Olweus adapté par Richard Gagné, psychologue).
3. Informer les parents et les enseignants des résultats de l'enquête.
4. Identifier les intimidateurs et les victimes à l'aide d'une mesure sociométrique (nomination par les pairs).
5. Proposer une Semaine contre l'intimidation au sein de votre école, soutenue par des actions telles que :
  - affiches;
  - messages;
  - visite du psychologue dans chaque classe
6. Effectuer des retours hebdomadaires en classe.
7. Agir immédiatement lorsqu'un adulte prend conscience d'une situation d'intimidation et faire le suivi approprié tant auprès de la victime que de l'intimidateur.
8. Faire des retours mensuels ou semestriels avec le comité créé précédemment.
9. Opérer un suivi particulier dans le cas de certaines victimes et d'intimidateurs.
10. Réévaluer le taux d'intimidation par une enquête formelle et une rencontre avec les victimes.
11. Amener des changements dans le code de vie, les mesures de surveillance... avec l'aide du comité d'établissement.

Tiré de : L'intimidation c'est aussi notre affaire!



## INTIMIDATION : quelques définitions

### ***Don Olweus Norvège***

Un élève est intimidé quand un élève ou un groupe d'élèves lui disent des choses méchantes et déplaisantes. C'est aussi de l'intimidation quand un élève est poussé, frappé, menacé, enfermé dans un local ou d'autres choses du même genre. Cela peut se produire fréquemment et c'est difficile pour l'élève intimidé de se défendre. C'est aussi de l'intimidation quand un élève est niaisé ou rejeté par les autres de manière répétée.

### ***Kids Help Ligne, Australie***

L'intimidation existe quand, volontairement, un ou plusieurs jeunes harcèlent psychologiquement, émotivement ou physiquement un autre jeune. Cela se produit à l'école ou sur le trajet école-maison. La nature et l'étendue de l'intimidation peuvent aller du harcèlement direct ou indirect, de la simple taquinerie jusqu'à l'agression physique ou d'un geste criminel : harcèlement sexuel, ségrégation sociale, etc. Cela inclut l'intimidation par la parole, les gestes, l'extorsion et aussi l'exclusion.

### ***Ministère de l'Éducation, Écosse***

L'intimidation se produit quand une personne ou un groupe de personnes cherchent à perturber un individu en lui répétant des propos blessants à plusieurs occasions. Parfois l'intimidateur frappe ou fait de l'extorsion; parfois il agace et insulte de manière répétée. La personne intimidée trouve difficile de faire cesser cette situation et craint que ça se reproduise. Toutefois, on ne parle pas d'intimidation quand deux personnes à peu près de la même force se chicanent ou se disputent.

## CARACTÉRISTIQUES À RETENIR DES DÉFINITIONS

1. Rapport de force sur la victime : elle vit un sentiment d'impuissance, réel ou perçu comme tel.
2. Il n'y a pas nécessairement de *geste* d'agression. De simples paroles peuvent intimider.
3. La *menace*, si elle se réalise, n'apparaît pas nécessairement, de l'extérieur, comme grave.
4. Il y a un caractère répétitif habituellement à l'intimidation. C'est quelque chose qui revient, coup après coup.
5. L'intimidation se produit là où la surveillance immédiate des adultes est la moins élevée : à l'école (surtout en dehors de la classe) et dans les déplacements école-maison.
6. L'intimidation va de la parole blessante jusqu'aux actes criminels.
7. Il y a lieu de distinguer l'intimidation des chicanes et conflits normaux entre pairs.



**LA PRÉVALENCE DE L'INTIMIDATION : ce que disent les recherches.**

C'est un phénomène qui a toujours été sous-estimé.

**A.**

- 25% des étudiants ont révélé qu'un de leurs soucis les plus importants était la crainte des intimidateurs.
- 75% des étudiants du secondaire disent avoir été victime d'intimidation au moins 1 fois.
- Au Michigan, en 1992, 29% des étudiants du secondaire II auraient été menacés sans arme, 19% avec une arme.
- Plusieurs études s'entendent pour affirmer qu'on retrouve 10% d'étudiants qui peuvent être décrits comme étant de grandes victimes d'intimidation (au moins une fois par semaine).
- 60 à 70% des enfants, dans chaque semestre, ne sont pas concernés par le problème.

**B.**

- L'intimidation se produit dans les petites et dans les grandes écoles. Dans les villes et dans les campagnes. Dans les milieux aisés et dans les milieux démunis. Dans les milieux avec diversité ethnique ou homogène.
- L'intimidation est surtout une affaire de garçons qui sont intimidateurs et plus victimes.
- Si les garçons sont plus impliqués dans l'intimidation directe (attaque physique et menace d'attaque), on retrouve autant de garçons que de filles impliqués dans l'intimidation indirecte (isolement social, rejet des groupes).
- Il y a (deux fois) plus d'intimidation à l'école que sur le trajet école-maison, mais l'intimidation s'y fait plus impunément.
- L'intimidation est plus fréquente au deuxième cycle de primaire et en secondaire I (11%) et se stabilise après (6%).
- On ne sait pas si le phénomène est en croissance.
- Au primaire, on est intimidé par des plus vieux; au secondaire, par des jeunes du même âge.
- L'agression physique diminue avec l'âge, il y a déplacement vers l'agression verbale et le rejet social.





## **LES CONSÉQUENCES DE L'INTIMIDATION**

### ***Pour la victime :***

- Évitement et retrait. On fuit certains endroits, on fait de l'absentéisme, 16% des étudiants du secondaire II, dans une étude, disent que l'école est un endroit non sécuritaire, parfois ou souvent. 20% des jeunes disent éviter certains endroits à l'école. Pour plusieurs jeunes, l'école est un endroit dangereux.
- Baisse de rendement scolaire, 90% des jeunes victimes rapportent qu'ils ont eu une perte de rendement.
- 15% de l'absentéisme serait relié à l'intimidation scolaire.
- Faible estime de soi, isolement.
- Différentes perturbations psychologiques. Souvent temporaires, parfois sévères. Ça peut mener au suicide et au meurtre.
- La plupart s'en remettent bien mais se disent blessés.

### ***Pour l'intimidateur :***

- 60% de ceux qui ont intimidé entre la 6<sup>e</sup> année et le secondaire III vont se retrouver avec une offense criminelle à l'âge de 24 ans (contre 10% de la population normale).
- 35 à 40% en auront commis 3 ou plus.
- Une étude à long terme d'une cohorte de 518 enfants a révélé que ceux qui à quarante ans étaient les plus agressifs et commettaient le plus de crimes étaient déjà, à l'âge de 8 ans, décrits par leurs pairs comme étant intimidateurs.
- Les intimidateurs se retrouvent de plus en plus isolés, acceptés seulement par des pairs ayant les mêmes problèmes, deviennent décrocheurs et cristallisent leur déviance.



## **LES ADULTES DEVANT L'INTIMIDATION DES JEUNES**

### **A : C'est un portrait décevant.**

- Les recherches arrivent aux mêmes conclusions : 60% des jeunes disent que les adultes ne réagissent pas ou peu aux intimidations dont ils sont victimes.
- 85% des enseignants du secondaire ignoreraient les incidents d'intimidation.
- Près de 50% des parents ignoreraient l'intimidation dont sont victime leur enfant.

### **B : Pourquoi les adultes ne savent pas qu'il y a intimidation? Pourquoi n'interviennent-ils pas?**

#### ***Les jeunes ne leur disent pas parce que :***

- Ils craignent les représailles;
- Ils questionnent mal le code tant entre jeunes qui confond délation (stooler) et dénonciation;
- Ils ont vécu des expériences négatives où les adultes n'ont pas trouvé que leur problème importait;
- Ils ont été rabroués par des adultes qui leur ont dit "qu'ils avaient couru après".

#### ***Les adultes entretiennent des conceptions comme :***

- "C'est de leur âge, ce n'est pas grave".
- "Les enfants doivent apprendre à régler eux-mêmes leurs problèmes".
- "Ce qui se passe, en dehors de l'école, ne me regarde pas".
- "Si j'interviens (parent) je ne peux que nuire à mon enfant qui restera dépendant ou qui de toute façon m'interdit d'agir".

## **L'ENFANT VICTIME**

### ***Qui est-il? Il y en a deux types.***

#### ***Le premier type : victime passive (3 ou 4 sur 5)***

- C'est presque toujours les mêmes 9% d'enfants qui sont victimes chroniques.
- Plus jeune, plus petit, plus faible que l'intimidateur.
- Il porte les caractéristiques psychologiques suivantes : plus sensible, plus prudent, plus silencieux et souvent plus anxieux.
- Il est non agressif (comme la plupart des enfants) mais de plus il se retire plus vite de toute confrontation et pleure si attaqué.
- Il laisse émaner de lui-même une apparence de "vulnérabilité anxieuse". L'intimidateur perçoit l'odeur de peur qu'il dégage.
- Il acquiesce aux exigences de l'intimidateur et prend une posture défensive, soumise, même avant d'être attaqué.
- Sa position embarque la victime dans un processus qui s'amplifie : chaque agression amène le jeune à se soumettre encore plus vite.



## **ANNEXE 2 (suite)**

- Il a peu d'ouvertures vers les autres ou il n'initie pas la conversation. Il joue seul ou en parallèle des autres.
- Ces attitudes le rendent antipathique. Tout le monde se met à l'ignorer. Ce qui le rend encore plus vulnérable à l'intimidateur.
- Il développe une faible estime de lui-même et un stress élevé, il déteste l'école.
- Vers l'âge de 20 ans, la plupart vont se recréer un environnement social différent et vont mieux s'adapter.
- Il vient d'une famille surprotectrice, est très intime avec un des deux parents.

### **Le deuxième type : victime provocante (1 ou 2 sur 5)**

- Il est agité, impulsif, hyperactif.
- Il se fâche facilement et se venge si attaqué.
- Il est lui-même intimidateur avec d'autres, des plus petits, des plus jeunes.
- Il constitue l'espèce d'enfants la plus rejetée, détestée des autres enfants.
- Avec cet enfant, les adultes vont souvent tolérer qu'il soit intimidé, tellement il semble "avoir couru après".
- Les difficultés majeures d'adaptation, à long terme, sont à prévoir.
- Anxieux, insécure, malheureux, mauvaise image de soi.

## **L'ENFANT AGRESSEUR**

### **Qui est-il?**

- Il a peu ou pas d'empathie envers la victime. Indifférent à la perspective d'infliger des douleurs ou souffrances.
- Il a un processus cognitif où l'information :
  - . est traitée de manière rigide et automatique. Les gestes ne sont pas analysés d'après les intentions.
  - . est traitée à travers une attribution hostile. Il voit de la provocation où il n'y en a pas.
- Il a une attitude positive envers la violence. Il aime intimider et croit ses actions justifiées.
- Il provient d'une famille où les parents préfèrent une approche disciplinaire physique. Ils sont décrits comme étant à la fois hostiles et autoritaires, inconstants et offrant peu de supervision parentale. Dans cette famille, on encourage l'enfant à réagir physiquement à la moindre provocation.
- Il a une bonne estime de lui-même, n'est pas anxieux ni insécure.
- Il est renforcé de deux manières en intimidant : il reçoit un renforcement positif en obtenant ce qu'il veut et il reçoit un renforcement négatif en faisant cesser les menaces de sa victime.
- Il obtient un statut élevé de ses pairs mais n'est pas aimé pour autant. Avec les années il devient de plus en plus isolé.

Campagne de prévention pour aider les enfants à vaincre l'intimidation  
Association québécoise des psychologues scolaires, Ordre des psychologues du Québec



Date : \_\_\_\_\_

(École) (Degré) (Élève)

**QUESTIONNAIRE POUR ÉLÈVES**

Dans ce questionnaire, tu seras interrogé sur ta vie à l'école. Pour chaque question, différentes réponses sont possibles. Chaque réponse est précédée d'une lettre. Tu réponds en encerclant la lettre qui correspond à ton choix sur la **feuille-réponse**.

- 
1. Es-tu une fille ou un garçon?  
A fille B garçon

Si tu es une fille, encercle le A sur la feuille réponse. Si tu es un garçon, encercle le B sur la feuille-réponse. Tout le monde a terminé?

Passons maintenant à une autre question.

- 
2. Comment aimes-tu les récréations?
- A Je déteste beaucoup
  - B Je déteste
  - C Je déteste un peu
  - D Je n'aime ni ne déteste
  - E J'aime un peu
  - F J'aime
  - G J'aime beaucoup

Encercle la lettre sur la feuille-réponse qui correspond le mieux à ton opinion à propos des récréations. Si tu aimes les récréations, encercle la lettre devant "J'aime", c'est-à-dire la lettre F. Si tu détestes beaucoup les récréations, encercle la lettre devant "Je déteste beaucoup", c'est-à-dire la lettre A, et ainsi de suite. Vas-y, encercle la lettre qui va avec ce que tu penses des récréations.

---

Copyright: Dan Olweus, 1989 R  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs, 2001

**P.S. : Le genre masculin est utilisé pour faciliter la lecture.**

Personne ne connaîtra tes réponses au questionnaire. Il est toutefois important que tu répondes avec soin et que tu indiques comment tu te sens vraiment. Parfois c'est difficile de décider quelle réponse choisir. Dans ce cas, réponds ce que tu crois être ton opinion à ce moment là. Si tu as des questions, lève la main.

La plupart des questions portent sur **ta vie à l'école cette année, c'est-à-dire depuis le début de l'année, de septembre, jusqu'à maintenant**. Quand tu réponds, tu devrais donc penser à ta vie durant cette période de temps et pas seulement à comment ça va maintenant.





### Définition de l'intimidation (Question 3)

- On dit qu'un étudiant est intimidé quand un ou plusieurs autres étudiants :
    - lui disent des choses méchantes et blessantes ou se moquent de lui et le traitent de noms méchants ou blessants;
    - l'ignorent complètement ou le rejettent volontairement de leur groupe d'amis ou d'activités;
    - le frappent, le poussent, le bousculent ou l'enferment dans un local;
    - racontent ou écrivent des mensonges, répandent de fausses rumeurs à son sujet en cherchant à amener d'autres étudiants à le rejeter;
    - font d'autres choses blessantes du même genre.
  
  - Quand on parle d'intimidation, ces choses se répètent souvent et il est difficile pour l'étudiant qui se fait intimider de se défendre. On dit aussi qu'il y a intimidation quand un élève est agacé souvent de manière méchante ou blessante.
  
  - Mais **on ne parle pas d'intimidation** quand l'élève se fait agacer de manière amicale ou plaisante. **Ce n'est pas non plus de l'intimidation** quand deux élèves d'à peu près la même force se tiraillent ou argumentent.
- 

3. Combien de fois as-tu été intimidé cette année?

- A Je n'ai pas été intimidé cette année
  - B C'est arrivé seulement 1 ou 2 fois
  - C Parfois, de temps en temps
  - D A peu près 1 fois par semaine
  - E Quelques fois par semaine
- 

4. Combien de fois as-tu été intimidé **dans les cinq derniers jours à l'école?** (Ne compte pas la fin de semaine)

- A Jamais
  - B 1 fois
  - C 2 fois
  - D 3 ou 4 fois
  - E 5 fois ou plus
- 

5. Combien de fois les professeurs essaient-ils d'intervenir quand un élève est intimidé à l'école?

- A Je ne sais pas
- B Presque jamais
- C Parfois
- D A quelques reprises
- E Souvent
- F Presque toujours



---

6. Combien de fois les autres élèves essaient-ils d'intervenir quand un élève est intimidé à l'école?

- A Je ne sais pas
- B Presque jamais
- C Parfois
- D A quelques reprises
- E Souvent
- F Presque toujours

---

7. On revient à **cette année**. Combien de fois as-tu été intimidé sur ton trajet en venant à l'école ou en retournant à la maison?

- A Je n'ai pas été intimidé durant cette période
- B C'est arrivé 1 ou 2 fois
- C A quelques reprises
- D A peu près 1 fois par semaine
- E Quelques fois par semaine

---

8. Comment te sens-tu habituellement quand tu vois un élève se faire intimider à l'école?

- A Ça ne me fait pas grand chose
- B Je crois que c'est un peu désagréable
- C Je crois que c'est désagréable

---

9. As-tu révélé à ton professeur ou à un autre adulte de l'école que tu avais été intimidé?

- A Je n'ai pas été intimidé cette année
- B Non, je ne leur ai pas dit
- C Oui, je leur ai dit

---

10. As-tu révélé à ta mère ou à ton père que tu avais été intimidé?

- A Je n'ai pas été intimidé cette année
- B Non, je ne leur ai pas dit
- C Oui, je leur ai dit

---

**A propos d'intimider les autres**

11. Combien de fois as-tu **participé à intimider d'autres élèves** à l'école?

- A Je n'ai pas intimidé d'autres élèves à l'école cette année
- B C'est arrivé seulement 1 ou 2 fois
- C A quelques reprises
- D A peu près 1 fois par semaine
- E Quelques fois par semaine

---

12. Combien de fois as-tu participé à intimider d'autres élèves **dans les derniers 5 jours** à l'école (ça ne comprend pas la fin de semaine)?

- A Jamais
- B 1 fois
- C 2 fois
- D 3 ou 4 fois
- E 5 fois ou plus



## CONSIGNES POUR L'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE SUR L'INTIMIDATION

### Consignes

Dire aux élèves que le questionnaire a pour objectif de donner de l'information sur différents aspects de la vie à l'école. Il est important de savoir ce qu'ils pensent et leur opinion peut être utile pour améliorer la qualité de vie à l'école.

Ajouter que le questionnaire sera traité avec confidentialité. Ainsi, personne ne saura ce qu'ils ont répondu. (Cet item est repris un peu plus loin.)

La participation à l'enquête est **volontaire**. Si un élève ne veut pas y participer il est libre de le faire : il garde sa copie qu'il remettra en même temps que les autres élèves. Toutefois, il est recommandé de mettre l'emphase sur l'importance d'avoir le plus de répondants possibles. Si un élève a des difficultés à répondre, le professeur doit l'aider. Quand tout le monde a répondu, le professeur ramasse les questionnaires et les met dans une grande enveloppe en écrivant le degré et le nombre de garçons et de filles présents et absents. Finalement, le professeur remercie les élèves de leur participation.

Si plus de trois élèves sont absents, l'administration du questionnaire devrait être reportée ultérieurement.

### Consignes pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année

Le professeur **lit à voix haute** dans la classe les **consignes de la première page** du questionnaire (les élèves suivent avec leur propre copie). Il peut prendre un exemple comme la question numéro 2. « Comment aimes-tu les récréations? » Au tableau, il peut démontrer comment l'élève doit répondre, en encerclant seulement une des lettres, celle qui correspond à ce qu'il pense le plus. S'assurer que les deux questions de la première page ont été répondues et que la procédure est bien comprise avant de poursuivre seul à la deuxième page.

Le professeur doit aussi **lire à voix haute le passage donnant la définition de l'intimidation**. « Voici quelques questions portant sur l'intimidation. On dit, etc... rejeté par les autres de manière répétée. »

### Consignes pour les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année et DGA

L'enseignant lit le texte suivant à **voix haute** : Dans ce questionnaire, tu seras interrogé sur ta vie à l'école. Pour chaque question, différentes réponses sont possibles. Chaque réponse est précédée d'une lettre. Tu réponds en encerclant la lettre qui correspond à ta réponse. Prenons l'exemple de la question numéro 1. « **Es-tu une fille ou un garçon?** »

Si tu es une fille, encerle la lettre A. Si tu es un garçon, encerle la lettre B.

Est-ce que tout le monde a répondu?

Maintenant prenons une autre question, la numéro 2. « **Comment aimes-tu les récréations?** »



Encerle la lettre qui correspond le plus à ce que tu ressens. Si tu aimes les récréations, encerle la lettre F. Si tu détestes beaucoup les récréations encerle la lettre A. Encerle maintenant la lettre qui correspond à ce que tu penses des récréations.

La plupart des questions concernent **ta vie à l'école depuis le début de l'année, en septembre**. Donc, quand tu réponds, tu dois penser à comment ça va depuis le début de l'année et non comment ça va présentement.

Tu peux tourner la page.

Le professeur **lit lentement, à voix haute, tout le texte, incluant le choix de réponses** en adoptant un ton neutre. Ceci devrait être fait tout au long du questionnaire à moins qu'il y ait évidence que cela n'est pas nécessaire.

### **Définition de l'intimidation (Question 3)**

- On dit qu'un étudiant est intimidé quand un ou plusieurs autres étudiants :
  - lui disent des choses méchantes et blessantes ou se moquent de lui et le traitent de noms méchants ou blessants;
  - l'ignorent complètement ou le rejettent volontairement de leur groupe d'amis ou d'activités;
  - le frappent, le poussent, le bousculent ou l'enferment dans un local;
  - racontent ou écrivent des mensonges, répandent de fausses rumeurs à son sujet en cherchant à amener d'autres étudiants à le rejeter;
  - font d'autres choses blessantes du même genre.
  
- Quand on parle d'intimidation, ces choses se répètent souvent et il est difficile pour l'étudiant qui se fait intimider de se défendre. On dit aussi qu'il y a intimidation quand un élève est agacé souvent de manière méchante ou blessante.
  
- Mais **on ne parle pas d'intimidation** quand l'élève se fait agacer de manière amicale ou plaisante. **Ce n'est pas non plus de l'intimidation** quand deux élèves d'à peu près la même force se tiraillent ou argumentent.





### **Consignes : nomination par les pairs**

Aux enseignantes,  
Aux enseignants,

Voici un questionnaire de nomination par les pairs. Les résultats pourront servir à mesurer l'intimidation en ce début d'année. Je vous rappelle les consignes :

1. Informez les élèves que vous voulez connaître leur opinion sur les autres, que leurs réponses resteront confidentielles et qu'il n'y aura pas de discussion au sujet de ce travail par la suite.
2. Demandez aux élèves de rayer leur propre nom de la liste avant de débiter à répondre.
3. Invitez les élèves à répondre énoncé par énoncé en plaçant une règle sous la ligne et en marquant d'un X le ou les noms des élèves pour qui la phrase s'applique. Il est important de répéter aux enfants qu'un ou plusieurs énoncés peuvent, à leurs yeux, ne s'appliquer à personne de la classe et dans ce cas, évidemment, ils n'indiquent aucun X pour cet ou ces énoncés. De la même manière, le même énoncé peut s'appliquer à plusieurs élèves.
4. Ramassez promptement les feuilles du questionnaire par la suite et les remettre à la secrétaire de l'école.

Le service de psychologie



















École Avé Maria  
475 Saint-Vincent  
Granby, Québec  
J2G 9B2  
Tél. : 378-7925

Le 16 février 1998

À tous les parents,

**Objet : Projet Intimidation**

Nous avons procédé, aujourd'hui, au lancement officiel de notre projet portant sur l'intimidation à l'école Avé-Maria.

Ce projet vise avant tout à diminuer les pratiques intimidantes (menace, pression...) qui peuvent s'effectuer tant à l'intérieur de l'école que sur la cour ou encore lors des déplacements de nos élèves de l'école à la maison.

Nous sommes tous d'accord pour dénoncer l'intimidation parce que l'intimidateur tire tout son pouvoir du secret dans lequel il enferme ses victimes. Il rend celles-ci incapables de se défendre, ce qui les laisse à sa merci. Il est plus fort seulement lorsque la victime, plus faible, ne peut être protégée adéquatement.

Il faut dénoncer l'intimidateur parce qu'il viole une règle sacrée de notre société : le droit de l'enfant à être protégé. Il faut dénoncer l'intimidateur parce que le but visé n'est pas un profit personnel ou une récompense, mais bien parce que l'on veut protéger ou faire protéger une victime.

Afin de permettre aux jeunes de dénoncer les intimidateurs sans tomber dans la délation et obtenir leur confiance à le faire sans crainte, il faut leur expliquer la différence entre la délation et la dénonciation de l'intimidateur et leur garantir la sécurité lorsqu'ils dénoncent l'intimidateur.

Nous vous encourageons au cours des prochains jours et prochaines semaines d'en discuter avec votre enfant pour que tous ensemble, enseignants, parents, intervenants et direction axions nos énergies dans le même sens afin d'assurer que l'école soit un milieu sécuritaire pour nos élèves et ainsi favoriser un climat propice aux apprentissages.

Vous remerciant de votre excellente collaboration face à ce projet qui nous tient à cœur.

Le personnel de l'école et la direction



**"C'EST AUSSI L'AFFAIRE DES PARENTS..."**

Un dépliant sur le phénomène de l'intimidation destiné aux parents a également été produit par la Commission scolaire de Montréal en collaboration avec l'Ordre des psychologues du Québec. Intitulé "L'intimidation entre enfants : c'est aussi l'affaire des parents", ce dépliant vise à sensibiliser les parents aux torts causés par l'intimidation, à les aider à reconnaître le profil de l'enfant intimidé et à leur fournir des pistes de solution.

\* Charach, A., Pepler, D., & Ziegler, S. "Bullying At School : A Canadian Perspective".  
Éducation Canada, 35 (1), p. 12-18.

Source :  
Isabelle Barbeau, agente d'information  
Tél. : (514) 738-1881, poste 225 ou 1-800-363-2644



**Billet d'intimidation**

Intimidé qui a fait la plainte : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Intimidateur : \_\_\_\_\_ Classe de : \_\_\_\_\_

Description des faits : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Remis au titulaire : \_\_\_\_\_ Initiales : \_\_\_\_\_

Je suis intervenu le : \_\_\_\_\_ Initiales : \_\_\_\_\_

Je vérifie le \_\_\_\_\_ si le jeune est encore intimidé.

C'est réglé Il y a lieu d'intervenir à nouveau ✂ .....  
.....**Billet d'intimidation**

Intimidé qui a fait la plainte : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Intimidateur : \_\_\_\_\_ Classe de : \_\_\_\_\_

Description des faits : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Remis au titulaire le : \_\_\_\_\_ Initiales : \_\_\_\_\_

Je suis intervenu le : \_\_\_\_\_ Initiales : \_\_\_\_\_

Je vérifie le \_\_\_\_\_ si le jeune est encore intimidé.

C'est réglé Il y a lieu d'intervenir à nouveau



### **Pistes de réflexion**

On peut se sentir mal à l'aise devant le fait d'encourager les enfants à en dénoncer d'autres. N'est-ce pas leur laisser le message que "stooler" est acceptable? Peut-on distinguer simplement la délation ("stooler") de la dénonciation? Il sera important d'en faire une distinction nette pour ne laisser aucune ambiguïté : si on veut que cesse l'intimidation, on doit la dénoncer, et dénoncer n'est pas délater.

*Qu'est-ce que la délation?*

La délation est une dénonciation secrète en vue d'une récompense (Larousse). On voit tout de suite que l'intention derrière la délation n'est rien d'autre que de faire une action secrète pour son propre intérêt, aucunement dans le but d'aider la victime et encore moins d'apporter de l'aide à l'agresseur (ou l'intimidateur dans notre cas).

*Pourquoi faut-il dénoncer l'intimidateur?*

Parce que l'intimidateur tire tout son pouvoir du secret dans lequel il enferme ses victimes. Il rend celles-ci incapables de se défendre, ce qui les laisse à sa merci. Il est plus fort seulement lorsque la victime, plus faible, ne peut être protégé adéquatement.

Une des croyances populaires qui aident l'intimidateur est justement celle qui voudrait laisser croire qu'il est immoral, pour quelle que raison, de dénoncer les autres.

Il faut dénoncer l'intimidateur parce qu'il viole une règle sacrée de notre société : le droit de l'enfant à être protégé. Quand l'intimidation reste secrète, la victime n'est pas protégée, l'adulte n'intervient pas s'il ne le sait pas.

Il faut dénoncer l'intimidateur, et c'est correct de le faire, parce qu'on le fait non pas pour un profit personnel ou une récompense, mais parce qu'on veut protéger ou faire protéger une victime. C'est même utile pour l'intimidateur qui sera obligé de cesser d'agir ainsi. Il aura l'occasion d'être aidé lui-même à modifier sa manière d'agir, ce qui permettra d'éviter les conséquences qui vont avec l'intimidation répétée.

Il faut dénoncer l'intimidateur parce que la menace d'agression ou l'agression sont, chez les adultes, des actes criminels. Les enfants doivent apprendre que les mêmes gestes (sauf au hockey professionnel ! ) commis par les adultes risqueraient de les amener devant un juge.

Il faut dénoncer l'intimidateur et assurer une protection à celui qui le dénonce, parce que c'est bien là le premier motif qui empêche les jeunes de dénoncer les intimidateurs. On a peur de se faire « planter » si on le dit. Ce qui laisse le champ libre à l'intimidateur. On voit cela partout dans notre société, notamment dans le crime organisé et leurs bandes de motards criminalisés : ils intimident à leur guise parce que ceux qui parlent se retrouvent dans de beaux draps (entendre : sac de couchage !).





**Pistes de réflexion (2)**

Afin de permettre aux jeunes de dénoncer les intimidateurs sans tomber dans la délation et obtenir leur confiance à le faire sans craindre, il faut :

1. Leur expliquer la différence entre la délation et la dénonciation de l'intimidateur;
2. Leur garantir la sécurité lorsqu'ils dénoncent :
  - Ils pourront rapporter aux adultes responsables les noms et les gestes des intimidateurs que leur font mal à eux-mêmes ou à d'autres, lorsqu'ils en sont témoins ou victimes;
  - L'intimidateur ne doit pas savoir qui les a dénoncé, à moins que le plaignant ait donné son accord;
  - Les adultes s'engageront à donner suite à la plainte, à protéger avant tout les victimes, avant même d'intervenir auprès de l'intimidateur;
  - Bien faire savoir que les buts de l'intervention sont d'abord de protéger la victime, de faire cesser l'intimidation et ensuite d'amener l'intimidateur à trouver d'autres manières d'agir.

Pour garder acceptable les modalités de dénonciations, il faudrait :

- Ne pas accepter les dénonciations anonymes, c'est-à-dire de messages non signés qui accusent quelqu'un d'intimidation;
- Ne pas récompenser la dénonciation sinon que de remercier l'enfant d'avoir eu le courage de parler;
- Ne pas faire connaître publiquement l'identité des intimidateurs, à moins que cela ne soit jugé important pour protéger les autres.



## Modèle de gestion de comportement

### École Saint-Bernardin

#### ***Campagne "L'intimidation, c'est aussi notre affaire"***

Campagne de prévention pour aider les enfants à vaincre l'intimidation.

#### **"L'intimidation entre enfants, c'est aussi l'affaire des adultes"**

##### **Sensibiliser tous les élèves de l'école au phénomène de l'intimidation**

- Rencontre de chacune des classes par la direction
- Visionnement du vidéo "Zéro rejet" dans chacune des classes
- Discussion et réflexion du groupe sur:
  - C'est quoi l'intimidation?
  - Pourquoi c'est grave?
  - Quoi faire pour que ce phénomène diminue?
  - Quelles seront désormais les conséquences pour les intimidateurs?
  - Que doivent faire ceux qui sont victimes d'intimidation?
- Passation des questionnaires à tous les élèves de la classe pour mieux reconnaître la situation réelle (annexe 3)
- Affiches, slogans et messages réguliers à l'interphone pour contrer l'intimidation, par les représentants du Conseil étudiant
- Temps réservé à chaque semaine dans la classe pour poursuivre les discussions sur l'intimidation (on peut se servir du conseil de coopération)
- Trouver des situations pour aider les victimes à s'affirmer davantage (ex: jeux de rôle)
- Aider les intimidateurs à prendre conscience de la gravité de la situation:
  - Trouver des solutions pour les intimidés
  - Préparer des sketches pour les plus jeunes, etc.
- Inviter des policiers de la SQ à venir dans chaque classe parler du phénomène de l'intimidation

##### **Informer tous les parents de l'école sur la campagne de prévention pour aider à diminuer le phénomène de l'intimidation**

- Lettre d'information aux parents par la direction de l'école
- Implication des parents dans les démarches faites auprès des intimidateurs et/ou des intimidés.

##### **Plan d'action (conséquences aux actes d'intimidation)**

- C'est toujours le titulaire de l'élève intimidateur qui s'occupe des conséquences et du suivi immédiat avec la victime
- À chaque infraction, il y a toujours et à chaque fois réparation envers l'élève intimidé (excuses verbales ou écrites,...) mais selon le nombre d'infractions des conséquences supplémentaires sont données



- Le titulaire doit tenir à jour les infractions sur la feuille "Dossier d'intimidation"
- Tout adulte de l'école peut recevoir une plainte pour intimidation (professeurs, surveillant, concierge, direction, etc.) et il doit s'en occuper. S'il juge qu'il y a réellement matière à intimidation, il remplit le billet d'intimidation qu'il remet au titulaire de l'intimidateur.

### **Conséquences pour intimidation**

#### 1<sup>re</sup> infraction:

- Excuses verbales ou écrites envers l'intimidé

#### 2<sup>e</sup> infraction:

- Excuses verbales ou écrites envers l'intimidé
- Réflexion écrite sur l'intimidation avec participation et signature des parents
- Rencontre de la direction

#### 3<sup>e</sup> infraction:

- Excuses verbales ou écrites envers l'intimidé
- Rencontre du comité d'intimidation (professeur, direction et/ou professionnel)
- Travail sur l'intimidation (affiche, recherche, texte, etc.) avec participation des parents
- Présentation du travail à un groupe-classe en présence de la direction

#### 4<sup>e</sup> infraction:

- Réparation envers l'intimidé
- Rencontre des parents avec l'élève intimidateur et la direction
- Signature d'un contrat par l'élève intimidateur et ses parents

#### 5<sup>e</sup> infraction:

- Réparation envers l'intimidé
- Suspension interne ou externe
- Rencontre des parents et d'un policier de la S.Q.

### **Aide pour les élèves intimidés:**

Si des élèves semblent des victimes régulières:

- Information à la direction des démarches faites par le professeur de cet élève
- Sensibilisation des parents de l'enfant par la direction
- Rencontre d'un professionnel pour aider l'enfant à surmonter ce problème

N.B. : *La meilleure intervention implique une action concertée de tous les intervenants de l'école. Elle exige un travail fait en classe avec tout le groupe d'élèves.*

**"L'intimidation a des répercussions certaines et directes sur l'apprentissage des élèves, c'est pourquoi comme éducateurs nous avons la responsabilité de nous en occuper véritablement, la mission de l'école étant d'instruire mais aussi de socialiser et de qualifier..."**

**Janvier 2002, France St-Louis**



**DOSSIER – INTIMIDATION**

Nom: \_\_\_\_\_

Groupe: \_\_\_\_\_

**1<sup>re</sup> infraction**

Date: \_\_\_\_\_ Intimidé: \_\_\_\_\_ Groupe: \_\_\_\_\_

Geste: \_\_\_\_\_

Commentaires (s'il y a lieu): \_\_\_\_\_

**2<sup>e</sup> infraction**

Date: \_\_\_\_\_ Intimidé: \_\_\_\_\_ Groupe: \_\_\_\_\_

Geste: \_\_\_\_\_

Commentaires (s'il y a lieu): \_\_\_\_\_

**3<sup>e</sup> infraction**

Date: \_\_\_\_\_ Intimidé: \_\_\_\_\_ Groupe: \_\_\_\_\_

Geste: \_\_\_\_\_

Commentaires (s'il y a lieu): \_\_\_\_\_

**4<sup>e</sup> infraction**

Date: \_\_\_\_\_ Intimidé: \_\_\_\_\_ Groupe: \_\_\_\_\_

Geste: \_\_\_\_\_

Commentaires (s'il y a lieu): \_\_\_\_\_

**5<sup>e</sup> infraction**

Date: \_\_\_\_\_ Intimidé: \_\_\_\_\_ Groupe: \_\_\_\_\_

Geste: \_\_\_\_\_

Commentaires (s'il y a lieu): \_\_\_\_\_

**Réservé à la direction de l'école**





**BILLET D'INTIMIDATION**

Qui fait la plainte:	Groupe:
Qui est l'intimidateur:	Groupe:
Détails de la situation:	
Signature de l'adulte qui a reçu la plainte:	
Date:	

**BILLET D'INTIMIDATION**

Qui fait la plainte:	Groupe:
Qui est l'intimidateur:	Groupe:
Détails de la situation:	
Signature de l'adulte qui a reçu la plainte:	
Date:	



# CONTRAT

Moi, \_\_\_\_\_, je m'engage à respecter à l'école, les consignes suivantes :

---

---

---

Par mon engagement, je veux prouver que je suis responsable en utilisant les moyens suivants:

---

---

---

---

Si je ne respecte pas mon contrat, j'aurai la conséquence suivante:

---

---

---

À moi maintenant de prouver que je suis vraiment capable!!!

Signatures:

Élève: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Parents: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Enseignant: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Direction: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Ce contrat sera réévalué le: \_\_\_\_\_



**"NON À L'INTIMIDATION"**

Fiche de réflexion (2<sup>e</sup> infraction)

Nom de l'élève: \_\_\_\_\_

Groupe: \_\_\_\_\_

Date - 1<sup>re</sup> intimidation: \_\_\_\_\_

Date - 2<sup>e</sup> intimidation: \_\_\_\_\_

Cette fiche a pour objectif de t'aider à réfléchir à ton comportement d'intimidateur.  
Tu réponds correctement à chacune des questions en écrivant le mieux possible.

Tu remets cette fiche à ton enseignante ou enseignant le: \_\_\_\_\_

1. Décris en quelques phrases ce qui s'est passé?

---

---

---

2. Quels ont été les sentiments de l'élève que tu as intimidé?

---

---

---

3. As-tu déjà été intimidé?

---

4. Que s'est-il passé?

---

---

---

5. Comment te sentais-tu à ce moment?

---

---

---

6. Dis en quelques phrases c'est quoi l'intimidation?

---

---

---

7. Quelle différence y a-t-il entre l'intimidation et une chicane?

---

---

---



8. Dis pourquoi l'intimidation est un phénomène grave dont-il faut s'occuper?

---

---

---

9. Quelles peuvent être les conséquences pour un élève qui se fait souvent intimider? (3 conséquences)

---

---

---

10. Donne 5 exemples d'intimidation?

---

---

---

---

---

11. Que feras-tu à l'avenir quand tu auras le goût d'intimider un élève?

---

---

---

12. Quelle sera la prochaine conséquence si tu intimides un élève de l'école?

---

---

---

13. Que pensent tes parents de ton comportement?

---

---

---

**Signature de l'élève:** \_\_\_\_\_

**Réservé aux parents**

Nous avons pris connaissance de cette réflexion et nous avons discuté avec \_\_\_\_\_ des points suivants:

---

---

---

**Signature du parent:** \_\_\_\_\_

**Réservé à l'école**

Signature du titulaire: \_\_\_\_\_ Signature de la direction: \_\_\_\_\_

Commentaires: \_\_\_\_\_





**"NON À L'INTIMIDATION"**

Travail de recherche (3<sup>e</sup> infraction)

Nom de l'élève: \_\_\_\_\_ Groupe: \_\_\_\_\_

Date - 1<sup>re</sup> intimidation: \_\_\_\_\_

Date - 2<sup>e</sup> intimidation: \_\_\_\_\_

Date - 3<sup>e</sup> intimidation: \_\_\_\_\_

Ce travail a pour objectif de t'aider à comprendre ce qu'est l'intimidation et à cesser d'avoir des comportements d'intimidateur.

Ce travail devra être fait le mieux possible et comportera trois parties:

1<sup>re</sup> partie: Tu dessines ou décris les actes d'intimidation que tu as faits

2<sup>e</sup> partie: Tu prépares un travail (dessin ou texte) qui doit expliquer: "Pourquoi l'intimidation est un phénomène grave qui doit cesser"

3<sup>e</sup> partie: Tu présentes ce travail à un groupe-classe. Cette décision appartient à ton professeur.

***Réservé aux parents***

Nous avons pris connaissance du travail de \_\_\_\_\_ et nous avons discuté avec lui ou elle des points suivants:

---

---

---

---

Signature des parents: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

***Partie réservée à l'école***

Travail (évaluation)      Bon       Passable       Non accepté

Présentation dans le groupe: \_\_\_\_\_ Date et heure: \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignante, enseignant: \_\_\_\_\_

Signature de la direction: \_\_\_\_\_



**"NON À L'INTIMIDATION"**

Rencontre parents / élève / direction (4<sup>e</sup> infraction)

Nom de l'élève: \_\_\_\_\_

Groupe: \_\_\_\_\_

Date - 1<sup>re</sup> intimidation: \_\_\_\_\_

Date – 2<sup>e</sup> intimidation: \_\_\_\_\_

Date – 3<sup>e</sup> intimidation: \_\_\_\_\_

Date – 4<sup>e</sup> intimidation: \_\_\_\_\_

A. Explication par l'élève de sa conduite devant la direction et le parent.

---

---

---

---

---

---

---

B. Signature d'un contrat stipulant les conditions que l'élève devra respecter pour éviter d'être suspendu.



## Compte rendu d'incident d'intimidation

### Responsabilité/Instructions

#### PREMIER INTERVENANT

1. Décrire l'incident dans l'espace ci-dessous (page 1)
2. Suivre les étapes 2 et 3 de la page 2 (Mesures prises pour soutenir les élèves qui subissent de l'intimidation)
3. Remplir la section qui vous concerne à la page 3 (Mesures prises pour intervenir auprès de l'élève ou des élèves responsable(s) du comportement d'intimidation)
4. Avertir le(s) deuxième(s) intervenant(s)

#### DEUXIÈME INTERVENANT

1. Suivre les étapes 3 à 5 de la page 2
2. Compléter la page 3
3. Classer le compte rendu dans un relieur ou un dossier distinct au secrétariat de l'école

### Compte rendu d'incident (À remplir par le premier intervenant)

Date : \_\_\_\_\_

Élève qui a subi de l'intimidation :

\_\_\_\_\_

Élève qui causé de l'intimidation :

\_\_\_\_\_

Nom du premier intervenant : \_\_\_\_\_

Ce qui s'est passé : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



**Compte rendu d'incident d'intimidation**

Mesures prises pour soutenir le ou les élèves  
qui ont subi de l'intimidation

Nom de l'élève/des élèves responsable(s) :

Date : \_\_\_\_\_

---

---

**PREMIER INTERVENANT**

(Suivre les deux premières étapes seulement et les parafer.)

1. Reconnaître/Affirmer
  - « Tu as eu raison de me le dire »
  - « Je regrette ce qui t'est arrivé »
2. Recueillir de l'information
  - « Qu'est-ce qui s'est passé d'autre? »
  - « Qui fait cela? »
  - « Est-ce que cette personne t'avait déjà embêté? »
  - « Qu'est-ce que tu as essayé de faire? »

**DEUXIÈME INTERVENANT** Obtenir plus d'information, au besoin.  
Suivre les étapes qui restent et les parafer.

3. Établir un plan      Date : \_\_\_\_\_

Où l'élève va-t-il jouer et avec qui? (c.-à-d. Comment évitera-t-il d'autres rencontres avec les élèves qui lui font de l'intimidation?)

Que fera-t-il si l'intimidation se poursuit?

Quelle(s) personne(s) l'élève avertira-t-il?

Pour chacun des aspects du plan, se poser les questions suivantes :

- Est-il sûr?
- Comment les gens pourraient-ils se sentir?
- Est-il juste?
- Fonctionnera-t-il?

Assurer l'élève que des mesures seront prises auprès de l'élève/des élèves responsable(s).

4. Suivi                      Date : \_\_\_\_\_

5. Communiquer avec les parents

Résultat(s) : \_\_\_\_\_





**Compte rendu d'incident d'intimidation**

Mesures prises pour intervenir auprès de l'élève/des élèves  
responsable (s) du comportement d'intimidatio

Nom de l'élève/des élèves responsable(s) :

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**PREMIER INTERVENANT**

- Décrire l'intervention initiale : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Faire parvenir ce compte rendu d'incident au deuxième intervenant.

**DEUXIÈME INTERVENANT**

- Parler aux élèves impliqués : obtenir plus d'information, au besoin.
- Décider du niveau d'intervention qui convient.
- Le noter ci-dessous.
- Consulter le directeur, s'il y a lieu.
- Placer le formulaire dans le relieur ou le dossier de suivi au secrétariat de l'école.

Niveau d'intervention retenu (en cocher un)

- Intervention de niveau I – Décrire et intervenir
- Intervention de niveau II – Décrire, intervenir, confronter et interdire
- Intervention de niveau III – Décrire, intervenir, confronter, interdire et signaler/déferer

Commentaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Noter toute intervention d'apprentissage social : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Stratégies requises pour intervenir auprès des élèves qui ont été témoins du comportement  
d'intimidation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Classer dans le compte rendu.



## Voici un exemple d'intervention de niveau I

À plusieurs reprises, une enseignante de 2<sup>e</sup> année a entendu Janet, une de ses élèves, dire à d'autres élèves de la classe que leurs dessins ou leurs textes étaient nuls. Aujourd'hui, l'enseignante voit Janet mettre un « F » sur le devoir d'arithmétique de Simon. Elle prend Janet à l'écart et lui parle de son comportement. « Janet, je t'ai vue mettre un « F » sur le devoir de Simon et je t'ai entendue passer des commentaires désobligeants sur les travaux d'autres enfants. Ce sont des propos dénigrants. Quand tu méprises ainsi le travail d'autres élèves, ils peuvent se sentir malheureux et découragés. Dans notre école, nous traitons les autres avec gentillesse et respect. »

1. Décrire le comportement en termes clairs et directs (« Janet, je t'ai vue mettre un « F » sur le devoir de Simon et je t'ai entendue passer des commentaires désobligeants sur les travaux d'autres enfants. Ce sont des propos dénigrants. »).
2. Intervenir :
  - en soulignant les répercussions sur les autres (« Quand tu méprises le travail d'autres élèves, ils peuvent se sentir malheureux et découragés »);
  - en rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui (« Dans notre école, nous traitons les autres avec gentillesse et respect. »).

Dans certains cas, cette intervention de premier niveau suffira à mettre fin au comportement d'intimidation. Cependant, si l'enseignant croit que l'élève pourrait profiter d'une autre intervention (précoce) ou si le comportement se répète, il pourra faire appel :

- à une fiche d'activité de réflexion personnelle (voir le modèle de fiche présenté plus loin dans cette section);
- à une intervention d'apprentissage social;
- à une intervention de réparation.



## **Voici un exemple d'intervention de niveau II**

Lenny, âgé de 11 ans, s'en prend aux plus jeunes dans la cour de l'école. Le surveillant est intervenu à trois reprises, en envoyant Lenny en pénitence dans l'escalier de l'école. Après chaque incident, le titulaire de Lenny lui a parlé de son comportement. Il a décrit le comportement, a parlé des répercussions qu'il avait sur les plus jeunes et lui a rappelé le comportement qu'on attend de lui à l'école. Il s'est également entretenu avec les parents de Lenny. Pour encourager Lenny à établir des relations avec les enfants de son âge, l'enseignant et le surveillant se sont organisés pour que Lenny participe à une partie de soccer à cinq contre cinq à l'heure du dîner.

Il semblait que Lenny avait mis fin à son comportement indésirable jusqu'à ce qu'un de ses camarades de classe vienne dire au surveillant, à la récréation, que Lenny obligeait des petits à rester dans un coin de la cour en menaçant de leur faire du mal s'ils le disaient à un adulte. Cette fois, le surveillant est intervenu et a envoyé Lenny au bureau du directeur où il a dû remplir une fiche d'activité de réflexion personnelle. Lorsque l'enseignant et le directeur se sont adressés à Lenny, ils ont commencé par répéter leur message précédent. Ils l'ont confronté à propos de son comportement, lui ont interdit de recommencer et lui ont imposé une sanction. (Nous t'avons déjà parlé du fait que tu t'en prends aux petits. Tu n'as pas le droit de traiter quiconque de la sorte. Pour la semaine qui vient, tu passeras la récréation et l'heure du dîner dans une partie supervisée de la bibliothèque. Nous sommes très inquiets de ton comportement et nous allons rencontrer tes parents pour en discuter. » Lenny a également eu comme devoir de trouver des livres sur l'intimidation et de rédiger un compte rendu sur ce qu'ils lui ont permis d'apprendre.

1. Décrire le comportement en termes clairs et directs (« Lenny, tu menaces des petits et tu les obliges à rester dans un coin de la cour de récréation. »).
2. Intervenir :
  - en soulignant les répercussions sur les autres (« Les enfants ont peur lorsque tu fais cela. Cela m'inquiète beaucoup. »);
  - en rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui (« Dans notre école, nous traitons les autres avec respect et nous les aidons à rester en sécurité. »).
3. Confronter l'élève à propos de son comportement.
4. Interdire le comportement ou établir des limites :
  - en disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis (« Tu n'as pas le droit de traiter quiconque de la sorte »);
  - en imposant une sanction à l'école (« Pour la semaine qui vient, tu passeras la récréation et l'heure du dîner dans une partie supervisée de la bibliothèque. Nous sommes très inquiets de ton comportement et nous allons rencontrer tes parents pour en discuter. »);
  - en imposant une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention (« Je veux que tu utilises ce temps à la bibliothèque pour te documenter sur l'intimidation et préparer un compte rendu sur ses répercussions. Je lirai ton compte rendu, puis nous en discuterons. »).



**Voici un exemple d'intervention de niveau III**

Deux élèves de 7<sup>e</sup> année, Georges et Pam, signalent à la directrice de l'école qu'un de leurs amis subit une intimidation grave. Les élèves expliquent que, depuis le début de l'année scolaire, deux garçons d'une autre classe de 7<sup>e</sup> année, Simon et Rafi, font circuler des rumeurs gênantes à propos de leur ami Paul, qu'ils le suivent jusque chez lui après l'école et qu'ils menacent de le battre. Hier après-midi, lorsqu'ils rentraient ensemble à la maison, les deux garçons se sont approchés de lui et ont commencé à l'injurier et à se moquer de lui. Lorsque Paul a crié que ce qu'ils disaient était faux, Simon a saisi le bras de Paul et l'a cloué au sol tandis que Rafi se mettait à le frapper au ventre. Simon et Rafi ont dit que Si Paul, Georges ou Pam racontaient ce qui s'était passé à quiconque, ils diraient à toute l'école que les rumeurs étaient vraies. Puis ils se sont enfuis.

La directrice a remercié les élèves d'être venus lui parler et leur a assuré que des mesures seraient prises. Elle a recueilli des renseignements additionnels sur la nature et l'ampleur des incidents en interrogeant d'abord Paul. Puis, elle et la titulaire de la classe ont parlé à Simon et Rafi séparément; chacun d'eux a d'abord nié les incidents. Cependant, après avoir discuté un peu et s'être fait dire que leurs parents seraient mis au courant, les deux garçons ont reconnu les actes d'intimidation. La titulaire et la directrice ont suivi la démarche correspondant à l'intervention de niveau III : décrire, intervenir, confronter et interdire. Après avoir consulté le conseiller en services de counselling de l'école et signalé l'incident au policier-éducateur, ils ont rencontré les parents de chacun des garçons pour convenir d'un plan.

1. Décrire le comportement en termes clairs et directs (« Vous faites de l'intimidation auprès de Paul en le suivant, en l'injuriant et en répandant des rumeurs sur son compte. C'est ce qu'on appelle du harcèlement. Hier, en clouant au sol et en le frappant, vous avez commis une agression physique. »).
2. Intervenir :
  - en soulignant les répercussions sur les autres (« Lorsque nous avons appris cela, nous avons été très fâchés. Paul se sent si humilié qu'il ne veut plus venir à l'école. »);
  - en rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui (« Dans notre école, nous traitons chacun avec dignité et respect. Chacun ici a le droit d'être en sécurité, sur le plan physique et émotif. »).
3. Confronter l'élève à propos de son comportement (« Il s'agit d'incidents très graves; en fait, ils sont interdits par la loi. »).
4. Interdire le comportement ou établir des limites :
  - en disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis (« Cela doit cesser immédiatement! Nous allons signaler ce qui s'est passé au policier-éducateur et rencontrer vos parents à ce sujet. »);
  - en imposant une sanction à l'école (« Vos parents devront venir vous chercher à l'école chaque après-midi de la semaine prochaine. De plus, Simon, tu passeras l'heure du dîner et les récréations dans la classe de Monsieur Chong, la semaine prochaine. Rafi, tu passeras l'heure du dîner et les récréations dans la classe de Madame Leblanc. »);





- en imposant une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention (« Vous allez aider ces enseignants dans des projets qu'ils réalisent sur l'intimidation. Nous nous réunirons une autre fois pour en discuter. »).

5. Signaler et déferer le cas

L'incident a été signalé au policier-éducateur qui a rencontré chacun des garçons et ses parents. Les enfants n'ont pas été inculpés; cependant, on a dit aux élèves qu'il s'agissait d'un incident très grave et que si cela se reproduisait, ils pourraient être inculpés d'agression et de menaces. On a aiguillé les parents vers des organismes de soutien communautaire qui pouvaient les conseiller. Les parents ont accepté de communiquer avec l'un des organismes.



# Références

## Références



## Références

- Boulton, M. J., Trueman, M., Chau, C., Whitehand, C., & Amatya, K. (1999). Concurrent and Longitudinal Links Between Friendships and Peer Victimization: Implication for Befriending Interventions. *Journal of Adolescence*, 22, 461-466.
- Bowen, F., Desbiens, N., Rondeau, N., & Ouimet, I. (2000). *La prévention de la violence et de l'intimidation en milieu scolaire*. Dans : Vitaro, F. et Gagnon, C. (Eds.), *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents*. Tomes I et II. Ste-Foy : Presse de l'Université du Québec.
- Craig, W., and Pepler, D. (1997). Observations of Bullying and Victimization in the School Yard. *Canadian Journal of School Psychology*, 13, 2, 41-60.
- Elliott, D. S. (Ed) (2002). Blueprints for Violence Prevention. Bullying prevention program. *Center for the study and prevention of violence*. University of Colorado.
- Gagné, R. (1997). École et intimidation : la violence cachée de l'école. *Bulletin de Liaison de l'AQPS*, Vol.9 #3, p.2-4.
- Gagné, R. (2003). La méthode d'intérêts communs (Pikas). *Bulletin de Liaison de l'AQPS*, Vol.16 #1 (à paraître).
- Garrity, C., Jens, K., Porter, W.; Sager, N. & Short-Camilli, S. (1997). *Bullyproofing your school*. Sopris-West. Colorado.
- Gouvernement de la Colombie Britannique (2003). Pleins feux sur l'intimidation. [http://www.bced.gov.bc.ca/specialed/bullying\\_f.pdf](http://www.bced.gov.bc.ca/specialed/bullying_f.pdf).
- Greenbaum, S. (1987). What Can We Do About Schoolyard Bullying? *Principal*, 67 (2), 21-24.
- Howard, N. M., Horne, A. M., & Jolliff, D. (2001). *Self-Efficacy in a New Training Model for the Prevention of Bullying in Schools*. Dans: Geffner, R. A., Loring, M., & Young, C. (Eds.), *Bullying Behavior: Current Issues, Research, and Interventions*. New York: The Haworth Maltreatment & Trauma Press.
- Jeffrey, L. R., Miller, D., & Linn, M. (2001). *Middle School Bullying as a Context for the Development of Passive Observers to the Victimization of Others*. Dans: Geffner, R. A., Loring, M., & Young, C. (Eds.), *Bullying Behavior: Current Issues, Research, and Interventions*. New York: The Haworth Maltreatment & Trauma Press.
- Junger, M. (1990). Intergroup bullying and racial harassment in the Netherlands. *Sociology and Social Research*, 74, 65-72.
- Lane, D. A. (1988). *Violent Histories: Bullying and Criminality*. Dans: D. P. Tattum & D. A. Lane (Eds.), *Bullying in Schools*. Stoke-on-Trent: Trentham Books.
- Lepage, C. (2000). L'intimidation en contexte scolaire. *Bulletin de Liaison de l'AQPS*, Vol.13 #3, p.89-96. <http://www.aqps.qc.ca/dossiers/intimidation/intimidation-bulletin.html>.

Melton, G. B., Limber, S. P., Cunningham, P., Osgood, D. W., Chambers, J., Flerx, V., Henggeler, S., & Nation, M. (1998). *Violence among rural youth*. Final report to the Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

National Association of School Psychologists (2003) Zero Tolerance and Alternative Strategies: A Fact Sheet for Educators and Policymakers.  
[http://www.naspcenter.org/factsheets/zt\\_fs.html](http://www.naspcenter.org/factsheets/zt_fs.html)

O'Connell, P., Pepler, D., & Craig, W. (1999). Peer Involvement in Bullying: Insights and Challenges for Intervention. *Journal of Adolescence*, 22, 437-452.

Olweus, D. (1978). *Aggression in the schools. Bullies and whipping boys*. Washington, D.C.: Hemisphere Press (Wiley).

Olweus, D. (1991). Bully/victim problems among schoolchildren: Basic facts and effects of a school based intervention program. In D. J. Pepler & K. H. Rubin (Eds.), *The development and treatment of childhood aggression*, p.411-448. Hillsdale, NJ: Erlbaum.

Olweus, D. (1993a). *Bullying at school: What we know and what we can do*. Cambridge: Blackwell.

Olweus, D. (1994). Annotation: Bullying at school: Basic facts and effects of a school based intervention program. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 35, 1171-1190.

Olweus, D. (1997). Bully/Victim Problems in School: Facts and Intervention. *European Journal of Psychology of Education*, 7 (4), 495-510.

Olweus, D. (1999). Olweus'core program against bullying and antisocial behavior : A teacher handbook. *Mimeo, Research Center for Health Promotion (HEMIL)*. University of Bergen, Bergen, Norway.

OPQ (Ordre des psychologues du Québec) (2001). Zéro Rejet. Vidéo.

Pepler, D. (2003). Conférence d'ouverture présentée lors du 1er Colloque québécois sur l'intimidation et le taxage à l'école. Ministère de l'éducation du Québec. Montréal, Québec.

Smith, Peter (2000). Bullying. Don't suffer in silence - an anti-bullying pack for schools.  
<http://www.dfes.gov.uk/bullying/pack/02.pdf>.

Soutter, A., & McKenzie, A. (2000). The Use and Effects of Anti-Bullying and Anti-Harassment Policies in Australian School. *School Psychology International*, 21 (1), 96-105.

Stephenson, P., & Smith, D. (1988). *Bullying in the Junior School*. Dans: D. P. Tattum & D. A. Lane (Eds.), *Bullying in Schools*. Stone-on-Trent: Trentham Books.

Voors, W. (2003). *L'intimidation : Changer le cours de la vie de votre enfant*. Science et culture, Montréal.

Whitney, I.; Rivers, I.; Smith, P.& Sharp, S. (1994) The Sheffield project: methodology and findings. In P. Smith & S. Sharp (Eds), *School bullying : Insight and perspectives* pp.20-56). London : Routledge.